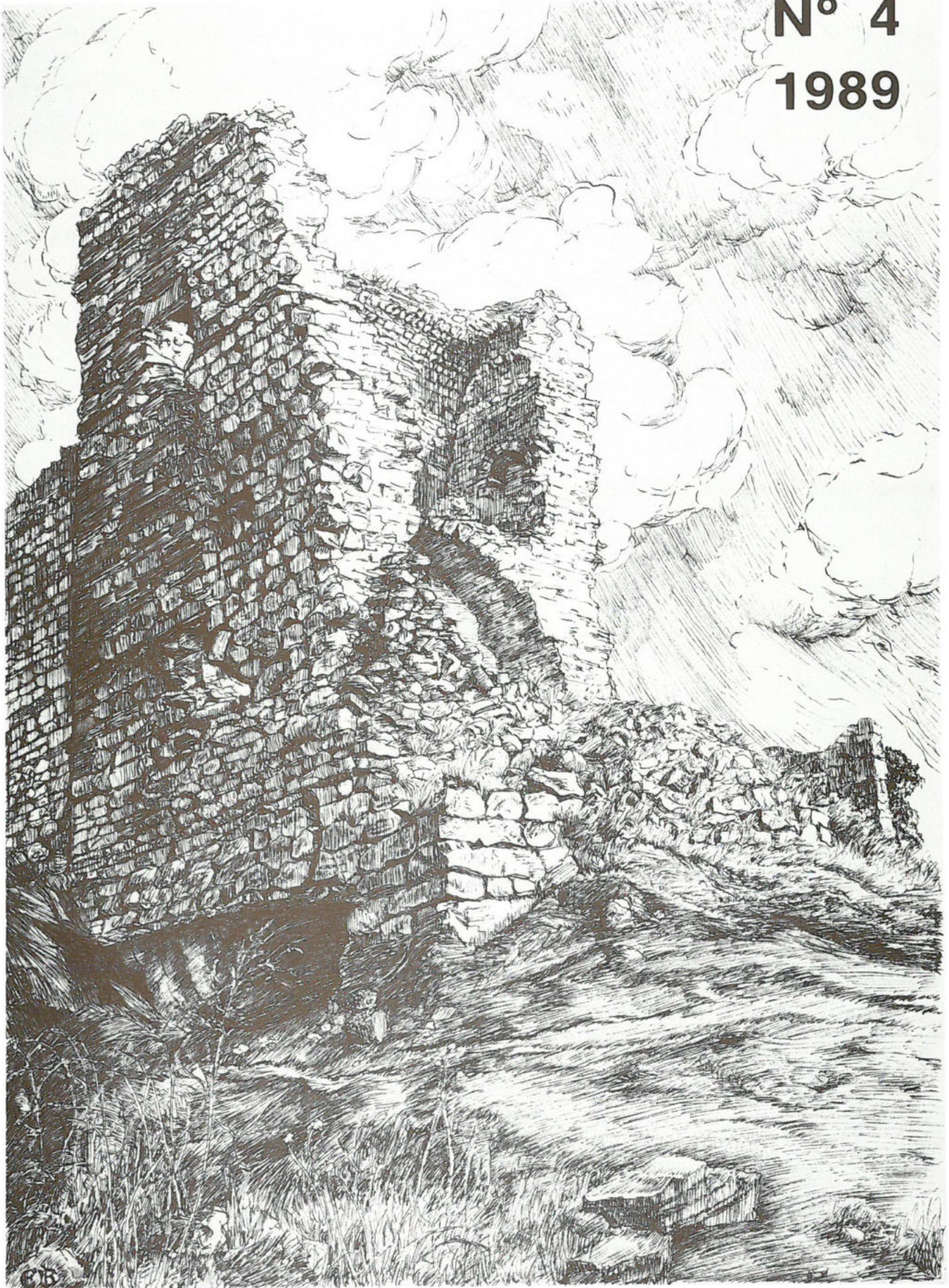


N° 4
1989



Ruines du donjon de la Baume-Cornillane

E.B. Novembre 89

ETUDES DROMOISES

Bulletin trimestriel
(nouvelle série)

Edité par l'Association
Universitaire
d'Etudes Drômoises

ETUDES DROMOISES

REVUE TRIMESTRIELLE N° 4 / 1989

Prix de ce numéro 55 F

Prix de l'abonnement (année civile) . . . 140 F

- Adresser : 1) les **cotisations**, les demandes d'**adhésion** et leur **règlement**, les **changements d'adresse** à :
M. DUVAL, **trésorier**, 8, allée des Frégates, 26500 BOURG-LES-VALENCE.
(Chèques libellés : **A.U.E.D.-Valence**).
- 2) les **commandes** de numéros antérieurs et spéciaux (voir dernière page) à :
M. CHAFFAL, 41, rue Chorier, 26000 VALENCE.
- 3) toute autre correspondance à :
M^{lle} Andrée BERNARD, secrétaire, 6, rue Charles Péguy, 26000 VALENCE.
ou à M. E. BOISSIER, 13, rue Hugues Lebon, 26000 VALENCE.

SOMMAIRE

- La vie de l'association	H. Desaye	p. 2
- Contact entre la plaine de Valence et le Vercors (suite) La déprise humaine dans les Monts du Matin	C. Gardelle	p. 3
Les Cisterciens de Léoncel dans la Plaine de Valence .	M. Wullschlegler	p. 8
Observations sur les limites de la végétation méditerranéenne	A Bernard	p. 15
La chapelle Saint-Baudile d'Upie	H. Desaye	p. 17
L'inscription médiévale de Vaunaveys	H. Desaye	p. 19
Essai sur la vie quotidienne à La Baume-Cornillane du milieu du XIX ^e siècle au début du XX ^e	G. Imbert	p. 21
- L'agriculture dans le canton de Saint-Donat en 1789 .	F. Monteillet	p. 29
- Une visite chez M. J. Guichard, horticulteur à Chavannes	J. Guichard	p. 32
- Notes de lecture : Agriculture drômoise et ruralités . .	J.-N. Couriol	p. 34
- Prêtres jureurs et prêtres réfractaires	P. Martin	p. 36
- La vie professionnelle de Marie Crouzon, institutrice drômoise (1881-1925)	M.-L. Raymond	p. 38
- L'exposition « Hubert Robert et la Révolution »	E. Boissier	p. 52
- « 240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution » « 1789. En passant par la Drôme ». Notes de lecture .	A. Bernard	p. 53
- Livres reçus - Notes et communiqués		p. 55
- Numéros de la revue disponibles		p. 56

N'OUBLIEZ PAS :

- 1) **de noter** que l'Assemblée générale de notre association aura lieu
le mercredi 29 novembre 1989 à 15 heures

à la Maison des Sociétés (3^e étage, salle 31) rue Saint-Jean à VALENCE.

La réunion sera suivie par une conférence faite par M. Patrick MICHEL qui nous parlera de :
VALENCE, VILLE D'ART, UN EXEMPLE D'ANIMATION DU PATRIMOINE.

- 2) si vous ne l'avez déjà fait, de **payer votre cotisation** pour l'année 1989 : 140 F
avant le 20 novembre 1989.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le numéro 1989/2-3 des *Etudes drômoises* préparait la sortie annuelle dans la région de piémont au contact de la plaine de Valence et du Vercors. La présente livraison complète la documentation sur ce secteur parfois peu connu dans son originalité. Des plumes qui nous sont le plus souvent familières nous exposent les problèmes de la *déprise* agricole et divers aspects de l'agriculture traditionnelle, nous rappellent l'importance des possessions de Léoncel en ces lieux et l'intérêt de quelques monuments discrets, mais significatifs. Géographie, ethnologie, histoire, archéologie : l'Association s'est toujours efforcée d'offrir à ses adhérents l'attrait de la variété. Aussi a-t-on joint à ces études d'autres textes sortant du cadre géographique cité et touchant l'agriculture, la Révolution ou la première promotion de Normaliennes de la Drôme.

*
**

La sortie du 4 juin dernier, suivie par environ 80 personnes, nous a conduits du pas de Boussière, belvédère au-dessus de la plaine valentinoise, à la chapelle du cimetière d'Upie en passant par le pont des Faucons, les ruines du donjon de la Baume-Cornillane, le village de Vaunaveys et la maison de Garozon. L'essentiel des commentaires faits sur place par nos amis, M^{mes} Bois, Folny, Thomas, MM. Couriol, Monteillet et Wullschleger, figure, sous une forme ou une autre, dans les derniers numéros des *Etudes drômoises*. Que tous soient remerciés, à qui nous devons l'animation et la réussite de cette journée ! M^{me} le Docteur J. Breugnot, Adjoint au Maire de Vaunaveys, a bien voulu partager notre repas à l'Auberge du Vieux Brabant, représentant la municipalité qui avait eu la bienveillance de mettre à la disposition de nos pique-niqueurs une salle de l'école.

*
**

L'assemblée générale aura lieu **mercredi 29 novembre 1989** à 15 heures, à Valence, à la **Maison des Sociétés**. **M. Patrick MICHEL** conférencier-animateur de la Caisse nationale des Monuments historiques, bien connu, nous parlera de : **VALENCE, VILLE D'ART, UN EXEMPLE D'ANIMATION DU PATRIMOINE**. Nul doute que ses propos intéresseront non seulement les Valentinois, mais tous nos adhérents et abonnés, car c'est une question qui touche à la fois l'archéologie et le tourisme, l'art et la vie économique, et qui concerne bien d'autres villes encore.

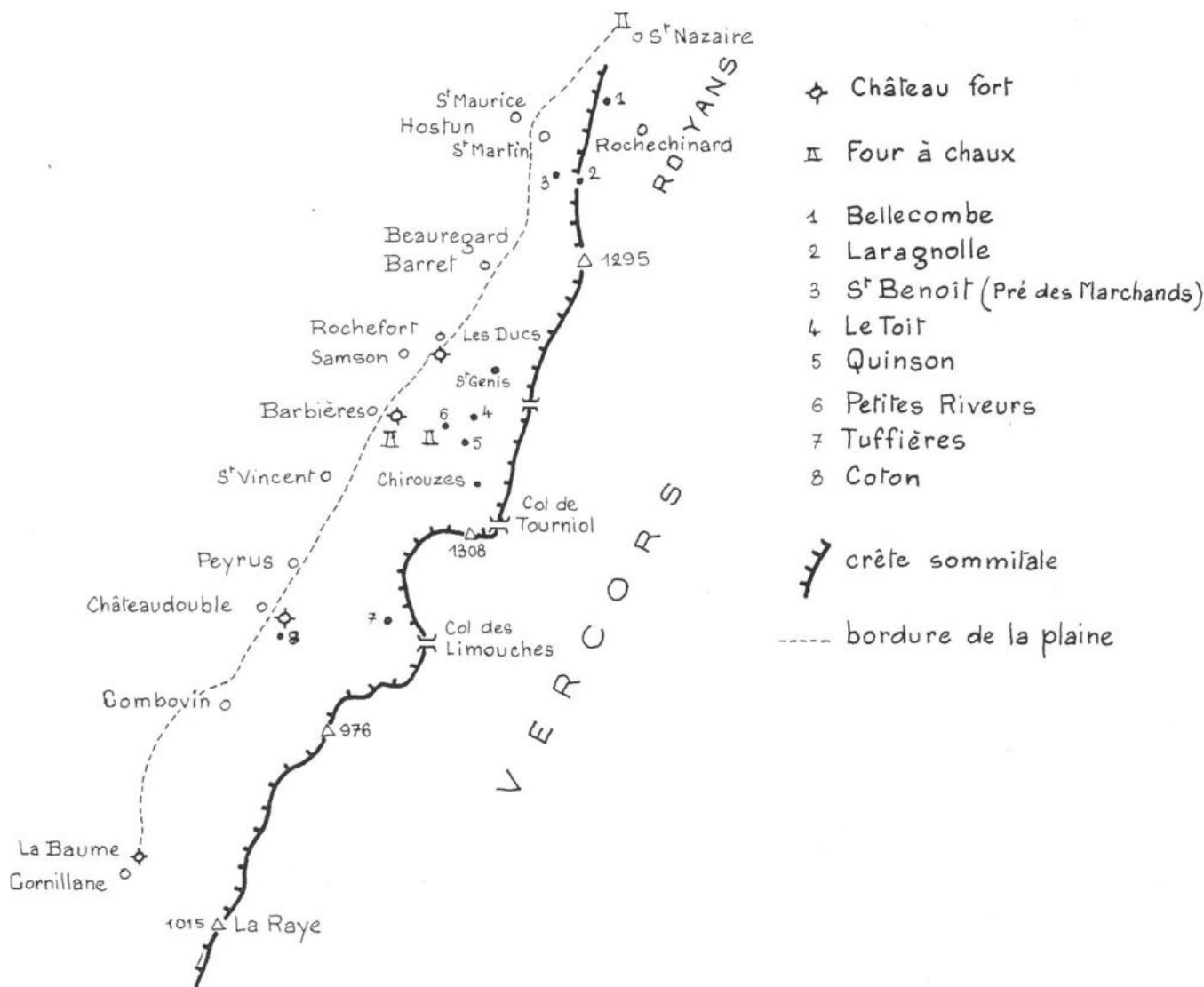
Henri DESAYE

LA DEPRISE HUMAINE DANS LES MONTS DU MATIN

*A tous ceux qui ont vécu
la pauvreté de ce terroir.*

Ce versant tourne le dos au Vercors pour regarder vers la plaine. Au plan humain, il ne constitue pas une entité, il dépend de chefs-lieux situés à ses pieds et pour ces communes, le meilleur du terroir est en plaine. Une étude statistique serait extrêmement délicate, souvent impossible. Est-ce pour cela que Jules Blache, dans sa thèse si minutieuse ⁽¹⁾, ignore les gens des Monts du Matin et après lui son maître Raoul Blanchard les oublie également ⁽²⁾.

Nous nous centrerons essentiellement sur l'étude des paysages où nous noterons la déprise humaine propre aux régions de montagne.



(1) J. Blache : Les massifs de la Grande Chartreuse et du Vercors-Grenoble 1931. 2 vol. de 477 et 519 p.
(2) R. Blanchard : Les Alpes occidentales T1 Les Préalpes du Nord Grenoble 1938.

Sur ce rebord montagneux, l'occupation humaine a caractérisé surtout la grande combe qui va de Beauregard-Barret au nord à Peyrus et même Combovin vers le sud. Au-delà le versant perd de l'altitude, il est plus uniforme moins vallonné proposant moins de sites à l'installation de l'homme.

La nature montagnarde n'offre jamais à l'homme que des conditions de vie difficiles.

Et d'abord des sols minces ou pas de sol du tout. L'homme a laissé à la forêt les calcaires durs et leurs éboulis si elle a bien voulu y prendre pied. Les couches d'argile en surface ont permis la formation de sols froids et lourds sensibles à l'érosion donc rarement épais ainsi qu'on peut le constater là où le bulldozer a ouvert un nouveau chemin. Ici à la différence du Vivarais l'homme n'a pas retenu la terre par des murettes, faute de pierres appropriées ou par manque de tradition. Remonter la terre vers le haut du champ, cette argile est bien trop pesante sur le dos de l'homme. Les coulées de solifluction où le calcaire est bien émietté mêlé à l'argile donne des terrains relativement plus chauds et plus aisés à travailler.

Le climat est-il vraiment montagnard ? Les Monts du Midi tournés vers le soleil couchant et plutôt vers le nord-ouest sont plus froids que le versant du massif Central qui lui fait face de l'autre côté du Rhône paré de vignes et de chênes-verts réchauffés par le soleil levant. Les Monts du Matin sont aussi plus arrosés que la plaine. A Romans, la moyenne des précipitations est de 825 mm (moy. 1979-83) et à Rochefort-Samson de 941 mm (moy. 1979-83).

Or Rochefort-Samson se trouve seulement au pied de la montagne. Plus haut dans le versant, les précipitations sont encore plus abondantes mais aucun pluviomètre ne le prouvera. Cette plus forte pluviosité se lit dans le paysage. Les orages peuvent arroser les Monts du Matin tandis que la sécheresse s'amorce en plaine (mai 1989).

A l'arrivée d'un front, la pluie commence plus tôt sur le versant qu'en plaine et s'attarde davantage. Le vent du nord y pousse encore les nuages alors que le soleil sourit déjà à la plaine. La neige est bien irrégulière et ne s'attarde guère comme l'atteste le « pré de cinq sous » (officiellement Laragnolle) cette haute clairière au nord de la chaîne, entre 1100 et 1200 m d'altitude. Cette irrégularité et cette rareté de la neige apparentent déjà les Monts du Matin aux Préalpes du sud.

L'abondance probable des précipitations n'empêche pas les périodes de sécheresse activées par le Mistral, le vent le plus fréquent mais non le plus violent. La Matinière, vent du sud ou du sud-ouest, peut quelquefois être dangereuse. Le 8 novembre 1982 elle arracha toutes les toitures du hameau des Ducs à l'entrée du « portail » (commune de Rochefort-Samson). On pourra remarquer ici ou là des pierres posées sur les toitures.

Les traits climatiques des Monts du Matin doivent être nuancés. De St-Nazaire-en-Royans à Crest le climat devient rapidement plus méridional. Au nord les crêtes sont souvent encore dans les brumes alors que la Raille plus au sud-est est déjà dans le soleil. A altitude égale, le déneigement y est aussi plus rapide. Tout cela peut se lire sur le manteau du tapis végétal et a déjà été souligné par Lenoble ⁽¹⁾. Le sapin que l'on peut considérer comme un bon indicateur de la fraîcheur des montagnes disparaît vers le sud. Des individus isolés parmi les hêtres se rencontrent jusqu'à Peyrus ⁽²⁾, au-delà il n'y en a plus. Et ce sont des pins sylvestres qui prennent le relais parmi les hêtres autre parenté avec les montagnes plus au sud.

La pente, la minceur des sols, les difficultés du climat des Monts du Matin en faisaient le pauvre voisin de la plaine. La montagne n'avait qu'une seule supériorité : servir de refuge. Châteaux-forts et villages fortifiés ont jalonné le pied des Monts. Au Moyen-Age les Vaudois ont pu survivre en se repliant dans les vallons et les bois. Malgré l'inquisition, en 1492, ils sont encore présents à Barbières, Saint-Vincent-de-Charpey, Châteaudouble, La Baume-Cornillane. A La Baume-Cornillane encore dans les premières années du XX^e siècle, quand on partait chercher le bois mort au flanc de la montagne de la Raille, on disait : « je vais chercher des os de Vaudois ».

Les Vaudois survivants se sont ralliés aux Protestants, mais le premier temple vers le sud ne se rencontre qu'à Châteaudouble.

Bien plus tard, des maquisards à la fin de la deuxième guerre mondiale ont trouvé un refuge momentané dans les Monts du Matin. Récemment on a retrouvé une cache d'armes au pied de Pierre Chauve.

Enfin nos Monts furent un temps refuge mystique : quelques moines de Claivaux (Luxembourg) ont vécu à Saint-Benoît (pré des Marchands) sur la commune de Rochechinard à la recherche de la solitude d'une clairière (1949-1965 environ).

En effet, les sites humains nous apparaissent souvent comme des clairières au milieu des taillis avec une ferme minuscule, isolée. Le groupement en hameau est exceptionnel (Saint-Genis). En cela l'habitat des Monts du Matin imite la plaine tandis que le Vercors est assez porté à regrouper son habitat en petits hameaux (exception des clairières d'essartage).

(1) F. Lenoble : La végétation des Monts du Matin, Revue de géographie alpine, TXVIII p. 55-154, 1929.

(2) Sauf cas exceptionnel de plantation artificielle.

Que nous disent les ruines ou les maisons survivantes ? Les murs sont bâtis en pierres généralement liées à l'argile donc peu solides dès qu'ils perdent la protection du toit. Il en a été souvent ainsi dans le Vercors. Cependant la mémoire orale nous a permis de savoir que les gens des Monts du Matin ont su produire de la chaux en cuisant au bois les pierres calcaires dans de petits « rafours » en pierre sèches de 1 à 2 m de haut. Nous n'en avons point retrouvé. Puis à l'époque « ferroviaire » la houille stéphanoise est arrivée au pied des Monts et nous pouvons voir des fours à chaux éteints depuis plus d'un demi-siècle à Saint-Nazaire et à Barbières. Linteaux et pieds-droits des maisons ont été taillés dans l'urgonien, quelquefois dans la molasse plus tendre montée de la plaine.

Le toit économisait la charpente. Les arbres susceptibles d'en fournir étaient bien rares. Aussi est-il quelquefois à une seule pente, pratique fréquente à travers les Préalpes du sud. La couverture est en tuiles creuses et non en chaume. Ainsi les Monts du Matin s'apparentent à la plaine. Le Vercors, lui, avait utilisé le chaume jusqu'au XIX^e siècle. Pour économiser la volige, les tuiles étaient posées à même les chevrons, souvent de simples branches à peine équarries.

La pauvreté se retrouve à l'intérieur de la maison. Les murs de la cuisine, de la ou des chambres étaient souvent sans enduit.

L'eau est aussi rare que dans le Vercors et on se paie parfois le luxe d'une citerne et d'un évier en pierre, dans la cuisine avec écoulement vers l'extérieur.

Le plan n'est pas uniforme, mais le plus souvent ces humbles fermes groupent hommes et bêtes sous le même toit sans qu'il y ait jamais eu cohabitation.

Au-devant des fermes les plus importantes une aire circulaire à battre le blé a été nivelée, quelquefois le rouleau en pierre urgonienne est encore là. Ce rouleau adopté progressivement à partir du milieu du XIX^e siècle est en progrès venu de la plaine. Mais la plupart de ces paysans pauvres ont continué à battre au fléau leurs maigres moissons.

Les habitants d'ici comme dans toutes les montagnes s'efforcèrent de produire leur pain. Des talus de labour sont encore visibles dans les sous-bois. Ces labours sur pentes raides ne pouvaient être pratiqués que par des bovins alors que la plaine adoptait progressivement le cheval.

Autrefois les cultures ont été pour une part des cultures d'essartage comme sur les plateaux du Vercors. En juillet 1789, les Monts du Matin s'embrasèrent, tout au moins les bois appartenant à l'abbaye de Léoncel. Acte de vandalisme en apparence, les paysans affirmaient plutôt leur droit à l'essartage. L'essart se cultivait manuellement.

A en juger par la dimension des étables dans les bâtiments abandonnés, les éleveurs n'avaient que de petits troupeaux, les plus « riches » un attelage, tous quelques chèvres bien à même de profiter des taillis notamment de chênes dont les glands nourrissaient le petit bétail lâché dans la nature tout l'hiver, sauf en temps de neige.

La faible importance de l'élevage apparente nos Monts à la plaine ou aux petits clairières d'essartage plutôt qu'au Vercors proprement dit.

Le transport des récoltes dans les zones raides était effectué par des traîneaux non pas sur la neige dont la présence est bien alléatoire, mais sur le sol lui-même. Le traîneau était nécessaire sur les chemins inaccessibles aux charrettes. Il était le mode de transport unique des plus pauvres.

Le travail de la terre ne pouvait nourrir la famille. Il était nécessaire de trouver d'autres tâches.

Quelques mûriers encore debout dans les vallons inférieurs attestent de l'ancien élevage du ver à soie. Mais la sériciculture est restée très limitée, car les magnaneries ne sont guère apparentes dans l'habitat.

En hiver, le bois procurait du travail. Mais la forêt, même encore de nos jours, est plutôt taillis que futaie. Son exploitation était donc réservée presque entièrement au bois de chauffage. Les gens de Barbières allaient même quérir le bois sur le versant de Léoncel au détriment des moines. Ainsi peut s'expliquer la dénomination de nombreux pas entre celui du Bouvaret et le col de Tourniol, pas dangereux et dépourvus de sentier. Pour les plus pauvres, le vol du bois était un des moyens de survivre, ici comme en bien d'autres lieux. La vidange de ces chablis était bien difficile. La plupart du temps il semble avoir été tirés au sol à bras d'homme. Il en reste dans le paysage d'étroits chemins creux. Il était donc souvent préférable de transformer sur place le bois en charbon. Les emplacements circulaires et noircis des anciennes « charbonnières » sont encore visibles. Ils ont déterminé le tracé des sentiers. Autrefois les charbonnières étaient recouvertes de terre. Les dernières, allumées pendant la deuxième guerre mondiale, l'étaient par des viroles en tôle. Aujourd'hui on ne charbonne plus.

Le charbon de bois était vendu aux gens de la plaine pour chauffer les plats sur le potager. Quelques maisons de la montagne, les moins pauvres, en étaient pourvues. Mais les habitants de la plaine les plus proches de la montagne possédaient souvent leurs propres parcelles forestières. Ces parcelles sont bien lisibles sur le cadastre, étroites, allongées dans le sens de la pente, afin de faciliter la vidange du bois jusqu'au chemin.

Le travail du bois ne pouvait suffire à faire vivre les plus pauvres, ceux qui se déclaraient journaliers. L'été, ils participaient aux moissons plus précoces de la plaine, puis au XIX^e siècle, on s'embaucha aussi à des tâches industrielles : dans les carrières et les usines.

Peyrus avait une carrière de tuf, une tuffière, en-dessous du pas du Touet. En 1866 s'ouvrit la première exploitation de kaolin par Palayer à Hostun, grâce à la mise en service en 1864 de la voie ferrée Valence-Grenoble.

Au bord des torrents débouchant des « portails », les industries textiles se fixent à Rochefort-Samson, Barbières, Peyrus. Mais cette activité n'a rien de spécifique aux Monts du Matin, elle envahit tout le Bas-Dauphiné.

Malgré ces embauches, les gens de la montagne regardaient vers la plaine et en jalouaient les habitants. On peut s'expliquer ainsi le conflit qui divisa Hostun autour de 1848, à propos du site de l'église. L'église était à Saint-Martin sur les dernières pentes des Monts du Matin. M. Poulat curé dynamique décida d'abandonner cette église mal entretenue et trop petite pour une église neuve que l'on construirait en plaine (Saint-Maurice). Mais les gens d'en-haut s'y opposèrent. Le conflit entraîna des crises municipales, des injures échangées pendant l'office, des cadavres déterrés dans les cimetières, l'intervention de la troupe montée de Valence, et même la conversion momentanée des gens d'en-haut au Protestantisme ⁽¹⁾. Marx à cette époque pensait déjà à la lutte des classes. Il ignora cet exemple de révolte des pauvres contre les riches, des gens d'en-haut contre les gens d'en-bas, de ceux du *saltus* contre ceux du finage.

Finalement évêque et préfet mirent un terme au conflit en décidant qu'il y aurait deux paroisses.

Mais le temps travaillait en faveur de la plaine. La montagne était destinée à se vider de ses habitants. Le promeneur découvre les ruines des humbles maisons dans les broussailles et les sous-bois. Abandonnons un moment la lecture du paysage et quantifions. Voici un sondage sur la partie montagneuse de Beauregard-Barret. En 1861, date probable du maximum de peuplement, le recensement dénombre 34 maisons habitées par 142 habitants. Puis l'abandon ira très vite, en un quart de siècle, plus de la moitié des habitants est partie et près des deux tiers des maisons ont fermé. Entre 1861 et 1886 l'industrie de la chaussure a pris son essor dans la ville proche de Romans. Aujourd'hui trois maisons seulement sont habitées en permanence. La plus élevée est à 550 m d'altitude alors qu'en 1861 la maison habitée la plus élevée se situait à 880 m (Pierre Rousse). La limite de l'habitat est descendue comme dans toutes les régions montagneuses. Mais ici l'habitat élevé a été abandonné non pour des raisons climatiques mais à cause de la pauvreté du terroir.

L'espace exploité est donc descendu avec les hommes. Mais en géographie humaine rien n'est simple. A l'extrémité nord des Monts du Matin, un éleveur de brebis s'est installé à Bellecombe (commune de Rochechinard) à 720 mètres d'altitude. Aujourd'hui l'habitat le plus élevé est représenté par le Toit sur la commune de Barbières (760 m d'altitude).

Quel peut être aujourd'hui l'intérêt de ce versant du Vercors ? Comme dans toutes les régions de montagne les labours s'amenuisent. Ils ne se maintiennent vraiment que dans les vallons de Combovin et sur les terroirs peu pentus et de basse altitude (4-500 m) de Saint-Vincent et de Peyrus. En 1929, Lenoble avait encore remarqué des champs de maïs vers 700 m.

La vocation rurale de la montagne se limite à l'herbe et donc à l'élevage. Ici, l'élevage est essentiellement bovin, semblable à celui du Vercors et pourtant l'herbe est rarement aussi drue. L'exploitation en est souvent faite par des gens du Royans ou de la plaine qui fauchent l'herbe, par exemple le pré des Marchands, et placent des génisses ou des vaches avec leur veau en permanence dans des parcs souvent implantés dans des espaces boisés.

Les éleveurs de l'intérieur des Monts du Matin achètent parfois du fourrage et placent souvent leur bétail en été sur Lente, Font-d'Urle ou le plateau au sud-ouest de Léoncel. A l'inverse, un éleveur de Léoncel estive du bétail sur les pâturages de l'ancienne ferme de Quinson (commune de Barbières). Ainsi nous avons un chassé-croisé de troupeaux entre la plaine, les Monts du Matin et les plateaux du Vercors. Tout cela n'est guère réglé par des questions d'altitude. Ici on ne peut écrire le mot : alpage. Les transhumances sont plutôt liées à des droits de propriété ou au hasard des locations.

La forêt reconquiert les espaces abandonnés et le pin sylvestre est l'espèce pionnière comme dans le Diois. L'érosion torrentielle a cessé.

Cette forêt n'est que d'un faible rapport. L'intérêt majeur des Monts du Matin est d'offrir un espace de nature. Pour les ruraux du Royans et de la plaine, ils sont un territoire de chasse, où l'on traque le sanglier. Quelques chamois revenus d'eux-mêmes fréquentent le pied des parois les plus élevées.

(1) Sur ce curieux conflit se reporter à J. Chabert : Hostun, deux siècles d'histoire (1630-1850), 268 p., 1907.

Pour les Valentinois et les Romanais les Monts du Matin sont un lieu de randonnée. Le parc du Vercors y balise des sentiers et a publié une carte des itinéraires. Les plus hardis y trouvent des sites d'escalade, en bas aux abords des portails et sur les crêtes sommitales.

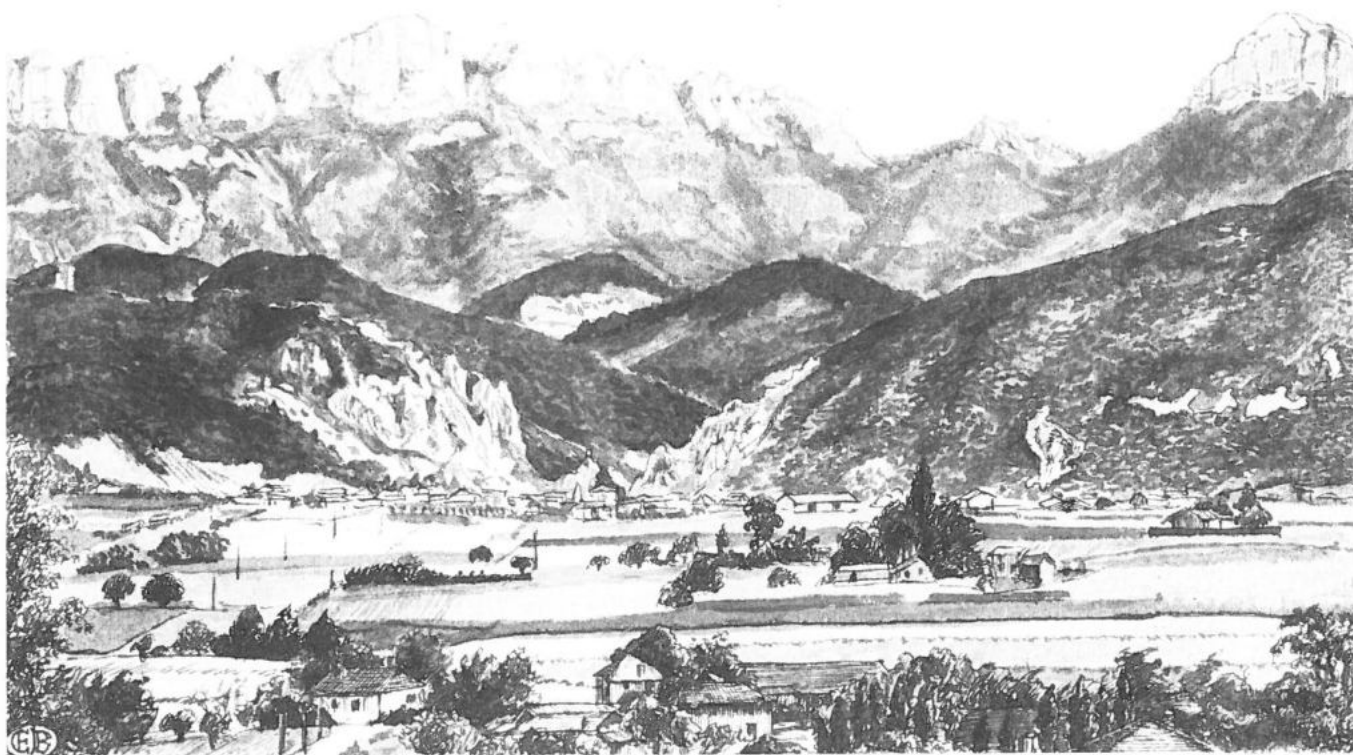
Les Monts du Matin comme toutes les montagnes acquièrent un intérêt touristique. Mais ce trousseau de quelques heures ne peut enrayer la désertification. Très peu d'anciennes fermes ont été restaurées en résidence secondaire.

L'évolution sera renversée par un tout autre facteur. La plaine entière est envahie par la *rurbanisation*. Le paysage montagnard est plus attirant que celui de la plaine. Aussi les pentes les plus proches de Valence (Châteaudouble) prennent à leur tour des aspects de banlieue. Le vallon de Coton est très caractéristique. A son entrée de belles constructions neuves habitées tout l'année, à l'amont des ruines au milieu de clairières menacées par la forêt.

Les gens de la ville prennent donc pied sur les Monts du Matin avec le risque de déposséder les ruraux. La tentation est grande d'acquérir le bien foncier pour investir dans le reboisement ou se réserver le droit de chasse. Au nord un industriel et un gros négociant ont déjà acquis l'essentiel de la montagne au-dessus d'Hostun. Sur Barbières un Belge a racheté le domaine des Chirouzes, un entrepreneur de travaux publics celui des Petites Riveures. Le randonneur risque de se voir interdire le passage par ces nouveaux propriétaires de même que par les éleveurs. Les clôtures doivent être franchissables par le promeneur, non par le bétail.

Ainsi en l'espace d'un siècle, ce rebord du Vercors a changé de vocation. Le surpeuplement qui l'a marqué au XIX^e siècle n'est plus perceptible que par les ruines, les talus de labour, les charbonnières, la trace embroussaillée de sentiers désertés.

C. GARDELLE



Vus de Marches, la trouée de Barbières, la chaîne de l'Epenet, le col de Tourniol et Pierre Chauve.

LES CISTERCIENS DE LEONCEL DANS LA PLAINE DE VALENCE

L'étude géographique du contact entre Vercors et Plaine de Valence ⁽¹⁾ permet de mieux saisir l'originalité de la situation de l'abbaye de Léoncel. A 912 mètres d'altitude, elle occupe, à peu de chose près, la partie sommitale du val le plus occidental de tout le Vercors dont les deux pentes opposées soulignent les confins des Alpes du Nord et des Alpes du Sud et donnent un accès plus ou moins aisé au Royans et au Pays de Gervanne. Mais surtout elle se trouve proche des grands abrupts qui abaissent le Vercors vers la plaine de Valence et que franchissent par des cols ou des « pas » un certain nombre de chemins que les moines ont empruntés pendant les six siècles et demi qui séparent la fondation, en 1137, de sa disparition, en tant que monastère, en 1790. De bonne heure ils furent attirés par le bas pays où le climat et la terre favorisent les activités agricoles, où les troupeaux accèdent au pâturage pendant une bonne partie de l'hiver, où les hommes peuvent fuir le froid et l'humidité. Des « donations » de nature et de style bien différents, une fusion très originale avec une autre communauté religieuse de la plaine, des achats et parfois des échanges leur permirent de constituer un domaine important, organisé de façon assez cohérente autour de quelques pôles majeurs. Mis en place essentiellement aux XII^e et XIII^e siècles, ce domaine jouait encore au XVIII^e siècle un rôle primordial dans la vie de l'abbaye, désormais scindée en deux réalités bien différentes, celle de l'abbé commendataire monopolisant la partie romanaise de la plaine, celle d'une communauté monastique réduite et confinée essentiellement en altitude. Les procédures de vente des biens confisqués par la Nation au début de la Révolution permettent de faire le point sur l'importance et la réalité de la propriété cistercienne.

LES CHEMINS DES MOINES.

On sait que le versant oriental de la grande dépression, que la tectonique et surtout l'érosion ont installée dans le pli bordier du Vercors, présente plusieurs visages. Alors qu'au nord du Col de Tourniol et au sud du Pas de Boussière, les corniches rocheuses de l'Epenet et Musan ou de la Raye se redressent et se relèvent en altitude, constituant de redoutables barrières, le plateau ondulé mais subhorizontal de Combe-Chaude à Chauméane et à Turon s'achève par un rebord plus calme qui, relativement, favorise le passage.

On peut cependant citer le sentier du Pas de la Pierre à travers le Petit Musan, très probablement utilisé par les bergers et les troupeaux du Val Sainte-Marie en route vers la grange du Grand Laval au mandement de Montélier, comme le suggèrent fortement des chartes de 1174 et 1196 relatant des accords entre la chartreuse de Bouvante et l'abbaye de Léoncel autorisant la traversée de l'espace cistercien ⁽²⁾, et aussi celui du Pas de Bouvaret, plus difficile, à travers l'Epenet. Mais la carte montre clairement que pour les Cisterciens ces passages n'avaient rien d'essentiel.

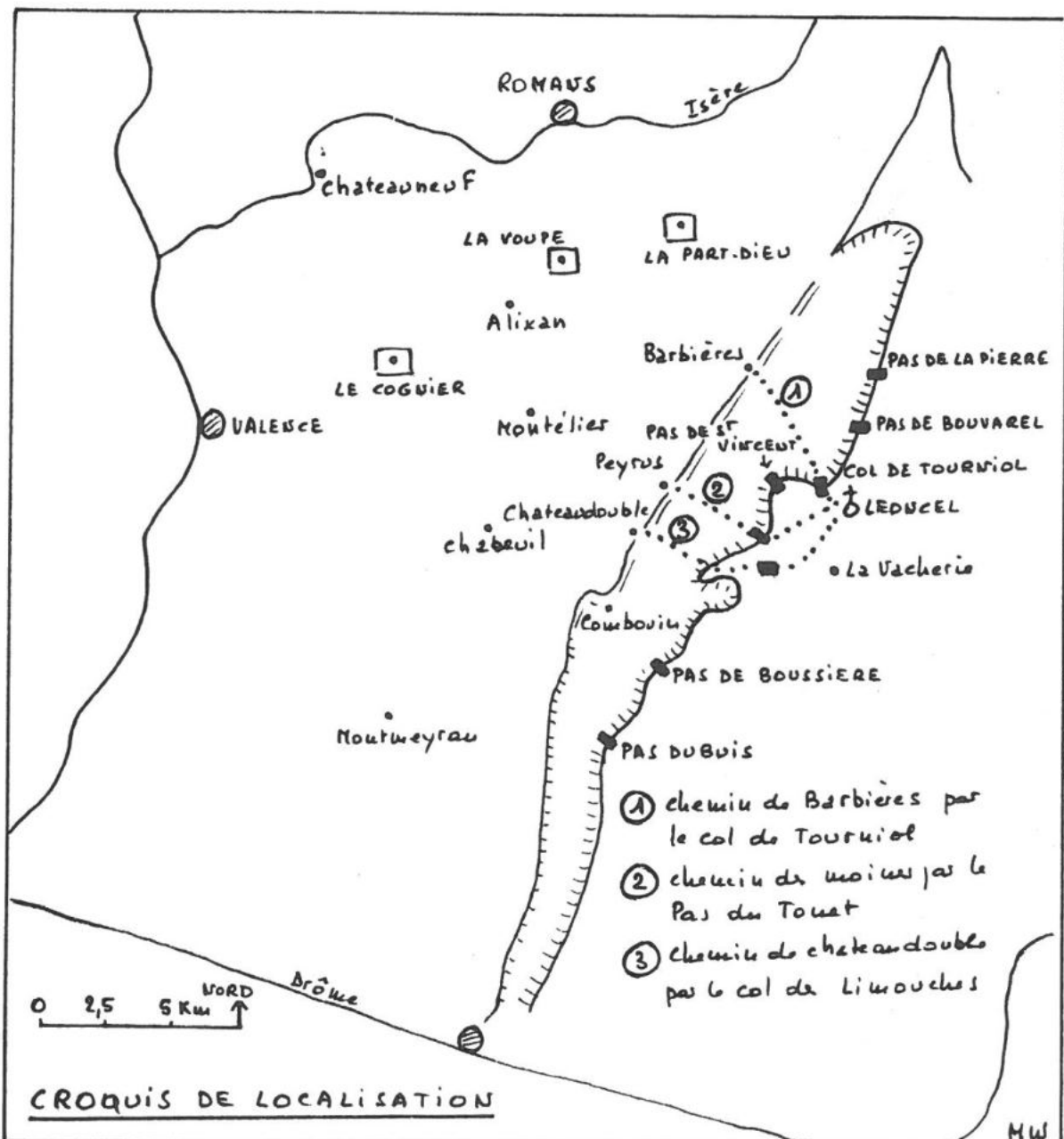
Il en va bien autrement avec le col de Tourniol et le chemin de Barbières, voie la plus directe vers la partie romanaise de la plaine et, notamment, vers la Part-Dieu. Plusieurs chartes évoquent la descente des troupeaux de l'abbaye, encore à la fin du XIII^e siècle, ce qui souligne la persistance, à cette date, du faire-valoir direct ⁽³⁾. Nous ne connaissons pas encore avec certitude le tracé de l'ancien chemin entre le col de Tourniol et le goulet par lequel la Barberolle s'échappe de la dépression, mais l'analyse des plus anciens cadastres et l'observation du relief suscitent des hypothèses.

Au-delà de Pierre Chauve, le Pas de Saint-Vincent et le sentier qui emprunte la longue échine verrouillant au sud-ouest le bassin supérieur de la Barberolle, donnent un accès facile vers Charpey,

Bésayes ou surtout Montélier où la communauté posséda longtemps des terres et des droits et où elle s'installa au XVIII^e siècle, comme nous le verrons. Vient ensuite le « chemin des moines » que nos cartes modernes au 1/25000 signalent encore entre le Pas du Touet, facilement atteint depuis Léoncel à travers Combe Chaude, et Peyrus, plus précisément la chapelle Saint-Pierre d'un prieuré dépendant de la Chaise-Dieu sous la tutelle de celui de Beaumont-lès-Valence. La tradition rapporte que les moines allumaient un feu au bord du rocher pour annoncer la descente de l'abbé, et que ce dernier disait sa messe à Saint-Pierre.

Un autre chemin d'importance, précocement carrossable, celui de Léoncel à Châteaudouble, évitait la Vacherie, coupait court, peut-être par les Vigouroux, gagnait les Limouches, Gaudemart et le grand virage situé au-delà de la carrière. Plusieurs chartes le citent comme limite, notamment celle, bien connue de 1303. A cette date il est aussi question d'un « nouveau chemin » par la Vacherie. Par ailleurs, l'utilisation de tufs de Peyrus pour la construction de l'abbatiale permet de penser à une liaison précoce entre ce chemin de Châteaudouble et la « touvière ».

Nos moines pouvaient encore s'approcher de Combovin par le Pas du Bouquet, donnant accès à la reculée de la Rune, et de la partie plus méridionale de la plaine, et notamment de Montmeyran, en suivant la draye à travers le plateau de Chauméane et le Pas du Buis, au sud de Marquet et de Mourras, donnant accès aux pâturages du lieu-dit « l'abbaye », sur l'actuel territoire de Montvendre, mais aux confins de Montmeyran.



Nos moines, à l'évidence, circulaient beaucoup entre montagne et plaine. Dès les premières décennies et tout au cours des XII^e et XIII^e siècles, ils bénéficièrent de la protection des puissants, évêques, comtes de Valentinois, autres seigneurs du pays comme ceux de Clérieu ou de Châteauneuf ou plus lointains comme ceux d'Albon ou même quelques grands féodaux comme les comtes de Provence ou de Toulouse, qui souhaitaient, comme le montre le cartulaire ⁽⁴⁾, leur garantir une libre circulation, dans tous les sens du terme, sur terre et parfois sur l'eau, pour eux-mêmes, leurs animaux et les marchandises qu'ils transportaient, et tenaient à faire savoir qu'ils les prenaient sous leur protection.

L'IMPLANTATION DANS LA PLAINE XII^e-XIII^e SIECLES.

Elle se fit dès les premières années qui suivirent la fondation mais se conforta très progressivement. En montagne, les donations restaient vagues, portant souvent sur de vastes territoires vides dont les limites ne pouvaient être précisées. En plaine, dans un milieu beaucoup plus peuplé et occupé, les moines, avec persévérance et habileté, élargirent, pièce par pièce, les premières donations, elles-mêmes bien délimitées et souvent modestes, pour en faire des ensembles cohérents et puissants. Leur « domaine » comprenait aussi des terriers leur garantissant des rentrées en argent et en nature que la répétition rendait essentielles ⁽⁵⁾.

Un premier ensemble se mit en place, non loin de Valence, autour du Cognier, dont les bâtiments se trouvent sur l'actuelle commune d'Alixan, mais dont les terres déborderaient aujourd'hui sur celles de Saint-Marcel et de Montélier, et autour de Parlanges, plus méridional, et de Bessey. Après une première donation, ignorée par le cartulaire, mais citée par le Regeste dauphinois ⁽⁶⁾, faite avant 1142 par Raymond de Châteauneuf et concernant le territoire d'Alixan, la donation de Parlanges précéda celle du Cognier. Ce dernier se trouve cité, en tant que grange, dans la liste des possessions de l'abbaye que confirme en 1165 la bulle du pape Alexandre III. On peut rattacher à cet ensemble, tant les liens avec le Cognier paraissent étroits à la lecture des chartes, l'octroi ou l'acquisition de droits de pâturage dans le mandement de Châteauneuf où la famille de saint Hugues, abbé de Léoncel puis de Bonnevaux, se montra généreuse. Ainsi se trouva amorcé un processus complété par des actes que décrivent une bonne douzaine de chartes, échelonnées entre 1188 et 1302, qui citent les noms du manse de Boissieu, de Châteauneuf, de la condamine de l'Arnage jouxtant le Cognier, de Blache Rotonde sur Châteauneuf, de la terre de Guimandet, du moulin de Corbelières, de terres proches de l'église de Saint-Marcel, enfin de l'albergement, concédé aux moines de Léoncel par le chapitre du Bourg-lès-Valence, des revenus de cette même église ⁽⁷⁾.

Un second pôle naquit au nord d'Alixan avec le rachat du manse de la Voupe, au territoire de Coussaud. Il se conforta, lui aussi, par des acquisitions successives, évoquées par une dizaine de chartes qui citent la paroisse de Coussaud, des terres en Bayanne et au Riouset, les Pouyets, le bois de la Blachette ou Tanet-Rochefort. Les limites avec le troisième grand ensemble, relativement proche, apparaissent parfois subtiles ⁽⁸⁾.

Ce dernier pôle, remarquablement présenté par Philippe Bringuier dans le troisième « Cahier de Léoncel » ⁽⁹⁾, gravite autour de la Part-Dieu, proche de Chatuzange. On sait que « de pieux laïques », épris de l'amour de Dieu et de la solitude » (Jules Chevalier) avaient fondé et bâti une sorte de monastère auquel ils donnèrent le nom de la Part-Dieu. Cinq chartes annoncent et décrivent la fusion de cette maison avec l'abbaye de Léoncel, fusion progressivement réalisée entre 1188 et 1194 ⁽¹⁰⁾. L'une d'entre elles insiste sur le fait que pour l'avenir les deux maisons ne constituent plus qu'une seule et même abbaye et que la communauté des moines doit faire résidence en plaine romanaise « de la Saint André à Pâques », sauf à maintenir le culte en montagne pendant l'hiver, en plaine pendant l'été. Il s'agit d'un cas exceptionnel de migration institutionnelle d'une communauté dans l'histoire de l'ordre des Cîteaux. Le domaine de la Part-Dieu devait beaucoup s'arrondir comme le soulignent une bonne quinzaine de chartes datées de 1194 à 1293 ⁽¹¹⁾. Ainsi apparaissent les pâturages de Pizançon, les Maillots, le Charliu, Chatuzange, Mont-Péroux, Aillers, Les Vernets, Bagnol, Blacheronde, Marches, la grange et l'église de Saint-Martin d'Almenc, entre le ruisseau des Fleurs et l'Ozon, la Taponière, le Sablon, le Plantier, les Chapuisons, la Sizeranne...

D'autres implantations, moins lourdes, méritent la mention, et d'abord les maisons que possédait l'abbaye à Romans et à Valence et qui servirent, aux temps troublés des siècles suivants, de refuge et en tout cas de pied-à-terre utile pour des démarches et rencontres. En 1178 ou 1191 (le cartulaire et le Regeste

dauphinois apparaissent en désaccord), Dame Timiane et son époux, Jarenton des Triots, donnèrent à l'abbaye « Malaric », une condamine située à Montmeyran, précisément au lieu-dit « La condamine », entre le Coteau et la route de Romans à Crest ⁽¹²⁾. Une lampe devait brûler pour eux devant l'autel de la Sainte Vierge à Léoncel, seule demande d'une donatrice vraiment soucieuse de son salut et de celui de son mari. En 1198, Dame Aelmonde de Châteaudouble déclarait « je donne à Dieu et à la bienheureuse Marie et à l'ordre de Cîteaux, plus spécialement aux frères de Léoncel, présents et futurs serviteurs de Dieu, tant pour mon salut que pour celui de mes ascendants et de mes descendants et plus particulièrement celui de mon homme Chabert et de ma fille Malbéron, la maison que les frères de Léoncel ont déjà construite à Peyrus, avec tout ce qu'ils ont acquis par don ou achat, et je leur concède de la posséder à jamais, sauf cependant un cens annuel » ⁽¹³⁾.

La bulle d'Innocent III, de 1201, confirma la possession par l'abbaye du « cellier de Peyrus », centre de vinification ou atelier de tannage (?) et les archives en font autant ⁽¹⁴⁾. C'était là l'amorce d'une implantation discontinuée sur la partie haute de la plaine, sur le piedmont. Elle se fortifia grâce à des droits de pâturage, acquis en 1225 sur le mandement de Chabeuil, depuis la route de Châteaudouble jusqu'aux approches du goulet de Combovin et le long de la route de Châteaudouble à Valence jusqu'au mandement de Montélier. Quant aux droits de pâturage importants, acquis au mandement de Châteauneuf, ils ont été évoqués à propos du Cognier.

Au cours des trois premiers demi-siècles de son histoire, l'abbaye de Léoncel a donc amplement pris pied dans la plaine de Valence. Mais, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, elle dut fréquemment justifier ses droits, la nouvelle génération des seigneurs tendant à remettre en question les donations ou accords de leurs prédécesseurs. Elle y parvint pratiquement toujours, mais il fallut parfois multiplier les démarches, comme ce fut le cas pour les droits de pâturage acquis à Châteauneuf d'Isère, au temps de Raymond et de Hugues. Les dernières décennies du XIII^e siècle tentèrent parfois de gommer les actes du XII^e !

Outre l'accueil des moines pour des hivers moins rudes, la plaine assurait le ravitaillement en céréales, légumes et vin, permettant d'intéressantes remues des troupeaux, qu'il aurait fallu réduire considérablement à l'automne en l'absence de pâturages dans le bas pays, et, fortement peuplée, elle multipliait les cens, les dîmes et autres taxes. Au cours des siècles suivants, l'éventail des productions devait s'élargir, se diversifier. Mais dans des conditions bien différentes, puisque, très vite, les moines abandonnèrent le faire-valoir pour une gestion indirecte et plus lointaine.

LA RUINE DE LA PRESENCE CISTERCIENNE DANS LA PLAINE DE VALENCE AU XVIII^e SIECLE.

les dimensions de cet article nous autorisent à franchir rapidement de longues périodes de cette gestion devenue indirecte, nos cisterciens abandonnant le vieux principe d'une subsistance fondée sur le travail de leurs propres mains au profit d'un système de baux et fermages, et à poser la question : que restait-il, au seuil du XVIII^e, de la savante construction des XII^e et XIII^e siècles ?

Certains droits de pâturage sur le territoire de Châteauneuf, comme sur celui de Chabeuil, ayant perdu une bonne partie de leur intérêt avec l'évolution rapide de la notion de « troupeaux de l'abbaye », étaient tombés en désuétude. De Montmeyran, il ne subsistait que le souvenir de Timiane et de sa donation, une des rares qui méritât pleinement ce nom. Et il n'était plus question de possessions à Peyrus. Demeuraient en place, essentiellement les grands piliers, le Cognier, la Voupe et la Part-Dieu et leurs dépendances. La plaine exerçait toujours une forte attraction sur la communauté. Les trois derniers abbés réguliers, Alexandre Faure, Pierre Frère et Marc Girard de Riverie (1561-1681... de belles longévités !) pratiquaient volontiers l'absentéisme pour séjourner longuement à Valence ou à la Part-Dieu.

Pour Léoncel, le XVIII^e siècle commence en 1697. Depuis 1681, l'abbaye subissait le système de la commende qui confie l'abbatit à des hommes essentiellement soucieux de leurs revenus. Un long conflit entre les moines, désormais dirigés par un prieur claustral nommé par l'abbé général de Cîteaux, et l'abbé commendataire, aboutit après plusieurs rebondissements à un véritable partage, élaboré à Lyon le 6 octobre 1697 et accepté un an plus tard par les moines. Hugues Humbert de Servient obtenait pour lui et pour ses successeurs les revenus de la Part-Dieu et de ses dépendances, du moulin du Charlieu, tout proche, du domaine de Saint-Martin d'Almenc avec ses dépendances, les cens, rentes et pensions dépendant de la Part-Dieu, le domaine de la Voupe et ses dépendances et la rente d'Alixan. Les moines conservaient ceux de la montagne, donc de Léoncel, de Gampaloup, Montmarais, la Chaumate, du moulin de Léoncel, les dîmes et tasches des montagnes de Combe-Chaude, Côte Blanche, Musan, Valfanjouse et la Saulce et encore les revenus du cellier de Beaufort et, en plaine, du Cognier. Le partage répartissait équitablement, par moitié, les charges « fiscales » : décimes ordinaires, don gratuit et oblat.

Pour les moines, ce partage signifiait la fin des séjours à la Part-Dieu et une véritable réinstallation à Léoncel, avec divers aménagements nécessaires. Très vite les abbés commendataires se plurent à la Part-Dieu, s'intéressant parfois de façon très directe à la vie économique, à l'hydraulique, à la plantation d'arbres, défendant ou même cherchant à restaurer leurs droits traditionnels, mais laissant cependant les soucis matériels à des fermiers. Le second abbé commendataire, Charles de Beaupoil de Saint-Hilaire (1723-29) dut subir le régime de l'« Economat », sorte de mise en tutelle financière de ses sources de revenus, l'acquiescement pontifical nécessaire après sa nomination par le roi tardant à prvenir. Le troisième, Alexandre Milon, évêque de Valence, introduisit la famille Chaptal dans le rôle d'une sorte de fermier général. Le dernier, Samuel de Gripière de Moncroc, 1771-1790, tenta de remettre en question le partage de 1697 qu'il jugeait trop peu équitable. L'affaire traînait encore en 1789 et n'eut donc pas de suite, mais elle perturba sérieusement les dernières années de la petite communauté des moines, réduite à quatre personnes.

Entre temps, celle-ci tenta de s'installer définitivement à la Part-Dieu, échoua et séjourna à Montéliet de 1757 à 1777. En 1739, Pierre Périer avait été nommé prieur claustral. Dynamique et entreprenant, il accentua l'œuvre de redressement financier entamée par Dom Jourdain, son prédécesseur devenu procureur général de l'ordre ⁽¹⁵⁾. Il axait ses efforts sur le rappel et la restauration des droits de l'abbaye, démarche qui heurtait les communautés villageoises, et sur une exploitation rationnelle et systématique des forêts de l'abbaye qui provoqua rapidement une vive réaction de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Die. Cette dernière fit également capoter son projet de création d'un haras sur le plateau d'Ambel ⁽¹⁶⁾. Probablement découragé, il finit par œuvrer, en s'appuyant sur le vieil accord de 1194 portant fusion de la Part-Dieu et de Léoncel, pour installer définitivement le monastère à la Part-Dieu. Il se heurta au refus obstiné d'Alexandre Milon. Alors, prenant un prétexte plutôt fallacieux, la menace exercée par les vestiges de la bande de feu Mandrin, il fixa, pour vingt années, la communauté à Montéliet, dans la maison de Jean Sibeud, désignée comme l'actuel écart des Bernardins, légèrement au nord du village, aux confins de la commune d'Alixan. Des travaux récents ont fait disparaître la chapelle. A vrai dire, seuls deux moines vivaient aux Bernardins, un troisième demeurant à Léoncel pour assurer le service de la paroisse et le prieur partageant, de façon quelque peu scandaleuse, le logis d'un couple de Saint-Vincent et se laissant aller à de regrettables manœuvres financières qui lui valurent d'être déchu par Cîteaux.

A partir de 1777, le successeur de Dom Périer, Dom Poncelin, réinstalla la communauté à Léoncel, après vingt ans d'absence. Mais il dut soutenir un terrible procès contre les communautés du piedmont, Barbières, Samson, Saint-Vincent et Châteaudouble, dont la population fortement accrue par la révolution démographique utilisait de plus en plus les forêts de l'abbaye. Et c'est lui qui s'employa à défendre l'existence même de l'abbaye contre les conclusions de la commission d'enquête sur la situation des maisons de réguliers ⁽¹⁷⁾. Dans un mémoire ⁽¹⁸⁾, il rappelait l'importance des revenus de la masse conventuelle, les nombreuses améliorations apportées par les moines, les secours et avances faites aux habitants isolés et malades, il posait le problème de l'avenir de la montagne pour laquelle il craignait une désertification, et enfin suggérait à son tour une installation à la Part-Dieu, assortie d'une fusion avec Bonlieu, également menacé, et avec Aiguebelle.

Il était bien tard. Dès 1790, l'abbé commendataire connu, comme la communauté des moines, la mise à la disposition de la Nation des biens dont il tirait ses revenus. Très vite, ceux de la plaine furent aliénés, la première séance d'enchères concernant la Part-Dieu se tenant dès le 16 novembre 1790.

Diverses publications ayant étudié les modalités de cette aliénation ⁽¹⁹⁾ nous nous en tiendrons ici à l'essentiel. La Part-Dieu (300 sétérées selon Jules Chevalier, 540 selon l'abbé Monier... sans doute un problème de « dépendances » ?), estimée 82.983 livres fut adjugée le 5 janvier 1791, après 21 feux, pour 224.000 livres, à un collectif de 35 paysans, plus ou moins aisés, qui avait su tenir tête à la poussée des citadins ⁽²⁰⁾. Le moulin du Charlieu revint finalement, après 10 feux, au fermier en place ⁽²¹⁾. La vente des terriers de Chatuzange et de Pizançon ne suscita, on l'imagine, aucun enthousiasme. Le domaine de Saint-Martin d'Almenc, de 88 sétérées, revint lui aussi, pour 36.000 livres à un collectif de paysans ⁽²²⁾. Le Cognier, dont la gestion appartenait toujours aux moines, couvrait au total plus de 800 sétérées, soit largement plus de 250 hectares. L'inventaire très précis nous laisse un instantané intéressant de l'état des bâtiments et de leur contenu, ainsi qu'une répartition intéressante des types de terres et de cultures. Il fallut 25 feux pour que l'emportassent Joseph Bélier, un négociant de Peyrus, et des « amis à nommer », pour la coquette somme de 247.300 livres, l'équivalent de quelques 22.000 moutons si l'on en croit un livre de comptes de l'abbaye de la fin des années 1780 ! ⁽²³⁾. Seul, parmi les anciennes possessions cisterciennes dans la plaine, le Cognier échappait au monde paysan. Restait le cas de « La Maison Blanche », au mandement d'Alixan. S'agit-il d'une appellation tardive de l'ensemble organisé autour de la Voupe ? C'est cette dernière qui figure au partage de 1697. A-t-elle été aliénée avant la Révolution par les abbés

commendataires ? Le centre de gestion de ce pôle a-t-il émigré au quartier d'Alixan qui, plus à l'Ouest, porte ce nom ? En tout cas nous ne trouvons pas dans les procès-verbaux de ventes celle de la Voupe : peut-être est-ce maladresse de notre part ? Le dictionnaire topographique de J. Brun-Durand, à l'article « Maison Blanche » semble donner raison à notre première hypothèse. Le domaine revint, une fois encore, à un collectif d'habitants du lieu, c'est-à-dire d'Alixan, pour la somme de 28.000 livres ⁽²⁴⁾.

Les domaines de la plaine firent donc l'objet de partages entre de nombreux acquéreurs, notamment des paysans souvent déjà installés sur place mais qui changèrent dès lors radicalement de statut pour les terres concernées. Précocement aliénés, ces domaines n'avaient pas fait l'objet d'une répartition en lots préalable à la vente, que le gouvernement révolutionnaire n'imposa que plus tard. Mais les paysans surent s'unir et s'organiser pour résister aux convoitises de la bourgeoisie urbaine ou rurale. Sous l'Empire et encore la Restauration, lors de la mise en vente des domaines montagnards de l'abbaye, les acquéreurs vinrent, le plus souvent, de milieux sociaux bien différents et leur main mise sur de vastes et parfois très vastes surfaces prit une tout autre signification.

CONCLUSION.

C'est bien à une sorte de symbiose entre des éléments de la Plaine de Valence et de la montagne du Vercors que les cisterciens de Léoncel présidèrent pendant six siècles et demi, marquant les uns et les autres, et aussi le grand versant qui les raccorde, de leur empreinte particulière et durable. Cette étude, sans autre ambition que de porter l'éclairage sur trois aspects, quelque peu disparates, de cette symbiose, doit être considérée comme une très modeste approche.

Michel WULLSCHLEGER

NOTES

(A.D. : Archives Départementales — E.D. : Etudes Drômoises — C.L. : Cahiers de Léoncel)

- (1) Michel WULLSCHLEGER, « Au contact du Vercors et de la plaine de Valence », E.D. 2-3, 1989.
- (2) Joëlle TARDIEU, « L'accord de 1196 entre cisterciens de Léoncel et chartreux de Bouvante », C.L. 4. Cartulaire : chartes XXIV et LXII.
- (3) Cartulaire : chartes CCLXXI (1294) et CCLXXIII (1294-95).
- (4) Cartulaire : chartes III, IV, V, VI, VIII, XIV, XVIII, XXI, XXX, XCV, CLXIV.
- (5) Cartulaire : charte IX par exemple.
- (6) Regeste dauphinois 3666.
- (7) Cartulaire : chartes XXXVIII, XLV, L, LXXI, CXXIV, CXCII, CCXXIX... entre autres.
- (8) Cartulaire : chartes XII, XLVII, CXX, CXCVI, CCXI, CCXVII, CCXXX, CCXXXVII.
- (9) Philippe BRINGUIER, « A la recherche de l'abbaye dans la plaine romanaise », C.L. 3.
- (10) Cartulaire : chartes XXXVII, LIII, LIV, LV, LVI.
- (11) Cartulaire : chartes LVII, LVIII, LX, LXXXI, LXXXVI, XCI, CXXIII, CXXIV, CXXVIII, CXXXII, CXXXIX, CXLV, CXLVI, CLXVIII, CL, CLVI, CLXIII, CLXXI, CLXXII, CLXXIII, CLXXX, CCV, CCVIII, CCXIX, CCLI, CCLXIX... entre autres.
- (12) Cartulaire : charte XLI.
- (13) Cartulaire : charte LXIII.
- (14) Cartulaire : charte LXV, A.D. 1 H 755.
- (15) A.D. 1 H 681, 1 H 697, 1 H 698, 1 H 699, 1 H 700, 1 H 750. Michel WULLSCHLEGER, « Cisterciens de Léoncel : les prieurs du dernier demi-siècle » à paraître dans C.L. 6.
- (16) A.D. 1 H 755.
- (17) A.D. 1 H 713 (procès). Bernard JOBIN, « L'enquête de 1779 et la menace de fermeture de l'abbaye de Léoncel » à paraître dans C.L. 6.
- (18) A.D. 1 H 755.
- (19) Roger PIERRE et collab. « 240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution », Notre Temps, 1989, p. 54-55. Marie-Françoise GIRAUD, « L'abbaye de Léoncel à l'heure de l'inventaire de 1790 » à paraître dans C.L. 6. Michel WULLSCHLEGER, « La vente des biens de l'ancienne abbaye cistercienne de Léoncel, 1791-1824 », Histoire et archives drômoises. A paraître.
- (20) A.D. Q 43, 111, 116. Abbé MONIER, « L'abbaye de la Part-Dieu » dans « Etudes monographiques sur le Charlieu », Valence 1908.
- (21) A.D. Q 111, 138.
- (22) A.D. Q 43.
- (23) A.D. Q 133, 137, 138, 139, 141, 237, 238, 547, 561, 569.
- (24) A.D. Q 133, 137, 138, 143, 547, 561, 569.

N.B. : Les références concernant les chartes renvoient, bien entendu, soit à Ulysse CHEVALIER « Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Léoncel, ordre de Cîteaux, Montélimar 1869 », soit à Ulysse CHEVALIER « Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à 1349 », 7 tomes.
Par ailleurs, l'ouvrage de Jules CHEVALIER, « L'abbaye de Léoncel », dans « La vallée de la Gervanne, Léoncel, les gorges d'Ombrière, la montagne d'Anse », Céas, Valence 1906, reste « inévitable ».

ERRATA

Article de M. WULLSCHLEGER, Etudes Drômoises n° 2-3/1989

« AU CONTACT DU VERCORS ET DE LA PLAINE DE VALENCE »

AVANT-PROPOS :

8^e ligne, dans le titre même de la thèse de Pierre Mandier, lire « au Tertiaire *et au* Quarternaire ».

INTRODUCTION :

Page 11 : 1^{re} ligne « Saint-Nazaire-en-Royans », 3^e ligne « la dite « plaine », 6^e ligne « son pli *le* plus occidental ».

I. LE GRAND VERSANT DU VERCORS :

Page 14 : 21^e ligne « la carte *topographique* ».

Page 15 : 9^e ligne « dégringole, littéralement, vers... ».

SOUS-TITRE « STRATIGRAPHIE ET LITHOLOGIE »... typographie inadéquate, voir page 18 « LA TECTONIQUE ».

Page 18 : 3^e ligne « la *terminaison* »,

20^e ligne « du Turonien supérieur-Sénonien inférieur »,

26^e ligne « étages *du* Sannoisien »,

47^e ligne « on voit réapparaître sur le flanc occidental *les* terrains »,

50^e ligne « perturbent un peu cette *retombée* » (et non remontée).

Page 21 : 3^e ligne « dans la *même* logique ».

II. HAUTE PLAINE DE VALENCE ET BORDURE

Page 23 : 43^e ligne « suffisamment proche » (singulier).

Page 24 : 8^e ligne « la combe d'Oyan », 9^e ligne « A l'amont, » (virgule), 14^e ligne « des Rives » (lieu-dit).

Page 25 : 3-4^e lignes « dénivelés, si modestes soient-ils, et les cônes, »,

27^e ligne « passage aux cours d'eaux »,

30^e ligne mettre en italique (dans la logique de ce qui a été pratiqué plus haut) le paragraphe « Au total... plaine »,

35^e ligne « un aspect plus contrasté et divers *qu'au* nord de Combovin.

Page 27 : 5^e ligne « surtout au nord de Beauregard-Baret »,

8^e ligne « datés *du* Ludien »,

14^e ligne : Oligocène devrait être souligné... (comme, à la première ligne, Eocène et, à la 45^e, Miocène).

Page 29 : 3^e ligne « un ensemble symétrique »,

44^e ligne « la disproportion » (et non la disjonction).

Page 34 : 16^e ligne « des dépôts marins, des dépôts *lagunaires* et estuariens ».

Page 28 : N.B. Pierre MANDIER distingue bien deux niveaux différents de WURM RECENT RETRAIT.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES LIMITES DE LA VEGETATION MEDITERRANEENNE ENTRE LA VALLEE DE LA DROME ET LES MONTS DU MATIN

Notre bulletin N° 2-1985 qui préparait la sortie annuelle dans le Nyonsais vous invitait à observer les paysages végétaux entre Dieulefit et Vinsobres où dominant vignes et oliviers. Et on était aussi invité, au cours d'autres promenades moins rapides, à observer les espèces caractéristiques des pentes boisées, comme le *Pin d'Alep* et le *Genêt scorpion* (pages 19 à 25).

On pourrait, après notre sortie de juin 1989, au revers de la Raye et sur les collines voisines, repérer les limites septentrionales de ces espèces naturelles. M. WULLSCHLEGER rappelle, à la suite de son article (N° 2/3-1989) la carte dessinée par M. FAUCHER dans son bel ouvrage « *L'Homme et le Rhône* » p. 49.

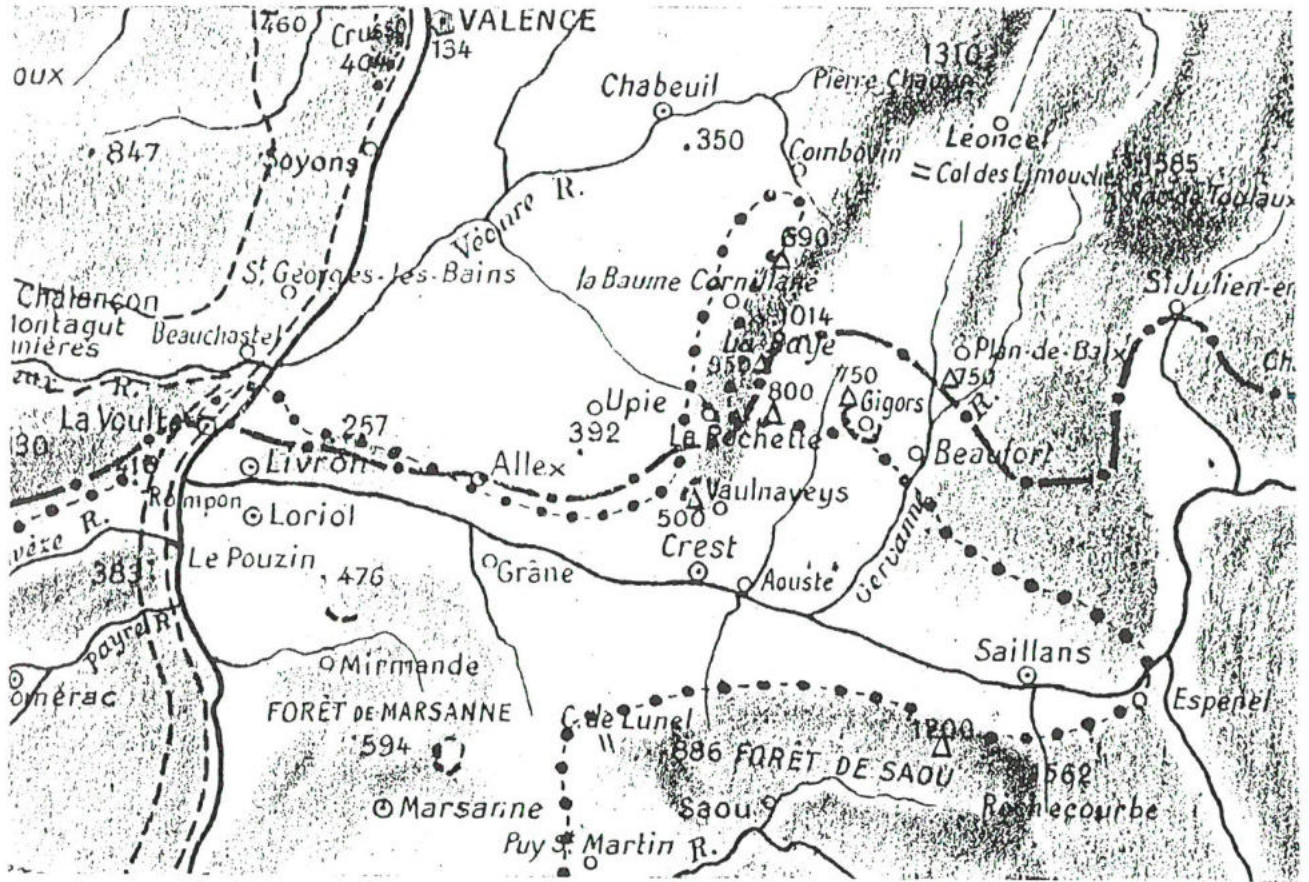
- 1) *Le Pin d'Alep*, tout à fait méditerranéen est complètement absent (N° 2-1985, p. 22).
- 2) *Pas de chêne vert* le long des Préalpes, mais quelques îlots sur des revers très abrités au nord de Crest, et près de Saint-Nazaire-en-Royans, alors qu'il remonte très loin sur la rive droite du Rhône, et même au nord de la Basse Galaure, sur des pentes très ensoleillées et sèches.
- 3) *Le Genêt scorpion*, couvert au printemps de belles fleurs dorées est au contraire très abondant sur les collines au nord de la Drôme inférieure, et sa limite dessine un doigt de gant sur le piedmont de la Raye et sur son versant occidental. Il évite le mistral de la plaine voisine, et se plait sur les pentes et talus secs des sols calcaires. Il ne pénètre pas dans le Vercors, mais très largement la vallée moyenne de la Drôme.
- 4) La limite du *Thym*, qui cohabite souvent sur les sols calcaires avec le *Genêt scorpion*, remonte à peu près à la même latitude, entre Raye et Monts du Matin, et il envahit les Préalpes Drômoises du sud, sans pénétrer en Vercors.

Dans les pays visités le 4 juin se rencontrent donc les limites du *Genêt scorpion* et du *Thym*, et s'insère vers Gigors au revers du Vercors, un îlot de *chêne vert*. Il s'agit bien d'une petite région de semi-montagnes calcaires, et au sud du 45^e parallèle.

D'autres espèces végétales naturelles caractéristiques pourraient sûrement y être observées.

A. BERNARD

LIMITES DE VEGETATION DANS LA DROME MEDIANE (d'après M.-F. LENOBLE)



Chêne vert : - - - - - Genêt épineux : ····· Thym : - · - · -

GENÊT SCORPION



CHÊNE VERT



LA CHAPELLE SAINT-BAUDILE D'UPIE

Les origines de Saint-Baudile d'Upie sont, comme bien souvent, obscures. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agit de l'église mère du lieu, antérieure au perchement du village ⁽¹⁾, située dans la plaine, au milieu du cimetière, sur un emplacement antique : outre divers vestiges, M. André Blanc a découvert à proximité une inscription relative à un personnage important, citoyen lyonnais, qui exerça entre 196 et 198 les fonctions de *prêtre des Trois Gaules à l'autel de notre César*, au confluent du Rhône et de la Saône ⁽²⁾. Quant à saint Baudile, c'est un martyr nîmois dont le culte se rencontre dans notre région ⁽³⁾.

Le prieur d'Upie, signalé dès 1275 dans un pouillé (registre des taxes) de Valence ⁽⁴⁾, percevait, selon l'habitude, les dîmes de la paroisse d'Upie et présentait à la cure. Le prieuré dépendait vers 1289 de l'abbaye bénédictine d'Aurillac ⁽⁵⁾. Ces religieux, fidèles sans doute à la vocation de pèlerin de leur fondateur le comte Géraud d'Aurillac mort au début du X^e siècle, avaient balisé la route romaine de Valence au Mont Genève de leurs établissements : Saint-Pierre et Saint-Christophe d'Aouste, Saint-Géraud de Saillans, peut-être Saint-Girard de Sainte-Croix, Notre-Dame d'Auton à Beaurières, Saint-Géraud d'Aspres-sur-Buech, les prieurés de Suane (Thuoux) et d'Aspremont, Saint-Marcellin de Châteauroux près d'Embrun ; peut-être y avait-il une variante médiévale passant par Upie ⁽⁶⁾. Ce sont sans doute les guerres de religion qui ruinèrent l'édifice, dont il ne reste plus que la petite chapelle du cimetière, c'est-à-dire l'ancien chœur, de plan rectangulaire, de l'église.

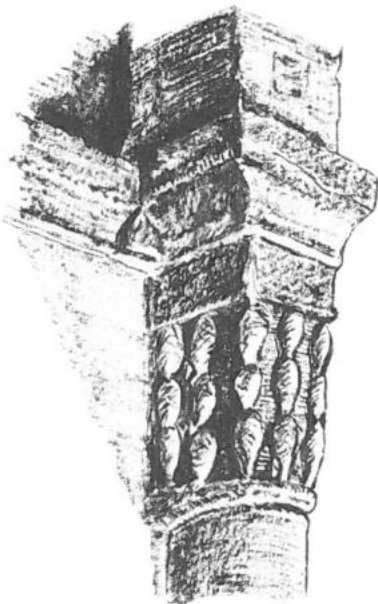
✱

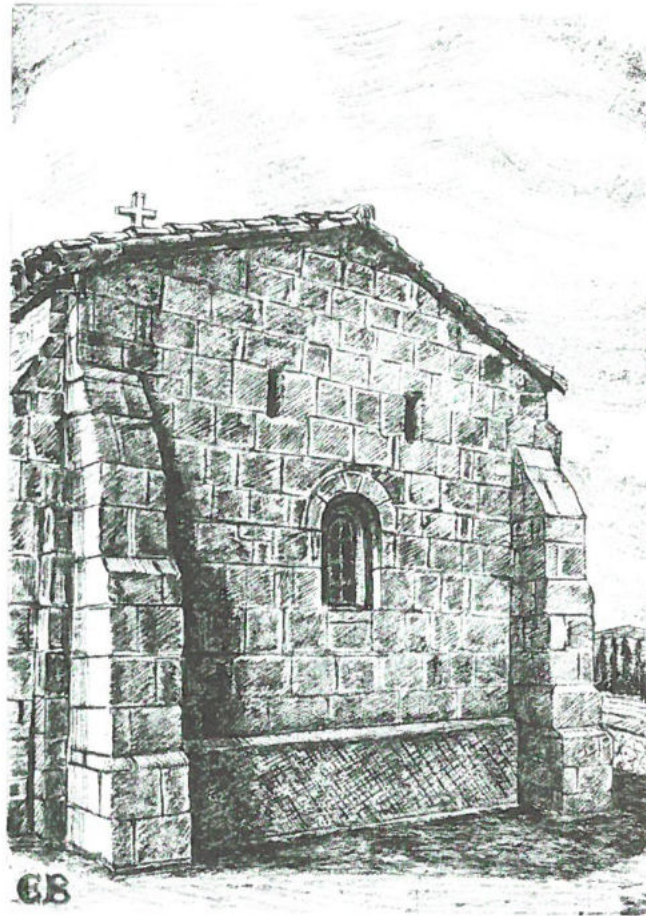
La chapelle est couverte d'une voûte en plein-cintre appareillée, qui naît au-dessus d'un cordon mouluré en doucine et se renforce de deux doubleaux. Celui qui s'appuie au mur du fond a une imposte moulurée qui lui est propre et dont le listel s'orne d'un grain d'orge. Le doubleau de l'ouest retombe sur deux colonnes engagées surmontées de chapiteaux à astragale torique. La sculpture manque de finesse, voire d'imagination, au chapiteau sud, qui représente des pommes de pin striées superposées trois par trois en une série de chaînes verticales et traitées en méplat par rapport au tailloir ⁽⁷⁾. Le tailloir lui-même, par ses dimensions, paraît s'accorder assez peu avec le cordon mouluré au-dessus et pourrait faire croire que le chapiteau est un réemploi de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e. Au nord, l'empâtement rend peu lisible la sculpture : on croit distinguer trois rangées de feuilles très schématiquement rendues, celle du haut criblée de trous faits au trépan.

✱

L'extérieur est en partie décevant. A l'ouest on voit comment on a fermé le chœur, pour le transformer en chapelle, au moyen d'un mur construit sous le doubleau. Les colonnes toscanes classiques appartiennent à une réfection. Les murs goutterots sud et nord, au-dessus de quelques assises à la base, montrent une médiocrité qui témoigne d'une reprise presque totale. A l'angle nord-ouest, les vestiges d'un mur en hémicycle, bâti en moyen appareil, laisseraient croire que des absidioles semi-circulaires flanquaient le chœur rectangulaire, comme à Beaumont-lès-Valence.

En revanche, le mur qui limite le chœur à l'est n'est pas sans beauté. Construit en pierres de taille coquillières, il n'a guère bougé, renforcé par quatre robustes contreforts d'angle bâtis dans le même matériau, qui étagent leurs glacis parfois assez amplement. Une élégante fenêtre axiale, aux jambages et à l'arc ornés d'une baguette et d'un cavet, s'ébrase largement à l'intérieur, où elle montre des claveaux appareillés. Au-dessus, deux archères chanfreinées, par leur étroitesse et leur position, font penser aux deux petits *oculi* de Beaumont.





Ainsi la chapelle Saint-Baudile, si mutilée soit-elle, nous intéresse par sa situation bien caractéristique et, surtout, par ses ressemblances avec sa voisine Notre-Dame de Beaumont : appareil régulier en pierre coquillière, chevet plat peut-être flanqué d'absidioles, petites ouvertures pratiquées dans le haut du mur oriental, colonnes engagées à chapiteaux, et, à ce titre, elle ressortit à un type d'édifices attestés dans le Valentinois. Ses parties bien appareillées, réemplois et reprises exclus, la font remonter au XII^e siècle avancé.

Henri DESAYE

NOTES

- (1) Le nom même d'Upie, *Ulpianum*, toponyme de domaine gallo-romain, ne prouve pas que la propriété d'*Ulpus* se trouvait sur la hauteur comme le bourg actuel : il pouvait être simplement à proximité, au cimetière par exemple. Le raisonnement vaut pour d'autres villages perchés de la plaine de Valence comme Alixan (*Alexianum*), Chabrillan (* *Caprilianum*) ou Livron (*Libero*).
- (2) *Forma Orbis Romani, Carte archéologique de la Gaule romaine, Département de la Drôme* par le Chanoine J. SAUTEL, Paris 1957, n° 103 et *Appendice épigraphique*, 66 ; Michel CHRISTOL et Duncan FISHWICK, *A priest of the three Gauls at Valentia*, dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, 1979, p. 281-286 ; *Année épigraphique*, 1952, 23 ; 1979, 403 ; 1981, 624.
- (3) Il existe, selon le *Dictionnaire topographique du département de la Drôme* de J. BRUN-DURAND, un Saint-Baudile à Clérieu, à Mirabel-aux-Baronnies, à Séderon ; ajoutons dans le diocèse de Die Saint-Baudille-et-Pipet (Trièves). Son tombeau à Nîmes est mentionné par Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, 77.
- (4) Etienne CLOUZOT, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris 1940, p. 403.
- (5) G.-M.-F. BOUANGE, *Saint Géraud et son illustre abbaye*, Aurillac 1870-1881, II, p. 85 (bulle de Nicolas IV).
- (6) Henri DESAYE, *Les voies de communication entre la combe de Die et le Sillon alpin dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *Etudes drômoises*, 1986/3, p. 36-38 ; *La voie romaine de Valence à Gap et la plaine de Valence*, dans *Etudes drômoises*, 1989, 2-3, p. 40. Il existait aussi des églises Saint-Géraud à Auris-en-Oisans, près de Varcès et dans l'archiprêtré savoyard d'Albens, lieux tous situés dans les Alpes ou les Préalpes (BOUANGE, *op. cit.*, I, p. 98-99).
- (7) Les pommes de pin se retrouvent, mais traitées avec un sens décoratif bien plus sûr, à Saint Pierre de Chabrillan et ailleurs (cathédrale de Valence, églises des Alpes et du Languedoc) : Jacques THIRION, *Contribution à l'étude de la première sculpture romane dans le bassin du Rhône moyen : les chapiteaux de Chabrillan et de La Clastre*, dans *Cahiers archéologiques*, n° 36, 1988, p. 118 et 121-122.

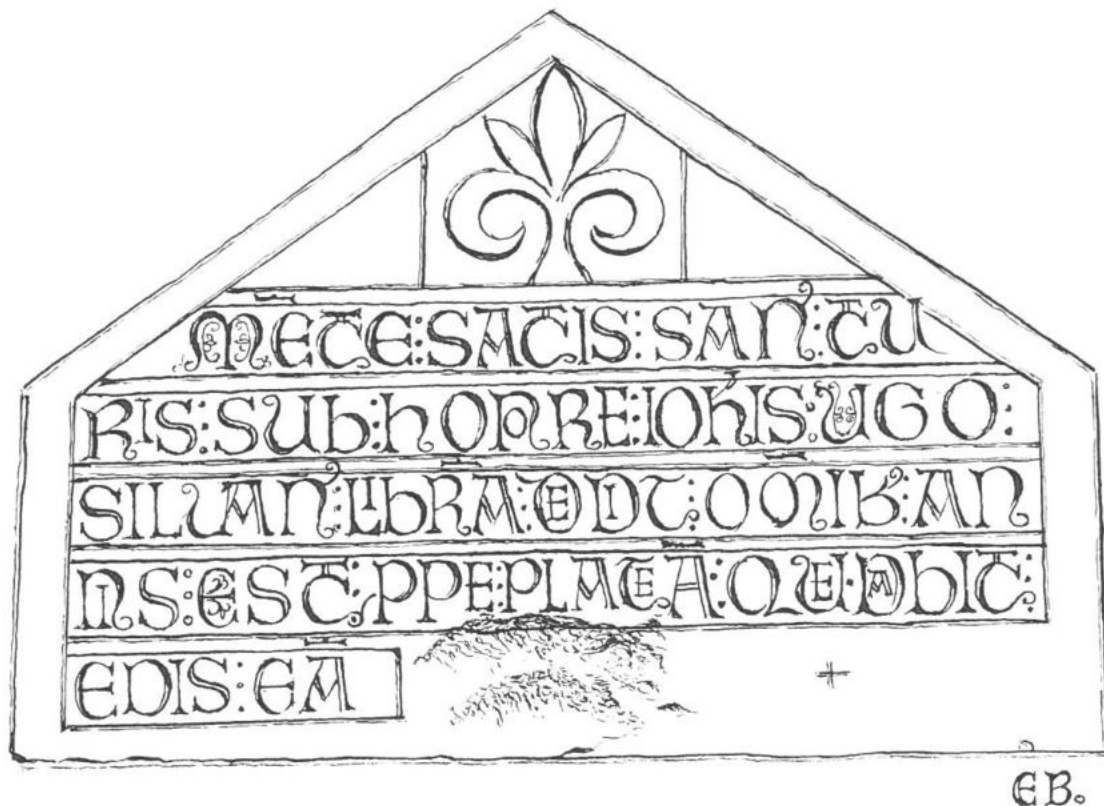
L'INSCRIPTION MEDIEVALE DE VAUNAVEYS

La vieille et grande maison de Garauzon, située sur la commune de Vaunaveys, propriété de M. Béchet de Balan, est connue depuis 1352 ⁽¹⁾. M^{me} Folny, des *Amis du vieux Crest*, qui nous accompagnait le 4 juin dernier, nous a communiqué plusieurs mentions de ce domaine rencontrées dans les archives communales de Vaunaveys : un procès eut lieu à propos des tailles de cette *grange*, que le parlement du Dauphiné décida d'inclure dans le parcellaire de cette communauté ⁽²⁾. Le grand portail qui ouvre sur une cour intérieure porte les dates du 20 juillet (?) 1655 et de 1769. Indépendamment de l'intérêt offert par les bâtiments, la maison conserve une inscription médiévale.

Signalée dès 1815 par une brochure de Bonnet-Dorion, mentionnée par André Lacroix ⁽³⁾, traduite correctement par Eugène Arnaud, qui n'avait pas vu qu'elle était en vers ⁽⁴⁾, elle a été reprise en 1988 ⁽⁵⁾. Il s'agit d'une plaque de belle pierre surmontée d'un fronton triangulaire. Une fleur très stylisée occupe le sommet de celui-ci, sorte d'élégante fleur de lys à cinq pétales. Au-dessous s'inscrit le texte sur cinq lignes :

Me(n)te. satis. san(us). tulris. sub. honore. Ioh(ann)is. Ugo. / Silvan(us). libra(m). dedit. om(n)ib(us). anlnis. est. p(ro)pe. (jam) platea(m). qu(a)e. dabit. / (a)edis. ea(m). /

Suffisamment sain d'esprit, Hugues Silvain a donné chaque année une livre d'encens en l'honneur de (saint) Jean. Il y a (désormais) près de la place (ou de la grand-rue) une maison (littéralement une chambre) qui la donnera.



Dessin : E. Boissier
 d'après un relevé de M^{me} Folny et une photographie de R. Payan

Le style passablement contourné du texte, dû à sa mise en vers, n'empêche pas d'en comprendre le sens : l'offrande annuelle de Hugues Silvain à l'église Saint-Jean consistait en une livre d'encens ; on achètera désormais celle-ci avec les revenus procurés par une maison que le donateur a léguée dans cette

intention. L'omission du mot *saint* devant le nom de Jean et l'emploi du singulier *aedis*, une *chambre*, au lieu du pluriel *aedes*, une *maison*, s'expliquent par des nécessités métriques. La précision *suffisamment sain d'esprit* manque certes de poésie, mais c'était là une condition obligatoire (elle l'est toujours !) pour la validité d'une donation. *Platea* s'entend d'une voie publique assez large, place ou grand-rue. L'expression *sub honore, en l'honneur de*, par son emploi de la préposition *sub* au lieu de *in* qu'on attendait, traduit peut-être une influence liturgique⁽⁶⁾. Quant à saint Jean, c'est sans doute le titulaire de l'église, mentionnée dès 1187, d'un prieuré de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, converti en 1280 en prieuré bénédictin de Cruas. Après sa destruction aux guerres de religion, l'emplacement fut cédé aux capucins en 1609, ce qui permet de le situer à l'ouest de Crest⁽⁷⁾.

Cette inscription, placée en bonne vue près de l'église Saint-Jean, rappelait aux religieux, selon l'habitude médiévale, les obligations d'une fondation perpétuelle. Ce qui est plus original, c'est la rédaction du texte en vers. Deux hexamètres dactyliques, parfaitement corrects avec leur césure, sont suivis d'un pentamètre, disposition qui n'est absolument pas conforme aux règles latines. D'ailleurs à ce dernier vers il manque une syllabe longue, erreur du rédacteur ou, plutôt, du lapicide, tant la correction paraît facile à faire. Enfin aux principes de la versification classique, respectés dans leurs grandes lignes, s'ajoute une recherche que le Moyen Âge a beaucoup aimée : le texte renferme des rimes, et même riches, rimes aux césures (*sanus, Silvanus*), aux chutes (*Iohannis, annis*), rime à la césure et à la chute (*plateam, eam*) du dernier vers (vers *léonin*). On perçoit bien ici la qualité et aussi les limites de la culture classique chez un clerc médiéval. Le texte réparti en vers aurait eu la disposition suivante :

Mente satis sanus / turis sub honore Iohannis //
Ugo Silvanus / libram dedit omnibus annis //
Est prope jam plateam / quae dabit aedis eam //

L'écriture est belle et *fleurie*. Toutes les lettres présentent une forme onciale, privilégiant les arrondis, sauf cinq E classiques⁽⁸⁾. Des traits parallèles indiquent les pleins dans les A et les S. La barre transversale des A est, à une exception près, remplacée par un chevron renversé et les T, sauf deux, adoptent la forme d'un C surmonté d'un petit T. On compte huit inclusions de lettres⁽⁹⁾. Toutes ces caractéristiques se rencontrent dans la charte de Crest de 1189, mais moins régulièrement adoptées, ce qui conduit à placer notre inscription à l'extrême fin du siècle ou dans la première moitié du suivant.

Henri DESAYE

NOTES

- (1) J. BRUN-DURAND, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, Paris 1891, p. 154-155.
- (2) Archives communales de Vaunaveys, BB 5 (6 août 1657, 10 janvier 1661, 20 mars 1661), FF 5 (1662), FF 6 (1665).
- (3) André LACROIX, *Le tramway de Valence à Crest*, dans *Bull. Soc. arch. Drôme*, 1908, p. 196, qui date le texte du XIV^e siècle.
- (4) Eugène ARNAUD, *Histoire et description des antiquités civiles, ecclésiastiques et militaires de la ville de Crest en Dauphiné*, Grenoble 1903, p. 210 : le texte comporte la coquille *librum* au lieu de *libram* et omet *edis*, qui est pourtant traduit !
- (5) *Revue drômoise*, 1988, p. 213.
- (6) Souvenir de l'introït de la fête de sainte Agathe ?
- (7) BRUN-DURAND, *op. cit.*, p. 56, s. v. *Les Capucins*.
- (8) Contre cinq E onciaux. Sur le nombre de lettres onciales, bien inférieur à celui des capitales romaines, dans la charte de Crest de 1189, cf. Henri DESAYE, *La charte des libertés de Crest, paléographie, style, témoins et datation*, dans *Crest Actualités, bulletin municipal d'information*, octobre 1988, p. 16-17.
- (9) C'est un défaut de la pierre qui a contraint le lapicide à réduire la hauteur des lettres dans la partie médiane de la quatrième ligne.

DU CHATEAU-FORT A LA MOISSONNEUSE-BATTEUSE OU UN ESSAI SUR LA VIE QUOTIDIENNE A LA BAUME-CORNILLANE du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e

En 1832, La Baume compte 559 ⁽¹⁾ habitants répartis dans des fermes isolées ou des hameaux dispersés dans l'espace de la commune, le village proprement dit s'étageant au pied du donjon des Cornilhan et ne formant qu'une toute petite agglomération.

Le temple Saint James du vieux village est abandonné à ses ruines et le nouveau bâti en 1826 servant à la fois de lieu de culte et de maison commune est dominé par un clocher recouvert de tuiles vernissées. La population reste en majorité protestante. Plus d'églises catholiques, celles-ci ayant disparu du fait de la Réforme.



La Baume, aujourd'hui avec le temple toujours debout. Son clocher de tuiles vernissées et le coq qui nous dit d'où vient le vent. « La cloche a été faite et payée par ceux de la Religion réformée à La Baume Cornillane année de 1647 ».

Les occupations des gens sont essentiellement agricoles. Les chefs de famille sont propriétaires ou fermiers de ces derniers, que l'on appelle « grangers » mis à part le cordonnier et le maréchal-ferrant.

Il n'y a pas de boulanger, chaque maison ayant un four. Mais il y a un épicier dont le livre de comptes dévoile quelques particularités de la vie du village.

(1) 451 en 1875 et 369 en 1907.



Tout le passé de La Baume se résume dans cette photo : au fond le donjon, à gauche était le temple où fut inhumée Catherine de Cornilhan, à droite un arbre, symbole de pérennité et le chemin : la rue vieille du Temple.

est réclamée. Les landes et bois des terrains communaux sont réservés au pacage des animaux, chèvres et moutons très précieux pour les habitants de La Baume. Grande est leur consternation quand on apprend en 1828 que *l'administration forestière devait mettre sous surveillance 170 arpents de bois-taillis. Cette décision mettait les gens « dans une gêne très pénible attendu qu'ils ne pourraient aller faire paître leurs brebis et que la misère se trouverait chez eux... car ils seraient forcés de vendre leur bétail. Bientôt la ruine serait dans leur famille parce qu'ils n'auraient point de fumier pour engraisser leurs propriétés si médiocres et alors point de fumier, point de récoltes... ».*

En effet l'élevage est une bonne source de revenus sur ce terroir d'une certaine pauvreté, que l'on enrichit avec le fumier et qui est travaillé avec l'araire tiré par les mulets ou les chevaux. La moisson se fait à la faucille peu à peu remplacée par la faux difficilement acceptée par certains qui y voient un manque de précision dans le travail et quelque gaspillage de récolte.

La sériciculture occupant les femmes et les enfants du début mai à la mi-juin demande soin et attention mais demeure rémunératrice complémentaiement. Les mûriers bordent les chemins et émaillent les champs, leur ombre sert le repos des travailleurs. Leur feuillage nourrit les vers à soie et leurs branches coupées à l'automne sont liées en fagots pour la nourriture hivernale du bétail.

Dans l'ensemble le travail est dur et il faut compter avec les risques naturels non couverts par les assurances comme aujourd'hui.

En effet, *les pluies diluviennes de l'automne, les orages de l'été qui entraînent la terre des coteaux font déborder les ruisseaux... et le froid de 1830 qui détruit les semences de l'automne, la grêle de 1831 qui enleva le fruit des vignes, les pommes, poires, avoine, fèves, haricots et blé noir... Les gelées printanières de 1856 qui détruisirent les feuilles des mûriers et les noyers précoces. La saison 1860 fut très mauvaise : « Les vers à soie ont manqué et le blé et les légumes n'ont donné qu'une récolte minime, la pluie ayant occasionné d'importants dégâts ».*

On achète les produits que l'on ne peut récolter : de la morue ou de la merluche, des anchois, de l'huile, du sucre en pain, des pâtes, du vermicelle, du riz, du poivre, de la fleur d'oranger, des épices et de l'eau sédative... et encore le savon en barres, les allumettes, le pétrole dont l'usage est quotidien, les balais, du coton et du vitriol. L'épicier vend aussi des chemises, des pantalons, des ceintures. Les clients ne règlent pas les marchandises uniquement en espèces mais aussi en trèfle, feuille de mûrier, châtaignes, vin, agneaux, pommes de terre ou journées de travail d'homme ou d'animal.

Le salaire des domestiques, loués à la Saint-Jean pour une période d'un an, est payé en argent par acomptes successifs et en partie en vêtements, chaussures, ressemelages et tabac-ficelle.

Compte de Sayn, notre domestique de la Saint Jean 1877 à 1878 = 120 F pour l'année.

<i>lui avoir donné</i>	15	F
<i>une paire de mites</i>	1,25	F
<i>un verre de montre + 25 c</i>	1,25	F
<i>lui avoir apporté de Valence un pantalon et un gilet</i>	13	F
<i>lui avoir donné</i>	15	F
<i>lui avoir apporté un chapeau de Valence</i>	7,50	F
<i>lui avoir soldé son compte à la Saint Jean 1878</i>		

Le chauffage de la maison se fait surtout avec le bois coupé à La Raye. Chaque année a lieu l'attribution de coupes de bois pour chaque famille, une taxe d'affouage dont les pauvres sont exemptés

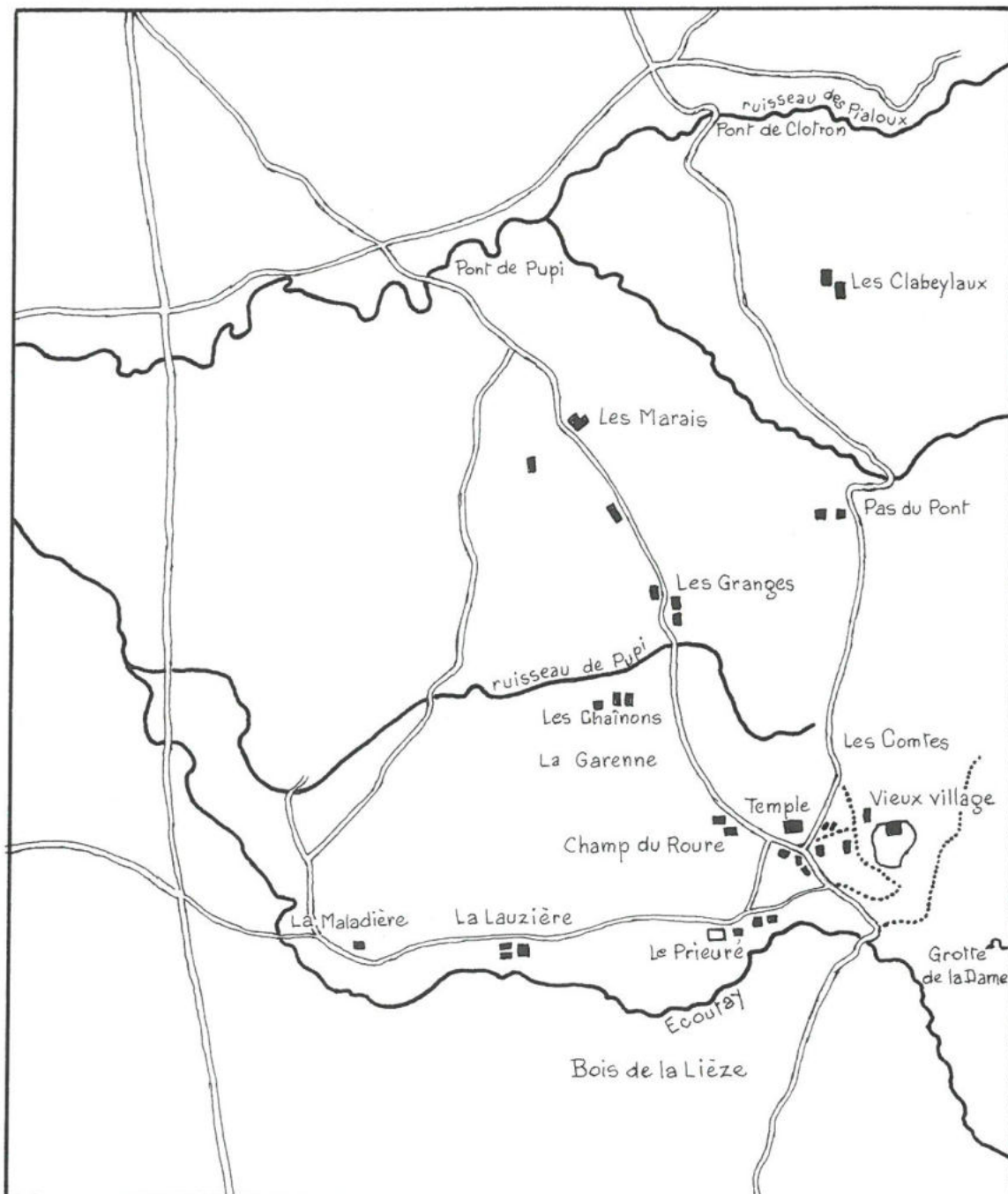
La Baume ne reste pas isolée : des relations d'amitié existent avec les habitants d'autres villages de la bordure des premiers contreforts du Vercors : Combovin, Châteaudouble, Chabeuil au nord et Beaufort, Gigors, Plan-de-Baix au sud-est et bien sûr Ourches, La Rochette et Vaunaveys communes au sud, et La Baume ayant beaucoup d'intérêts communs. De nombreux mariages ont eu lieu entre les familles de La Baume et de ces villages.

De même les registres de l'épicier mentionnent beaucoup de clients à Ourches et dans d'autres lieux de la plaine. Car La Baume noue aussi des relations avec la plaine de Valence, le progrès venant par la vallée.

Pour aller à Valence on passe par Chabeuil. Donc, la commune de La Baume refuse de s'intéresser à la construction des ponts de Beaumont et Montéléger, non empruntés par ses ressortissants qui ont déjà beaucoup de soucis pour franchir les torrents de leur territoire.

Les cours d'eau arrosant le territoire de La Baume sont peu importants car ils charrient peu d'eau, si l'on considère la moyenne annuelle de leur débit.

Ils descendent des flancs abrupts de la Raye et portent les noms de : le Rif, l'Écoutay, le ruisseau des Pialoux, le torrent de Pupi. Néanmoins, lorsque de fortes pluies s'abattent sur la région, leur niveau monte très rapidement et le flot emporte passerelles et « levées », ceci au printemps (mars et avril) et au début de l'automne (septembre et octobre).



LA BAUME CORNILLANE

Echelle 1/25000^e

FEUILLE DE COMPTES

1899		Loutoulou Cozonier		1899		
Janvier	28	8 kil Lard à 1,50	11,40 un kilo sel 25 ^c			
		merluche 0,95	un litre huile noir 1,20	le tout	14 50	
février	28	fromage 1,10	merluche 85		1 25	
Mars	8	fromage			6 75	
Avril	14	farine et fromage	le tout		50	
Mars	30	œuf 55	fromage 50	lard 15	le tout	1
avril	6	une terrine			30	
mai	12	un bidon et un kilo sucre	œuf le tout		1 50	
mai	15	37 ^e omelette	terre à 11,50 les 100		4 70	
mai	22	patte de jambon et autres	œufs le tout		1 25	
mai	30	un litre huile	1,50 sel 1/2 kilo 20 ^c œuf 2 ^o 35		2 45	
mai	20	lard 1,50	œuf		1	
juin	9	un litre huile noir 1,90	un litre pétrole 0,90	un kilo sel 0,20	une livre sel pile 15	
		un kilo poivre 0,40			3 55	
juin	17	un livre olive et autres choses			1 60	
juin	23	de plusieurs articles			85	
juillet	12	un litre pétrole			90	
juin	25	un litre huile rouge 1,70	2 kilo poivre 80		2 70	
juin	30	merluche 1,70	vin rouge, 50		2 40	
juin		deuxième faite avec Basse			5	
août	9	un litre pétrole			90	
août	24	une demi livre sardes 25 ^c	3 kilos fromage 90 ^c		1 15	
sept	8	un litre pétrole			20	
sept	13	poivre et allumette 35 ^c	huile noire un litre 1,50			
		un litre pétrole 90	le tout		3 75	
sept	30	de plusieurs articles			1	
octobre	10	allumette poivre le tout			1 50	
oct	15	un kilog farine un kilog sel	œuf le tout		1 50	
oct	19	un litre pétrole	un litre huile		2 75	
oct	29	une livre sel fin 750 g	noix le tout		80	

ÉPICERIE EN GROS

EN FACE LA GARE.

Valence, le 19 ^{me} X 1892

~~Valence~~ à Alboussière
Trophien Blanche-Cornillonne

Doit

à GAUTIER & TROULLIER

les marchandises suivantes payables dans Valence à
notre notre mandat au

L'intérêt au taux légal sera dû à partir de l'échéance.

Nota. Les futailles qui ne seront pas rendues dans le mois seront comprises dans notre *Compte*.

Valence 1912 Valenc.

MARCHANDISES EN MAGASIN.	MARQ [®]	N [°]	BRUT.	TARE.	NET	PRIX.	SOMMES. 1
Amidon... Amandes.							
Anchois, Sardines & Sardines prés [®]	VA.	98	2 P ^{me} Pain sucre DR ^{sc}				70
Balais doubles et mi-doubles.							
Bouchons fins et mi-fins pour bouteilles							
bondes, broches et topettes		992	1 4 4			166	44 40
Bleu p [®] linge en boules & en tablettes.							30
Cafés. Chocolats.							
Câpres fines.							
Chicorées en paquets et Gland-doux.							
Citrons.							
Colle-forte.							
Chandelles et Bougies.							
Eau de fleurs d'orangers double & triple							
Figues et Fromages.							
Fécule de Pommes de Terre							
Gomme arabique.							
Graine, Farine de lin.							
Girofle, Cannelle et épices.							
Graine de tréfle, luzerne, raifort.							
Graine de Chanvrs.							
Huile d'Olive fine et surfine.							
Huile d'Olive commune.							
Huile épurée.							
Huile de Chou.							
Huile de Noix et de Lin.							
Harengs saurs et blancs.							
Légumes secs.							
Lard et graisse.							
Miels et Melasse.							
Moutarde en grains et en poudre.							
Morues et Merluches.							
Millet rond et long.							
Noisettes.							
Olives en fruits.							
Poivre lourd et mi-lourd.							
Poivre giroflé.							
Pruneaux.							
Papier chassis et pliage.							
Raisins secs.							
Riz.							
Régilisse en suc et en bois.							
Sardines à l'huile.							
Sucre en pains et pilé.							
Sucre bâtarde verte et vergeois.							
Sucre Bourbon et brut Martinique							
Savon bleu, pâte et blanc.							
Soufre en canon et en fleur.							
Sparterie ou cordes de jonc							
Sel en grain et pilé.							
Sel de soude dit potasse.							
Thon.							
Thé vert et Thé perlé.							
Vinaigre de vin							
			Quelques remarques sur les achats de TOUTOULOU, cordonnier. (En réalité TOURTOULOU).				
			28 janvier : merluche. 10 octobre : morue.				
			En provençal morue se dit merlusso mais l'épicier Imbert (de même que ses fournisseurs) distingue les deux. La merluce était du merlu (ou de la morue) séchés et non salés.				
			29 mai : 1 livre de sardes.				
			Il s'agit d'anchois conservés au sel qui, à l'époque et comme toutes les denrées, se vendaient au poids.				
			28 janvier : 1 litre d'huile de noix.				
			Productions locales, l'huile de noix se vendait 1,90 F le litre et l'huile de chou (de colza) 1,50 F, alors que l'huile d'olive coûtait 2,20 F, chez Imbert.				
			9 juin : 1 kg de poix.				
			Le cordonnier Tourtoulou en enduisait son ligneul (gros fil de lin).				
			9 juin : 1 l. de pétrole.				
			A noter la fréquence des achats de pétrole : en hiver Tourtoulou en achètera 4 l. par mois : il travaille à la lumière de sa lampe à pétrole.				

La traversée de ces torrents auxquels on ne prête aujourd'hui pas beaucoup d'attention était fort périlleuse autrefois.

— « En 1839... le sieur Antoine Astier qui arrivait de Valence avec sa voiture chargée de charbon y aurait laissé son mulet (torrent du Pupi) si le bras de sa voiture ne s'était cassé. Et le sieur Claude Chastant qui allait à Valence, arrivé auprès du torrent y tomba et si son cheval ne s'était arrêté sur le bord les roues lui auraient, passé sur le corps... ».

Il fallait entretenir les passages de ruisseau et éviter que ceux-ci ne creusent trop profondément leur lit. La technique la plus simple était de placer un tronc d'arbre perpendiculaire aux rives et qui formait ainsi un petit barrage.

Le 5 novembre 1837 on décide la construction d'un pont sur le torrent du Pas du Pont car on doit passer en cet endroit pour emporter le lignite ⁽¹⁾. Le 22 septembre 1839 un peuplier s'étant mis en travers d'un passage à gué, on décide la construction d'un autre pont en 1840.

Les chemins vicinaux doivent avoir 4 m de largeur entre deux communes et 3 m seulement pour desservir des habitations. Et on fait la « guerre » à ceux qui ne respectent pas ces normes et qui empiètent sur la chaussée par des haies vives, des plantations ou des fossés. Ces chemins doivent être entretenus par tous les chefs de famille et par « chaque individu mâle, valide âgé de 18 ans au moins et de 60 ans au plus, membre ou serviteur d'une famille résidant dans la commune ». Les prestations ne se limitent pas aux hommes mais s'étendent aussi aux bêtes de somme, de trait ou de selle ainsi qu'aux charrettes et voitures attelées, une journée de bêtes attelées étant estimées à deux fois et demi une journée d'homme.

En 1889 on décide l'élargissement du chemin de La Baume à Montmeyran.

**

En 1907, un espoir se lève à l'horizon ! celui de voir une ligne de tramway que l'on construirait sur la route départementale de Chabeuil à Crest et ce projet remplit de joie la municipalité qui adresse les vœux suivants à qui de droit :

Considérant qu'en raccordant la gare de Chabeuil à celle de Vaunaveys en suivant sur tout le parcours la route départementale... on évite à la fois des frais d'achat de terrains et un grand nombre de travaux d'art et que de la sorte on dessert les communes de La Baume, Ourches, La Rochette, Vaunaveys et toute la partie levant des communes de Montmeyran et d'Upie où se trouvent des hameaux très importants et très peuplés tels que Blagnat, la Crotte, la Paillette, les Rorivas, les Batailles, la Besantie... que toutes ces communes ont des produits importants qui n'ont pas de débouchés suffisants : La Baume Cornillane par exemple qui a une grande quantité de bois inexploités par manque de voies de transport. Elle possède aussi des carrières de grès, de pierre à bâtir, d'argile à poterie, de plâtre, de pierre à chaux. ...Attendu que si la ligne suivait cette route il pourrait partir de Crest des trains se dirigeant à la fois sur Valence et sur Romans, cette route étant déjà parcourue par une multitude de voitures publiques les jours de marchés et de foires de Crest, de Chabeuil et de Romans... » ⁽²⁾.

Quelques exagérations dans l'énoncé des richesses de La Baume, mais il y aurait eu des fours à chaux et une carrière de gypse. Et il y avait deux foires, l'une en mai et l'autre en octobre. En 1830 une foire supplémentaire est réclamée en juillet pour y vendre les bestiaux gras, car aucune foire n'existait dans les environs.

Les échanges se font avec Ourches, Châteaudouble, Montmeyran, Beaumont, Etoile. Souvent les artisans venus de ces communes, menuisier, maçon, fontainier sont rétribués en argent et aussi en bois et fournitures diverses.

— Compte de Gratol menuisier à Etoile doit à Imbert, à La Baume, entre autres denrées et ustensiles : de la merluche, un pantalon, un tricot, du lard, du fromage, des châtaignes, du riz, une bougie...

En 1863, onze propriétaires se groupent en un syndicat et paient les services d'un fontainier pour acheminer l'eau de la source de Fantoursière dans leurs propriétés et ainsi suppléer à l'eau des puits dont le niveau baissait pendant les périodes de sécheresse, la source en question, sise à mi-pente de La Raye, étant très abondante.

**

Ainsi La Baume s'acheminait petit à petit vers le progrès et l'âge des moissonneuses batteuses et nouait d'autres relations.

Jusqu'en 1835 le courrier venait de Valence et n'arrivait qu'avec une certaine lenteur. Un bureau de poste est établi à Chabeuil avec l'approbation des gens de La Baume qui voient ainsi une amélioration du service postal. En 1907 on demande la création d'un poste de facteur-receveur qui desservira aussi Ourches et La Rochette, la commune fournissant le local. Ce bureau de poste voit le jour le 1^{er} octobre 1910 et la cabine téléphonique précédemment installée au café Astier y est transférée. En mars 1913, une bascule publique est installée et la régie en sera exercée par la commune.

(1) Ce gisement de lignite paraît exister encore en 1918.

(2) Mais la ligne de tramway ne passa pas par La Baume !

Pendant ce temps l'histoire de la France avait quelques retombées sur La Baume. Le 17 octobre 1830 grande manifestation sur la place publique. C'est la lecture de la Charte constitutionnelle par Monsieur Pierre Elie Muret, maire, en présence du conseil municipal, des cent gardes nationaux et de toute la population. Tous après cette lecture crient *avec un enthousiasme le plus parfait* : « Vive Louis-Philippe, le premier roi des Français ». Le 12 décembre 1852 tous crieront d'un même cœur, sur la même place, « Vive l'Empereur, vive Napoléon III » bien que nombre d'entre eux aient manifesté contre le coup d'état du 2 décembre 1851. De même une lettre est adressée en 1858 à l'Empereur après l'attentat d'Orsini, lettre signée par les conseillers, le maire, l'instituteur, le garde-champêtre et les médaillés de Sainte-Hélène.

**

Les habitants de La Baume ont toujours été très attachés à leur école, comme dans beaucoup de communautés protestantes.

En 1832, sur les 559 habitants de La Baume on comptait 120 enfants de 6 à 15 ans. Parmi eux 40 ne peuvent payer l'école et pour ceux-ci le conseil municipal vote 100 F pour indemniser l'instituteur qui aura donné des leçons aux enfants des familles pauvres.

Les tarifs de la scolarité sont les suivants : 1 F pour ceux qui apprennent seulement à lire, 1,25 F pour ceux qui commencent à écrire et à calculer, le maître recevant un traitement fixe de 200 F.

Soixante élèves fréquentant l'école et la loi Guizot de 1833 imposant à chaque commune l'entretien d'une école élémentaire, on va se préoccuper d'obtenir un local adéquat. Ce n'est qu'en 1843 que sera acheté l'immeuble du village où se tenait déjà l'école. Cette solution ayant été préférée à la construction d'un bâtiment neuf. La maison bourgeoise et ses communs sont transformés en salles de classe, et logements de fonction pour l'instituteur et le pasteur.

En 1861 est prévue l'instruction primaire pour les filles, les tarifs étant identiques pour les filles et les garçons et variables avec l'âge : moins de 7 ans : 9 F par an ou 2,25 F par mois ; de 7 à 11 ans : 13 F par an ou 3,25 F par mois ; plus de 11 ans : 10 F pour les mois d'hiver.

Dès le 1^{er} janvier 1878 la *gratuité* demandée depuis 1867 devient effective. On demande aussi que l'école libre protestante de filles devienne communale et accueille les élèves d'Ourches où n'existe pas d'école de filles.

En 1879 les deux écoles deviennent *communales* et fonctionnent ainsi, école de garçons et école de filles, jusqu'en 1912 où la co-éducation est décidée. C'est en 1933 que l'école devient gémée à deux classes. Une classe sera fermée en 1970 et l'école deviendra à classe unique jusqu'en 1983 où un regroupement pédagogique a lieu avec Ourches qui accueillera les petits, de 4 à 8 ans, et La Baume accueillant les grands. Les locaux, bien que rénovés après la deuxième guerre mondiale sont toujours les mêmes.



Cahier d'arithmétique de Catherine Teston (1824)

De cette histoire scolaire se dégagent quelques « figures ».

Monsieur Pierre Abel né le 20 mars 1914 en la commune du Chambon (Haute-Loire) possédant le brevet élémentaire depuis 1834 et présentant un certificat de moralité délivré par le maire et trois conseillers municipaux.

Monsieur Théolier nommé en 1868 et dont la famille habite encore à La Baume.

Catherine Teston (1792-1896) qui composa en 1824 un cahier d'arithmétique à l'usage de ses élèves.

Mademoiselle Crouzet institutrice aimée et vénérée par ses élèves qui fonda vers 1903 une amicale laïque des anciennes élèves ayant à son actif réunions, fêtes et voyages au Puy en Velay, à Genève et ailleurs.

Ainsi on s'ouvre vers l'extérieur tout en amorçant une évolution vers le modernisme qui ira en s'accélégrant au long des années jusqu'à l'époque actuelle.

G. IMBERT
Le Prieuré, La Baume Cornillane
Retraitée de l'Education Nationale



En 1909, les élèves de l'école de filles de la Baume Cornillane et leurs petits frères.

SOURCES DE DOCUMENTATION

- Archives de La Baume.
- Opuscule de M. Elie Oullier, *Le XX^e siècle à La Baume Cornillane* (1980).
- Livre de comptes de Jean Imbert épicier à La Baume, années 1876 et suivantes.
- Documents prêtés par la famille Théolier à La Baume.
- Documents M. Teston et Cahier d'arithmétique prêtés par M. Mignerey à Upie.

L'AGRICULTURE DANS LE CANTON DE SAINT-DONAT EN 1789

Le canton de Saint-Donat offre, aujourd'hui, l'aspect d'un terroir agricole riche et diversifié, très verdoyant avec ses collines boisées, marquées parfois de cicatrices jaunâtres où apparaît la mollasse gréseuse qui constitue l'ossature de son sol : un paysage doux, champêtre, reposant où l'empreinte humaine impressionne favorablement.

On est d'autant plus étonné, au vu de cet aspect actuel, quand on lit les réponses au questionnaire de 1789 que nous pouvons retrouver aux archives de la Drôme mais qui, malheureusement, ne concernent que quatre communes du canton (sur neuf) —réponses auxquelles nous avons cru bon d'ajouter celle de Ratières, commune toute proche et qui a été visitée au cours de la sortie de l'A.U.E.D., le 12 juin 1988).

Jugez plutôt :

« *La commune (Bren) est située sur une hauteur formant un pain de sucre dont le sol est pour la plus grande partie sablonneux, terre morte...* ».

Le sol de Bathernay lui est *pentueux... sablonneux et aride* tandis que Ratières « *est située sur une des plus hautes montagnes de la vallée de Galaure, non seulement dans le plus mauvais canton de cette vallée mais de toute la province... Ce pays est rampant et aride de tous les côtés* ».

Nous voilà bien loin, il y a deux cents ans, du tableau bucolique que nous peindrions aujourd'hui. Devons-nous accorder alors un grand crédit à ces réponses pour avoir une juste idée des richesses agricoles de la région à cette époque ?

Il est certain que même si le tableau a été noirci volontairement pour des raisons faciles à deviner on ne peut nier que l'érosion s'exerce facilement dans ces dépôts miocènes de molasse et qu'avec les conditions de travail du 18^e siècle les difficultés devaient être réelles.

Pour ce qui est des ressources agricoles proprement dites l'étude du tableau comparatif succinct joint à cette étude donnera quelques indications résumant l'essentiel des réponses. On peut en dégager quelques observations.

I. — Productions

Partout apparaissent les cultures « de base » : seigle et blé noir. L'avoine est citée quatre fois. Le froment, inexistant à Ratières, Bren et Bathernay (« *pour ainsi dire point* ») doit donner de bien meilleurs résultats à Charmes et Saint-Donat, ce qui est logique. L'orge n'est signalé qu'à Charmes où les truffes (pommes de terre) sont oubliées alors qu'elles sont citées partout ailleurs. Les légumes sont toujours présents et à fortiori à Saint-Donat où il y a des jardins, même s'ils sont peu abondants à Ratières et Bren. On produit du vin partout (à part Bathernay) bien qu'il soit de mauvaise qualité.

Le chanvre est signalé à Saint-Donat (terres humides) mais aussi à Ratières où il sert seulement à faire des cordages.

Pour les fruits Saint-Donat signale des noix et des châtaignes. Quant aux noyers ils sont cités à Charmes et Ratières où ils sont « *sujets au froid* ». On peut penser que les arbres fruitiers sont peu nombreux à part, comme l'indique Bathernay, quelques cerisiers, pruniers et pommiers. Des ressources plus importantes semblent provenir des mûriers notés partout mais pas toujours nombreux et surtout « *très tendres* » comme à Ratières « *et dont la durée n'est pas considérable* », à Bren, en particulier. Là : « *s'ils produisent quelques années ce n'est que par la grande industrie des habitants, duquel produit ces derniers se servent n'ayant d'autres ressources pour payer les subsides auxquels ils sont tenus et assez surchargés depuis longtemps. Et lorsque les arbres mûriers, on veut dire les vers à soie ou cocons ne réussissent pas, récolte assez casuelle, les habitants sont hors d'état de payer leurs impositions royales et rentes seigneuriales* ».

En résumé les différentes cultures indiquées sont celles des terres pauvres. Une seule, alors en plein développement, peut apporter un supplément financier, celle des mûriers mais dans un terroir et un climat où sa réussite n'est pas garantie.

2. — Importance de ces productions

Il est difficile de se faire une idée assez exacte de l'importance et de la valeur de ces récoltes. Elles servaient bien sûr, avant tout, à la consommation familiale et sur place.

En tout cas on pourrait croire que la production était insuffisante dans presque toutes les communes. C'est ce qu'annoncent Bathernay (400 setiers de céréales produits pour 600 nécessaires), Ratières (600 setiers et les besoins sont de 1500 pour la nourriture) et même Saint-Donat qui prétend ne pouvoir assurer que 7 mois de consommation. Même Charmes qui paraît mieux loti (700 setiers) ne produit « aucune denrée de plus qu'il ne faut pour la nourriture et il s'en faut de beaucoup qu'il y en ait pour le nécessaire ».

« Cens de divers seigneurs et droits seigneuriaux » prélèvent aussi, chaque année, à Bathernay, pour 120 setiers (froment, avoine et seigle) et l'état de la dîme à Saint-Donat est de 115 à 130 setiers (moitié froment, moitié seigle).

Les productions de rapport, en dehors des cocons, paraissent être quelques quintaux de chanvre à Saint-Donat (où il est cultivé en alternance avec le froment sur les fonds bien fumés, autour du bourg dont « ils reçoivent les égouts »), vendus à Romans ainsi que de la laine ce qui nous amène à

3. — D'autres ressources

Et tout d'abord l'élevage : là aussi la situation est peu reluisante et entraîne, par voie de conséquence, un manque de fumier pour améliorer les cultures. Le gros bétail est très rare. Saint-Donat est le mieux placé (80 à 100), Bathernay le plus mal. Ce sont les mulets qui sont le plus utilisés pour le labourage et la charge. Les moutons constituent l'essentiel du troupeau surtout à Charmes et à Ratières où il n'y aurait pas de pourceaux à cause du manque de « glandage ».

Et les forêts ? Elles peuvent apporter quelques ressources supplémentaires et deux communes sont favorisées : Charmes avec sa forêt communale de 300 sétérées (plus de 100 ha) et Saint-Donat avec « des bois assez abondamment et au-delà de la consommation ».

Mais à Charmes la forêt « devient en taillis par les dégâts qu'on y fait journellement et par la mort des arbres » et à Saint-Donat le bois communal de 4 à 500 sétérées en « bois taillis de chênes et bois de hêtres » est « en si mauvais état quoique depuis peu d'années on y ait mis un garde qui coûte 300 livres à la communauté qu'à peine y trouve-t-on quelques bien petits fagots lorsqu'on en fait la coupe que l'on a réglée pour 6 années ». Les autres communautés reconnaissent bien quelques bois mais les déclarent de mauvaise qualité et Ratières ajoute : que « les seigneurs et quelques forains en possèdent les trois-quarts ».

Ainsi, en analysant brièvement les réponses au questionnaire de 1789, nous pouvons nous faire une petite idée de l'agriculture et des ressources du canton de Saint-Donat à la veille de la Révolution et cela malgré les réserves formulées précédemment. Mais aussi, en outre, nous pouvons notamment découvrir les difficultés de communication à l'époque.

Ainsi, pour aboutir à Bren « les chemins sont des plus inaccessibles, n'étant que sables, montées, descentes, combes affreuses et précipices, chemins qu'il serait avantageux pour cette malheureuse communauté de faire réparer s'il plaisait à nos seigneurs de la commission de jeter sur ses habitants des regards favorables ». De même rivières et torrents sont traités en ennemis. A Bathernay un « torrent mort ravage beaucoup » et « lorsque les pluies abondent elles font des précipices dans les 5/6 au moins de la communauté ce qui journellement rend ce pays inhabitable ». Même son de cloche à Charmes où l'Herbasse cause des « dommages considérables » et à Saint-Donat « où 4 torrents s'y perdent, débordent et rompent les digues, sans compter que la négligence ou mauvaise volonté de quelques propriétaires à repurger leur fossé endommage les voisins, détruit la bonté du sol et pourrit le terrain ».

Pourtant à Saint-Donat en particulier on reconnaît que les eaux de l'Herbasse sont bonnes pour l'arrosage des prairies et que les réparations à faire ne seraient ni bien difficiles, ni bien dispendieuses... et le Merdaret « fait d'ailleurs peu de mal depuis qu'on lui a donné une direction ». Ainsi, malgré les difficultés réelles, sans doute grossies, de l'époque, semble s'amorcer déjà, au chef-lieu, les progrès de l'agriculture dans un canton qui, aujourd'hui, figure parmi les bons terroirs agricoles du département.

	BATHERNAY	BREN	CHARMES	RATIERES	SAINT-DONAT
Etendue	3 lieues de circonférence 1 hameau	1/4 de lieue de circonférence 1 église, 1 presbytère	4 lieues de circonférence 1 bourg, 1 hameau	2 paroisses : Ratières, St-Avit 2 villages et maisons isolées	1 lieue de Paris en longueur, presqu'une lieue en largeur
Population	25 feux 160 personnes	50 habitants	113 domiciles 500 personnes environ	83 habitations 500 p. (compris curés et domestiques)	1300 âmes au moins
Sol	Penteux, rocheux, sablonneux, aride	Sablonneux, terre morte, sec aride, aucune prairie naturelle	Majeure partie hermes et rochers Prairies marécageuses	Rampant et aride, détruit par la moindre pluie 3/4 inculte	Léger, sablonneux, prairies marécageuses (susceptibles de drainage)
Cultures	Seigle, blé noir, avoine, truffes, très peu de mûriers Pour ainsi dire point de froment, quelques cerisiers, pruniers, pommiers	Seigle, blé noir, quelques légumes, presque point de blé froment, quelques mûriers de peu de durée, pas d'arbres fruitiers	Froment, seigle, avoine, orge, légumes Quelques mûriers et noyers, Pas de fruits	Blé noir, avoine, truffes (très peu) Pas de légumes, quelques mûriers et noyers Presque pas de chanvre	Seigle et blé noir dominant Froment, chanvre, arbres fruitiers dans jardins, pommes de terre, noix, châtaignes, mûriers
Valeur	400 setiers de froment, blé noir, seigle 100 de truffes	Vin de petite qualité, en temps de disette acheté à Romans, St-Vallier par chemins inaccessibles	Peu de vin 700 setiers en froment, seigle, avoine, orge, légumes Marchés à Romans à 2 grandes lieues	Très peu de vin de mauvaise qualité 600 setiers suivant les états de la dîme	Vin de mauvais qualité, consommation assurée pour 7 mois. Rien à vendre sauf cocons, quelques quintaux de chanvre et laine à Romans
Elevage	6 mulets ou mules 2 bœufs ou vaches, 8 ânes, 160 moutons ou pourceaux	10 paires de mules Menu bétail peu considérable et de faible production	25 couples de bêtes de labour (bœufs, chevaux, mules, ânes) 350 bêtes à laine et pourceaux	60 mules, mulets ou bourriques de labourage ou de charge, 300 moutons, pas de pourceaux	De 80 à 100 pour le gros bétail, quelques vaches, petit nombre en menu bétail
Forêts	Aucune forêt commune 60 sétérées de bois : pins et taillis de très petite qualité	Aucune forêt Bruyères, balais et mort bois pour la consommation	Forêt communale de 300 sétérées belle il y a longtemps Lourds droits seigneuriaux	Pas de forêts Bois dans les terrains mauvais et rampants, les 3/4 au seigneur et forains	Pas de forêts de haute futaie, bois assez abondant, au-delà de la consommation 4 à 500 s. de bois communal
Rivières	Aucune rivière 1 torrent mort qui ravage beaucoup lorsque les pluies abondent	Aucune rivière Par grosses pluies les torrents sablent toutes les récoltes	L'Herbasse cause des dommages considérables Impossible d'empêcher les dégâts (jonction de rivières)	Débordements de l'Herbasse 3 à 4 fois par an, 4 torrents s'y perdent et débordent Merdiaret corrigé	

UNE VISITE CHEZ MONSIEUR JEAN GUICHARD HORTICULTEUR A CHAVANNES

Une visite chez Monsieur Jean Guichard, horticulteur à Chavannes, nous a permis de découvrir les évolutions rapides qu'a connu l'agriculture dans notre région.

Jean Guichard a innové dans les années 60 en introduisant la culture sous serre dans l'exploitation familiale, cantonnée jusque-là dans la polyculture. C'est par le maraîchage qu'il a découvert la culture « sous serre », permettant d'obtenir hors saison des légumes de meilleure qualité, étant recréé un milieu plus favorable à leur développement.

Une seconde évolution a été de s'orienter vers la culture des plantes à massif commencée à une toute petite échelle, pour des besoins personnels, puis développée par la vente en détail aux particuliers et fleuristes. Evolution qui a trouvé son apogée par la vente à la grande distribution. Cette dernière évolution a entraîné des bouleversements profonds :

- embauche de personnel permanent et saisonnier ;
- rationalisation et planification des cultures ;
- recherche de débouchés commerciaux ;
- recherche de nouvelles productions anticipant la demande du consommateur.

Ces changements n'ont pas fait oublier les premiers clients puisque la vente aux particuliers et détaillants se fait toujours.

Comme beaucoup de ses collègues, Jean Guichard a le souci de se tenir au courant des évolutions techniques, nombreuses ces dernières années, surtout en matière de mécanisation. Nous avons pu voir notamment une machine à « mini-mottes » qui sème des graines minuscules sur des plaques où le terreau est conditionné dans des alvéoles de deux centimètres de diamètre. Ces plaques sont ensuite placées sur une couche chauffante afin d'obtenir une germination optimale de huit à quinze jours.

Une autre machine, le « robot-motte », moule dans le terreau des mottes de six centimètres de côté : ces mottes sont automatiquement mises dans des barquettes, lorsqu'elles aboutissent, après étiquetage, sur un tapis roulant pour le repiquage des plants germés en mini-mottes.

Les deux machines permettent d'une part la mise en œuvre d'une technique de culture qui améliore la qualité, et d'autre part évitent au personnel un travail fastidieux et pénible.

On retrouve donc dans une telle exploitation la coexistence de la tradition agricole et de l'amélioration et de l'innovation technique du XX^e siècle.

NOTES DE LECTURE : AGRICULTURE DROMOISE ET RURALITES

Trois pages de chiffres et de tableaux sous une agréable couverture en quadrichromie, le n° 1 de « données » a été publié en juin 1989 par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Il apporte, en attendant la parution des fiches communales (qui seront sensiblement plus riches que les précédentes) et le nouvel Atlas agricole départemental, la première synthèse des résultats du Recensement Général de l'Agriculture conduit en 1988 ⁽¹⁾.

Les auteurs, après avoir rappelé la diversité drômoise, née d'une double opposition, entre la vallée du Rhône et les Préalpes d'une part, et entre « un Nord presque continental » et « un Sud déjà provençal » d'autre part, exposent ensuite « les grandes tendances de l'agriculture drômoise » à la lumière des RGA de 1970, 1979 et 1988. Nous en retiendrons trois mouvements essentiels.

Le premier est la poursuite de la diminution de la Surface Agricole Utilisée : avec 232.200 hectares, elle s'est réduite de 8 % en 9 ans ; cette baisse va de pair avec celle du nombre d'exploitations : - 15 % pendant la même période, ce qui est nettement mieux que la moyenne régionale (- 22 %). Ajoutons que cette évolution n'est pas homogène : le sud viticole résiste mieux que le Diois ou le Vercors et les agriculteurs restent âgés : 44 chefs d'exploitation sur 100 ont plus de 55 ans !

Le deuxième mouvement est une modification sensible des cultures : la baisse des céréales est pratiquement compensée par le développement des oléagineux : en une décennie la surface en colza a été multipliée par 3, celle en soja par 10, celle en tournesol par 15 ! Plus spectaculaire encore est la poussée des abricotiers qui couvrent désormais 4000 hectares (+ 70 % depuis 1979) alors que le vignoble AOC gagne 2200 hectares et que poiriers, cerisiers et pommiers perdent du terrain. La poussée de l'irrigation, les progrès des cultures intensives (vergers, vignes, cultures florales, cultures sous serres) s'accompagnent de la chute des surfaces en herbe (un tiers en moins dans les Baronnies) et modifient de façon conséquente le paysage traditionnel du département.

En troisième lieu il faut relever le recul des élevages : en 9 ans, 40 % du troupeau bovin, un cinquième du troupeau de chèvres et un quart de celui des moutons ont disparu. Même l'aviculture qui avait doublé ses effectifs entre 1970 et 1979 connaît la stagnation.

Plus rustique, et plus maniable, le petit dépliant « l'année agricole dans la Drôme » publié avec le concours financier du département, se révèle être une mine de renseignements. On y trouvera bien sûr les surfaces cultivées et les principales productions végétales ou animales, mais aussi la valeur vénale des terres agricoles (57 000 F/ha pour une vigne dans les plaines rhodaniennes, 15 000 F pour un labour dans le pays de Bourdeaux) et la valeur des livraisons agricoles de la Drôme : 3600 millions de francs en 1988 ⁽²⁾.

**

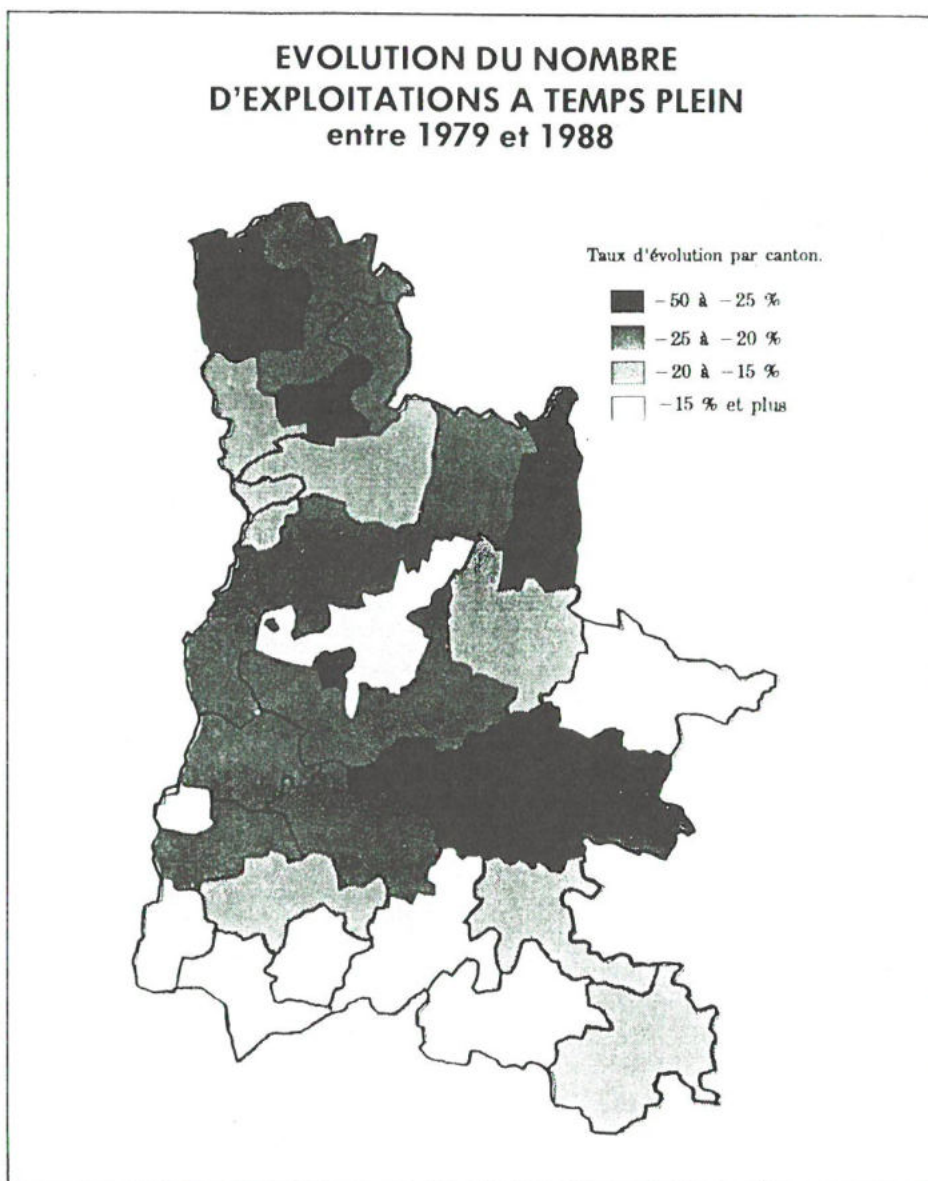
Les deux volumes de « l'Etat des lieux, Drôme » publiés par la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont d'autres dimensions : plus de 350 pages au total ⁽³⁾.

Le premier volume intitulé Climat et agrométéorologie, écrit par J.-C. Pérignac et A. Temple, analyse brièvement les principales caractéristiques du climat drômois (« contrastes et excès d'un climat de transition ») avant de décrire minutieusement le réseau d'observations météorologiques. Puis il dresse une liste des petites régions agricoles du département vues sous le biais du climat, de ses conséquences agronomiques et des actions souhaitables. On ne manquera pas de noter les divergences avec les contours des micro-régions de la D.D.A. : la diversité drômoise permet de multiples découpages.

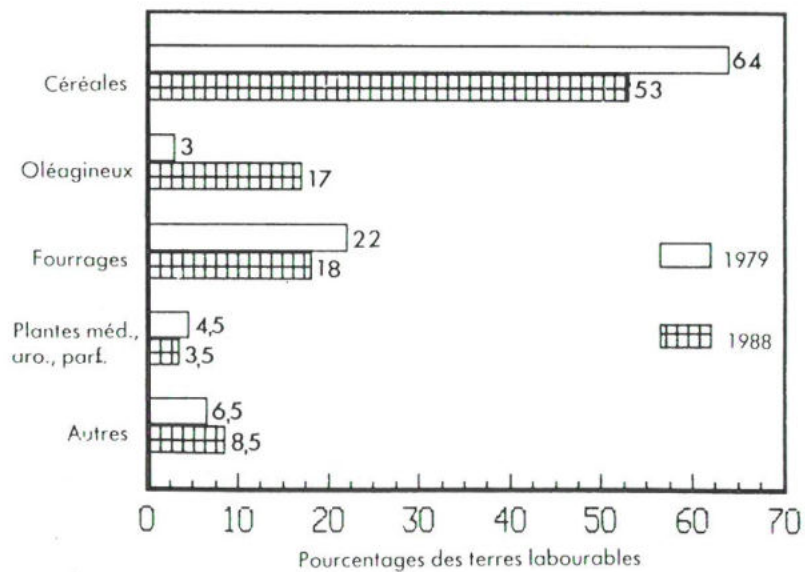
Le deuxième volume, signé par le seul J.-C. Pérignac traite des « sols et petites régions ». Il présente l'agriculture du département, les espaces forestiers et les espaces fourragers avant de s'intéresser plus précisément à la pédologie, ici aussi par petites régions.

Cette publication est évidemment avant tout destinée aux spécialistes et hommes de terrain ; sa présentation quelque peu artisanale, qui évoque les travaux universitaires, ne doit pas masquer l'ampleur du travail accompli et son intérêt : riche en croquis, en indications bibliographiques, et en coordonnées d'organismes ou de personnes-contacts, elle devrait rendre bien des services, y compris aux enseignants.

**EVOLUTION DU NOMBRE
D'EXPLOITATIONS A TEMPS PLEIN
entre 1979 et 1988**



**REPARTITION DES TERRES LABOURABLES
en 1979 et 1988**



Il en est de même des productions du S.R.A.E. (Service Régional d'Aménagement des Eaux) dont le volume sur les eaux souterraines du département de la Drôme est accompagné de cartes très précises des nappes phréatiques (4).

L'ensemble de ces publications assure à nos collègues historiens-géographes, et à tous ceux qui suivent l'évolution du monde rural dans notre département, des données fiables et concrètes.

Mais la réflexion doit évidemment se nourrir encore de comparaisons avec les récentes publications aux dimensions nationales. Le monde rural français en mutation a été maintes fois labouré ces dernières années par les travaux des journalistes et des universitaires, d'ailleurs souvent redondants. Aussi serions-nous tentés de n'en rappeler que deux, parmi les plus récents.

*
**

Dans la « France en friche », Eric Fottorino, journaliste au Monde et Jean-Pierre Benoît « chef du desk économique à AFP » (dit la jaquette), à l'occasion d'un bon mot « la France s'en va en friche, et les Français s'en fichent », reprennent le vieux thème de la désertification des campagnes : « Dépeuplées les campagnes redeviennent hostiles, engendrant des maux qui, de l'insécurité à la pollution, illustrent la pathologie des villes » (5).

Dans un article « le Diois, Terre en péril » Jean-Robert Pitte, maître de conférences à l'université de Paris-Sorbonne, suit la même voie, en fournissant même une explication : « les difficultés sont d'autant plus grandes que la vie économique comme le moral des habitants ne brillent guère par leur dynamisme ». Il est vrai que l'auteur dit la région « pratiquement dépourvue d'une belle architecture religieuse médiévale », ne voit comme vestiges de l'architecture féodale que des chicots de pierre à l'exception des ruines du château d'Aix-en-Diois (reconstruit au XVI^e siècle avec les pierres de la cathédrale de Die !) et préconise « la reforestation... qui se poursuit trop lentement... ». Et il ajoute que, faute de l'entretien ou de la restauration du paysage, « il faudrait se résoudre à quitter le navire » (6).

En vérité le danger le plus grave qui guette le géographe est celui de la modélisation. Il serait facile de montrer, à l'inverse, que beaucoup de nos villages ont vu récemment leur population augmenter, que la vie associative y est sans cesse plus active, que les initiatives individuelles y foisonnent, que les activités ludiques y sont en plein renouveau, que de nouvelles formes d'activités sont en train de s'y mettre en place, favorisées par le développement du secteur quaternaire... Et que ces mouvements ne concernent pas seulement les communes péri-urbaines soumises au phénomène de la rurbanisation.

« Prenons garde aux jugements hâtifs et réducteurs : atouts et handicaps sont aussi variés que les sont nos pays ruraux » écrivent judicieusement les auteurs de « Nouvelles Images de la France rurale », publiées en 1988 par la D.A.T.A.R., sous la direction de Sylvie Esparre. Illustré par une solide cartographie, ce fascicule met l'accent sur les nouvelles données de l'espace rural français, où les ouvriers sont aujourd'hui deux fois plus nombreux que les exploitants agricoles, où un artisan rural sur trois a moins de 35 ans, où la légère diminution de la S.A.U. ne va pas alimenter des friches (qui sont en régression) mais l'urbanisation, les infrastructures, les équipements touristiques. On y apprend encore que, de 1975 à 1982, la population a augmenté dans plus d'une commune rurale sur deux, qu'elle a souvent tendance à rajeunir, qu'elle pratique de plus en plus la pluriactivité dans un habitat profondément rénové... (7)

Au total un travail solide, novateur, stimulant, comme sa conclusion : c'est en termes d'hommes et d'activités plutôt qu'en termes d'espaces qu'il faut poser aujourd'hui les problèmes du monde rural français. Il est temps, en effet, que certains géographes et beaucoup d'aménageurs, abandonnent un instant leurs chiffres et leurs ordinateurs pour s'intéresser, enfin, aux gens.

Jean-Noël COURIOL

NOTES

- (1) et (2) Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service des Statistiques, 33, avenue de Romans, 26021 Valence.
- (3) Chambre d'Agriculture de la Drôme, tome 1, sept. 1986, 142 p., tome 2, juillet 1987, 212 p.
- (4) Contribution des Services Extérieurs du ministère de l'Agriculture à la connaissance des ressources en eaux souterraines dans le département de la Drôme, S.R.A.E. et D.D.A., déc. 1981, 165 p.
- (5) Eric Fottorino, La France en friche, Lieu Commun, 1989, 208 p.
- (6) In Les Vieilles Maisons Françaises, Drôme, n° 118, juillet 1987, p. 74-77.
- (7) D.A.T.A.R., 1988, 47 p.

PRETRES JUREURS ET PRETRES REFRACTAIRES

Il n'est pas douteux que le vote de la Constitution Civile du clergé ait placé de nombreux prêtres en face d'un délicat problème personnel et même, pour certains, d'un drame.

Parmi ceux qui ont prononcé et signé le serment, il en est qui s'acquittèrent de cette formalité sans hésitation apparente, d'aucuns même « avec empressement » tel Charles Rivier, curé de *St-Rambert*, paroisse d'*Albon*, réputé « vrai sans-culotte », selon l'abbé Loche.

Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le procès-verbal de la cérémonie en date du 30 janvier 1791 : « *Messire Charles Rivier, curé de la paroisse, s'est présenté et a dit qu'en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre dernier, sanctionné par le Roy le 26 décembre aussi dernier et publié en cette paroisse ce jourd'huy, il venoit avec empressement prêter le serment civil prescrit par ledit décret et, de fait, le sieur curé (après un discours dans lequel il a exprimé, à la grande satisfaction des assistants, ses sentiments d'attachement à la nouvelle Constitution) a prononcé à haute et intelligible voix et la main levée, le serment solennel...* » etc.

Tous ses confrères des diverses paroisses de la commune d'*Albon* l'imitèrent, en termes analogues. Perrier, curé de *Moras-en-Valloire*, signa lui aussi le serment « *après avoir fait un discours sur la sainteté et la grandeur du serment* ».

Selon le chanoine Jules Chevalier, 80 à 90 % des prêtres du département prononcèrent et signèrent le serment. Un certain nombre d'entre eux le rétractèrent par la suite. Massardier, curé d'*Anneyron*, fut l'un d'entre eux.

Les refus, par contre, furent parfois assortis de commentaires empreints de mauvaise humeur, tel celui de Caire, curé de *St-Bonnet-de-Galaure*, recommandant à ses ouailles avant de les quitter : « *N'allez pas à la messe d'un curé constitutionnel* ».

Plus virulents furent les propos de Massardier, curé repentini d'*Anneyron*, selon le rapport adressé par la « municipalité » de cette paroisse au directoire du district de *Romans*. On y lit « *que le sieur Massardier, curé du susdit lieu, avoit injurié, au cours de son prône, les prêtres constitutionnels, disant que ceux qui avoient été nommés et élus en remplacement de ceux qui n'avoient pas prêté le serment ordonné par la loi étoient des voleurs* ». Et s'adressant à son vicaire *Rambert*, prêtre jureur, il avait même ajouté « *qu'il n'étoit pas en état de confesser et de dire la messe* ». Massardier eut d'ailleurs à répondre de ses propos devant la justice du district.

Ni *Alziary*, curé de *St-Sorlin-en-Valloire*, ni son vicaire *Caillet* ne se présentèrent à la cérémonie de la prestation du serment le dimanche 6 février 1791, ainsi qu'il est dit dans le procès-verbal. *Alziary* motiva son refus le 9, en termes dignes, par la lettre suivante adressée au procureur-syndic du district de *Romans*, *Fayard* :

« *...Vous pouvés me compter au nombre des citoyens fidèles à la nation, à la loi, au Roi ; mais pour avoir les traitemens annoncés, vous ne me verrez jamais devenir schismatique, hérétique, parjure comme il m'est démontré que je le serois si je prêtois le serment décrété le 27 novembre. Le meilleur patriote à mes yeux est celui qui forme sa conscience sur les leçons de la Vérité (illisible) et de l'Eglise, et qui fait le sacrifice des plus chers intérêts plutôt que la trahir. A ce prix, je veux mériter votre estime. Je devois encore cette profession de foi ; mon devoir rempli à cet égard, vous voudrés bien m'assurer le moyen de satisfaire mes créanciers en vendant mon mobilier avant ou après mon expulsion et remplacement, m'en annoncer l'époque, me dire si ayant fait tailler la vigne, je puis en recueillir les sarments, si les palissades, plantées à grands frais, sont une propriété dont je puisse disposer, car je ne veux de mon chef rien m'approprier. Sur l'holocauste à quoi je suis décidément résolu, jusqu'à ce qu'un curé m'ait remplacé par la prise de possession décrétée, je continuerai mes fonctions et ma paroisse continuera de se contenir comme par le passé dans l'ordre et la paix, fruits de la subordination.*

Daignés m'honorer d'un mot de réponse, je ne veux mériter aucun reproche devant Dieu ni devant les hommes, et après vous avoir confié mes dispositions les plus intimes, je me montrerai dépouillé de tout, content, tranquille et soumis.

Je me flatte que vous agréerez l'assurance du respect avec quoi je ne cesse d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur ».

*Alziary, curé
St-Sorlin, 9 février 1791*

Cette lettre est aux Archives Départementales, cote L 908.

Bien que frappés tous les deux d'expulsion, lui et son vicaire demeurèrent à leur poste jusqu'à l'arrivée, le 29 mai, du prêtre jureur élu par la population, nommé Lafayolle qui d'ailleurs démissionnera par la suite, comme d'autres.

Au moment de quitter ses fonctions, Alziary écrivit sur le registre paroissial de St-Sorlin et remit entre les mains du maire de la commune de Moras une longue déclaration dans laquelle on lit : « *je proteste contre toute élection faite ou à faire ayant pour objet de me faire remplacer de mon vivant, contre toute institution donnée ou à donner à cet effet, contre toute installation à faire, bien résolu de vivre et de mourir curé de St-Sorlin et Mantaille, sa succursale...* » etc.

Son successeur a ajouté sur le registre paroissial : « *Vu par nous l'espèce de protestation cy-dessus écrite après l'inventaire du présent registre, l'avons bâtonnée attendu qu'elle est anticonstitutionnelle, le lendemain de sa date et signée* ».

Lafayolle, curé

Alziary ne figure sur aucune liste de prêtres arrêtés et déportés. Dans sa séance du 8 avril 1793, le directoire du district de Romans pense que lui et quelques autres « *ont dû sortir du territoire de la République* ».

En réalité, Alziary n'a probablement jamais quitté St-Sorlin. Vêtu d'habits civils, il vécut discrètement hébergé à titre de journalier dans une famille amie. Il est sans doute décédé à St-Sorlin.

Quant à son vicaire Caillet, réfugié près du Grand-Lemps (Isère), il exerça clandestinement son ministère tout en parcourant la Valloire et y faisant de la propagande. Dénoncé, arrêté et condamné à être déporté au bagne, il fut conduit par étapes à l'île de Ré pour y attendre son embarquement. Il s'en évada dans la nuit du 24 janvier 1800 et revint, toujours à pied et sans être reconnu, se cacher à nouveau près du Grand-Lemps.

Après la signature du Concordat, il sortit de la clandestinité, fut d'abord nommé curé de Tullins, puis vicaire général de l'évêché de Grenoble. Il mourut le 24 septembre 1832 à l'âge de 69 ans.

Pierre MARTIN

1881-1925

LA VIE PROFESSIONNELLE DE MARIE CROUZON

Institutrice drômoise de la première promotion de l'Ecole Normale de Filles de Valence

Elle s'appelait Marie Crouzon. Lorsque je la rencontrai pour la première fois, pendant l'occupation, elle avait près de 80 ans. Sa forte personnalité, sa vive intelligence jointes à une remarquable culture impressionnèrent étonnamment ma jeunesse estudiantine. Ce n'est que bien plus tard, en découvrant ses archives personnelles — cahiers, registres, correspondance administrative — que j'ai compris ce qu'avait pu être sa vie professionnelle et, somme toute, celle des premiers enseignants formés à l'école de Jules Ferry.

Ces pionniers pour lesquels tout était à innover, à construire, vécurent le passage progressif de l'enseignement confessionnel à la laïcité, la longue mise en place de l'obligation scolaire, l'organisation difficile de la scolarité nouvelle. Républicains enthousiastes pour lesquels liberté et instruction allaient de pair, ils donnèrent généreusement leur temps, leur peine pour que grandisse leur école. Vivant l'éveil d'une profession peu à peu astreinte à s'affirmer, à se défendre, ils s'unirent en sociétés Mutuelles, en Amicales préfigurant les syndicats. On exigea beaucoup d'eux, mais leur dévouement aux humbles et leur rôle secourable, notamment au cours de la première guerre mondiale, dépassèrent toutes les exigences.

De leur génération, les documents et souvenirs verbaux laissés par M^{lle} Crouzon sont des témoins que certains d'entre nous ont jugé dignes d'intérêt et qu'à ce titre, j'ai accepté d'évoquer.

*
**

Elle était née le 30 juin 1865 d'une famille paysanne ancestralement installée sur le sol de Marsanne. Famille catholique et républicaine à la fois, s'honorant de compter parmi ses membres, deux victimes du coup d'état de 1851, emprisonnés à la Tour de Crest. Famille de travailleurs où l'instruction, même payante, avait toujours tenu sa place. Voisin et conscrit d'Emile Loubet ⁽¹⁾, Ferdinand, le père de Marie, n'avait-il pas fréquenté « l'Ecole Mutuelle » du vieux bourg, en compagnie du futur président, alors petit paysan comme lui ? Marie, ainsi qu'autrefois sa mère, allait à l'école de filles du village confiée à des religieuses de la Providence. Travail et application y étaient de rigueur et le 10 juin 1880, « Vu le procès-verbal de l'examen subi sur l'Instruction religieuse, la Lecture, l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, l'Histoire de France, la Géographie et le style », l'Université de France jugea Marie Crouzon digne d'obtenir le Certificat d'Etudes Primaires avec la mention Très Bien. Le diplôme était superbe, entièrement imprimé d'or ! Très brillamment, hélas, il mettait fin aux études de l'adolescente qui revint à la ferme pour aider ses parents. Cependant, les lois Jules Ferry entraient en application. Un jour, le Maire J.-Auguste Loubet, père du futur président, rencontrant Ferdinand dans les champs lui dit : « Et maintenant, que vas-tu faire de ta fille ? Je viens d'apprendre par Emile ⁽¹⁾, qu'un concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Institutrices de Valence sera ouvert cette année pour la première fois, aux titulaires du C.E. Primaires. Les études seront gratuites. Marie qui était une bonne élève devrait s'y présenter ».

La cause fut entendue. Guidée par la religieuse-directrice qui chaque dimanche après la messe, lui conseillait un programme d'études hebdomadaires, Marie, consciencieusement travailla seule, tout en gardant les moutons. Le 16 juillet 1881, jour du concours, elle partit à pieds (14 km) de grand matin, accompagnée par son père, jusqu'à Montélimar où elle fut reçue à l'écrit.

Pour être admise à passer les épreuves orales, il fallait totaliser un minimum de 16 points et n'avoir aucun résultat nul. Quarante sept candidates s'étaient inscrites dans l'ensemble du département ; 37 seulement se présentèrent et 23 furent reçues. Avec un total de 23 points (10 en orthographe, 7 en calcul, 3 sur 5 en écriture, 3 sur 5 en style), Marie se classa 14^e. L'examen oral se passa à Valence. Il dura huit jours et les jeunes filles furent accueillies, en internat, à l'Ecole Normale. Dans le procès-verbal de la

INSTRUCTION PUBLIQUE
ACADEMIE
DE GRENOBLE
Département
DE LA DROME
ÉCOLE NORMALE
d'Institutrices

Valence, le 6 ^h 7 1881.

Mademoiselle,

Je vous annonce qu'au vu de l'Examen
debut par vous en Juillet. Août 1881, vous êtes
appelée à devenir élève-maîtresse à l'École
normale d'Institutrices de Valence.

La rentrée des classes a lieu le 1^{er} Octobre
à 7 heures du soir.

Vous devez donc préparer pour cette époque,
et avec le numéro 20, le programme
ci-indiqué :

- 3 paires de draps
- 12 Chemises
- 6 serviettes de table
- 6 " " toilette
- 1 Chemise
- 12 paires de bas
- 6 paires dont 1 noire 1 noir et blanc
2 couleur & blanches.

M. Mademoiselle Croizon-Mari Schuc
167, St. Croizon Cultivateur à Marsanne (Drôme)

- 12 manchoirs de poche
- 6 bonnets de nuit
- 1 parapluie
- 1 ombrelle
- 1 couvert
- 1 tambour ou 1 verre
- 1 Coudeau
- 1 corbeille ou 1 boîte à ouvrage
- 1 Brosse à habits et à usage.

Recroy, Mademoiselle, l'assurance
de ma considération,



Pr la Directrice
La H^{on} M^{me} Agnès Delégué

M. M. M. M. M.

Commission, on peut lire : « Les épreuves ont été variées, la commission a fait pour les candidates, des classes, des conférences, des interrogations spéciales. Tous les soirs elle s'est réunie et a formulé par écrit, des appréciations sur chacune des aspirantes interrogées dans la journée » (2). Marie obtint les notes suivantes :

Lecture et langue française	: 6
Histoire et Géographie	: 9
Arithmétique	: 4
Couture	: 9
Caractère, aptitude et tenue	: 8

(plutôt remarquable cette dernière épreuve !)

Elle fut admise septième sur quinze, par la Commission plénière, réunie le 6 août 1881, mais les résultats définitifs ne furent connus qu'après décision préfectorale prise sur proposition de l'Inspecteur d'Académie, le 10 août suivant. Parmi les quinze élèves précédemment admises, douze seulement entrèrent à l'Ecole Normale et Marie était des leurs. Une lettre du 6 septembre lui apprit tout à la fois, son admission comme élève-maîtresse, la date de la rentrée et la liste du trousseau à fournir, obligatoirement marqué à son « chiffre » (doc. A).

**

Jusqu'à-là, la formation des institutrices se faisait suivant le système des « Cours Normaux ». L'Etat, à l'aide de bourse, entretenait les élèves-maîtresses dans des institutions congréganistes. A Valence, il s'agissait de la Pension de la Trinité pour les catholiques et de la Pension Bourdin pour les protestantes. Le 9 août 1879, la loi dite « Paul Bert » vint mettre fin à ce régime. Elle exigeait de chaque département, la création dans un délai de quatre ans, d'une *Ecole Normale d'Institutrices*. Rapidement le Conseil Général de la Drôme prit une décision favorable et, par acte de vente du 4 avril 1880, le département se rendit propriétaire au quartier des Balives (3) du « Clos Sallier » destiné à la construction de l'Ecole Normale demandée. Restait, dans l'immédiat, à trouver le moyen d'accueillir dès la rentrée de 1881 la première promotion de Normaliennes. Plusieurs solutions furent envisagées et, le 15 octobre 1880, l'administration porta son choix sur l'immeuble et le matériel scolaire de l'ancienne pension Durand, située 17, route de Chabeuil (2). C'est là que Marie Crouzon fit sa rentrée le 1^{er} octobre 1881 à 7 heures du soir. C'est là qu'elle vécut ses premières années d'élève-maîtresse, en attendant son installation dans les locaux tout neufs de l'Ecole Normale d'Institutrices des Balives le 2 janvier 1884 (l'école fut remise officiellement à l'Inspecteur d'Académie le 31 décembre 1883, mais les travaux se poursuivirent jusqu'en 1885) (3).



La première promotion d'élèves-maîtresses à l'Ecole Normale d'institutrices de Valence, en 1881. Marie Crouzon est la sixième, à partir de la gauche, dans le rang du haut.

Promotions . Traitement

Dates	Classe	Traitement Annuel	Indemnités		Diplômes	Lois, Décrets, Arrêtés	Observations
			Dir.		BS		
1 ^{er} oct. 1884	Ins. adj ^{ts}	700				L. 19 juillet 1889	
1 ^{er} janv. 1890		800					
— 1891	titul.	950					
— 1892		1000					
— 1897	4 ^e	1200					
— 1898	3 ^e	1400					
1 ^{er} oct. 1898		1400	200				
1 ^{er} janv. 1904	2 ^e	1500	200				
— 1905		1575	200			L.F. 22 avril 1905	
— 1906		1650	200				
— 1907		1725	200				
— 1908		1800	200				
— 1911	1 ^{er} tit.	2000	200				
1 ^{er} oct. 1913		2150	200		50	L.F. 30 juillet 1913	
1 ^{er} janv. 1914		2250	200		100		
1 ^{er} juillet 1914		2400	200		100		
— 1919		6500	300		200	L. 6 octobre 1919	
1 ^{er} janv. 1920	Except ^{ive}	7000	300		200		
1 ^{er} juillet 1921		7000	300	500	200	L.F. 30 avril 1921	
1 ^{er} janv. 1922		7000	450	1125	200		
— 1923		7000	600	2000			
— 1924		9000	600			L. 14 avril 1924	

mois

18⁵ 75

00

500

Le règlement était sévère, très exigeant pour ces futures enseignantes dont la conduite devrait être exemplaire. A la place de l'instruction religieuse supprimée, l'instruction morale et civique, leur inculqua fortement l'idée de devoir : devoirs envers soi-même, envers les autres, envers la Patrie et aussi envers Dieu. En exaltant en elles la dignité, l'honneur, le patriotisme et le respect des grands principes républicains, elle les marqua profondément. Marie ne souffrit point de ces rigueurs, elle s'estimait privilégiée par rapport à la jeunesse féminine de son temps. Pour la première fois des jeunes filles du peuple pouvait accéder à des études supérieures et cela, gratuitement.

Le programme était chargé : Instruction Morale et Civique, Pédagogie et Administration, Langue et Littérature françaises, Histoire et Géographie, Arithmétique, Géométrie, Physique, Chimie, Sciences Naturelles, Agriculture, Horticulture, Ecriture, Dessin, Chant et musique, Gymnastique, Travaux agricoles et manuels, Langue vivante facultative. Il lui apparut comme le précieux moyen de s'enrichir en connaissances si indispensables à ceux qui voudraient bien enseigner. Il fut le point de départ d'une culture personnelle, qu'à 80 ans elle était encore heureuse d'étendre et de communiquer. La musique, le dessin, la couture, ces « accessoires nécessaires » selon Jules Ferry, lui inspirèrent autant de sérieux que la littérature ou la pédagogie et ses dessins de l'Ecole Normale, elle les conserva toute sa vie.

La première année d'études la conduisit avec succès au Brevet Elémentaire obtenu le 13 juillet 1882. Les deux années suivantes, consacrées à la préparation du Brevet Supérieur, en même temps qu'à la progression d'activités de plus en plus responsables à l'Ecole Annexe, se terminèrent avec le diplôme convoité, le 18 juillet 1884.



Pour M^{lle} Crouzon, ce fut la porte ouverte sur une carrière longue de plus de quarante années, qu'on trouve brièvement résumée dans ses cahiers en quelques tableaux précis : Etat des services, Promotions et traitements, Récompenses ⁽⁴⁾. Ces tableaux montrent combien furent nombreuses les années d'évolution à travers les législations nouvelles. Ils témoignent de la lenteur hésitante avec laquelle s'établirent pour la profession, les régimes de promotion ou d'avancement.

Ainsi, Marie nommée le 23 septembre 1884, institutrice adjointe par le Préfet, se vit désignée, comme stagiaire seulement, par l'Inspecteur d'Académie, le 14 septembre 1887. C'est qu'entre temps le décret du 18 janvier 1886 avait fixé les conditions d'un examen destiné à l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique, sans lequel aucune titularisation ne pouvait être envisagée. Obligation lui fut donc faite de préparer cet examen dont l'écrit se passait à Valence, et le diplôme délivré le 25 juin 1888 permit enfin la titularisation tant attendue. Elle prit effet le 1^{er} octobre 1891, sept ans après la sortie de l'Ecole Normale.

Devenue titulaire, M^{lle} Crouzon dut encore attendre 1897 pour se voir haussée à une 4^e classe. Il fallut la loi du 27 juin 1902 pour que soit institué l'avancement à l'ancienneté, puis celles du 31 mars et du 30 décembre 1903, pour que des règles soient enfin imposées aux « promotions des instituteurs ». En 1906, « l'Association Amicale des Membres de l'Enseignement Primaire de la Drôme », publiera dans son bulletin n° 29, les modes d'application de ces nouvelles dispositions, dans notre département ⁽⁵⁾.

Cette Amicale créée en 1902, avait pour souci essentiel l'amélioration de la vie matérielle des instituteurs. Les traitements qui commençaient à susciter de sérieuses revendications, y occupaient une place majeure. C'est au début du siècle, en effet, que se manifestèrent les premiers mécontentements dans ce domaine. Seules les Amicales permirent de les exprimer, en attendant la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires, le 25 septembre 1924 ⁽⁶⁾.

Les relevés réguliers de M^{lle} Crouzon témoignent de la progression de ses traitements annuels, entre octobre 1884 et avril 1924 ⁽⁴⁾. En dix-huit étapes, nous les voyons passer de 700 à 9 000 francs, avec une augmentation très spectaculaire suivant la loi du 6 octobre 1919 et portant l'annuité de 2 400 à 6 500 francs. Des suppléments s'y ajoutent à partir de 1913. Les premiers accordés aux seuls titulaires du Brevet Supérieur et d'une valeur croissant de 100 à 200 francs disparaissent en 1923. Les suivants, définis par la loi du 30 avril 1921, s'appliquent à tous les traitements. Pour Marie alors en classe exceptionnelle, ils atteignent 2 000 francs, en 1923.

Les indemnités de direction demeurent fixées à 200 francs, de 1898 à 1919. Elles arriveront à 600 francs en 1924 (doc. C).

Il est difficile d'estimer en leur temps toutes ces valeurs. Quelques points de comparaison seulement, peuvent permettre une appréciation relative. Lorsqu'en 1884, Marie gagnait 700 francs par an, le kilo de pain valait 0,32 franc, et le kilo de viande 1,21 franc. En 1924, ces mêmes denrées coûtaient respectivement 1,90 et 13 francs le kilo, pour un salaire de 9 000 francs.



On le voit, l'ensemble des conditions matérielles relatives à la vie professionnelle, ne progressèrent que lentement et dans le domaine des idées, l'application des grands *principes laïques* ne fut guère plus rapide.

Le devoir de s'instruire.

Pourquoi la loi française oblige-t-elle les parents à envoyer leurs enfants à l'école?

La loi oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école parce qu'il y a l'éducation et l'instruction que l'on y acquiert contribuent à faire des citoyens plus capables de comprendre ce qui est utile à la patrie et capables aussi de mieux diriger leurs affaires.

Plus un pays est instruit, plus il est fort, plus il est grand, plus il est respecté.

Quel est le devoir de tout bon citoyen?

Tout bon citoyen doit s'instruire et profiter de toutes les bonnes occasions qu'il a pour augmenter son savoir.

Maxime — Celui qui refuse de s'instruire ne aime pas sa patrie.

Je serais heureux de montrer dans ce chapitre un peu plus de satisfaction que n'en témoignait mon dernier rapport; mais je crois bien que les chiffres statistiques des présences dans nos classes seraient plus faibles encore que ceux de 1891-1892. L'hiver, en effet, a moins duré, et notre zèle ne lutte pas avec succès contre un printemps précoce, les travaux des champs, les vers à soie et la garde des montons. Viennent les froids de décembre, de grands garçons de 16 ou 17 ans réclameront avec instance l'accès de nos salles chaudes, même de celles des écoles mixtes, qui, dans tous les cas, leur sont interdites, et les parents seront tout surpris que je ne veuille point leur donner le feu, l'air, la lumière des écoles, au détriment des écoliers plus jeunes, qui y ont un droit absolu.

En vérité, je ne sais que faire. Écoles privées et écoles publiques, dans trop de communes rurales, sont à moitié vides pendant six mois de l'année, et toutes nos obligations là-contre demeurent stériles. « Il appartiendrait aux commissions scolaires, écrivais-je il y a un an, de nous venir en aide; mais elles ne se réunissent guère, et, quand, par hasard, elles se réunissent, elles reculent devant l'emploi des moyens que la loi met à leur disposition. Du moins, pourraient-elles user de l'autorité morale que possèdent leurs membres pour éclairer et persuader les familles. Jusqu'à présent, elles ne sont pas plus intervenues par l'influence morale qu'elles n'étaient intervenues par la contrainte légale. »

En demeurons-nous donc là? Une fois encore, je me permets d'invoquer la sollicitude toute particulière des municipalités et des commissions scolaires sur un état de choses si préjudiciable à l'instruction populaire, en si complète contradiction aussi avec les termes de la loi et avec les sacrifices immenses consentis par les divers Parlements républicains en vue du développement de l'intelligence et des progrès de l'éducation publique.

Le passage de l'enseignement confessionnel et la laïcité s'avèrera délicat, long et difficile. Ce n'est qu'en 1886 que la loi Goblet vint nécessairement rendre plus efficaces les précédentes lois de Jules Ferry (1881), en précisant que « *dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque* ». L'application définitive de cette loi, notamment aux écoles de filles de la Drôme, demanda plus d'une dizaine d'années, au cours desquelles, il arriva à M^{lle} Crouzon d'exercer dans des classes où le Cours d'enseignement religieux, comme la conduite des élèves à l'office du dimanche, devaient être obligatoirement assurés. Par contre, lorsqu'en 1894 elle fut nommée à Marsanne, à l'école de son enfance, les religieuses, sans heurt, avaient laissé leur place aux laïcs depuis deux ans et ouvert l'école privée qui existe toujours.

Si la *gratuité* tant attendue, fut unanimement bien accueillie par la population rurale, l'*obligation* faite aux enfants de 6 à 13 ans, de *fréquenter la classe* du 1^{er} octobre au 31 juillet ne manqua pas de poser des problèmes. Sans la main d'œuvre enfantine, comment faire les vendanges, la moisson, la « feuille » pour les vers à soie ? Par qui faire garder le troupeau ou conduire les bêtes au labour ? La situation fut très longtemps préoccupante. En 1893, le rapport de l'Inspecteur d'Académie sur la fréquentation scolaire (7) la montre presque insoluble et le compte rendu moral de séance du Conseil bi-cantonal de Montélimar-Marsanne, en 1906 (5) la considère toujours irrésolue (doc. D). C'est dans les classes de garçons qu'elle fut le plus durablement irréductible et surtout dans les milieux les plus pauvres, là où les enfants en allant à l'école, engendraient un manque à gagner pour les familles. Dans ce contexte, les filles furent les mieux favorisées et particulièrement hors des zones rurales. C'est ainsi qu'à Suze-la-Rousse, puis à Montélimar, entre 1898 et 1917, les états d'inscriptions et de fréquentation dressés par M^{lle} Crouzon dans ses écoles de filles montrent un pourcentage de fréquentation exceptionnellement satisfaisant, se situant entre 90 et 95 % de présences possibles. De tels résultats demeurèrent longtemps minoritaires, en dépit des efforts conjugués des maires et des instituteurs, et la lettre du 10 janvier 1902, adressée par l'Inspecteur Primaire, le prouve encore (4).

*
**

L'instruction pourtant était jugée par tous indispensable. Depuis la défaite de 1870 et au-delà de leurs divergences, « Conservateurs et Républicains s'accordent à valoriser hautement l'école comme instrument d'une alphabétisation que les uns et les autres proclament nécessaire. Conservateurs et Républicains s'accordent également à y voir les éléments essentiels de la cohésion et de la force nationales. Bien sûr, les Républicains veulent cette école porteuse de plus de liberté..., les Conservateurs de plus d'obéissance » (8). Avec les années 1880 et le triomphe de la République, avec l'instauration de la laïcité surtout, bien des passions se déchaînent. Il n'en demeure pas moins qu'en un accord profond, laïcs et cléricaux sont convaincus de la nécessité d'un enseignement moral, inculquant à tous ses grands principes. Principes moraux, donc, et fortement patriotiques, assemblés dans une puissante idéologie qui transparaîtra à travers toutes les matières enseignées, qu'il s'agisse de lecture, écriture, dictées, rédaction et même calcul, comme le montrent les Cahiers des élèves de Marie Crouzon, en cette fin de XIX^e siècle (doc. E).

Une telle place faite à l'idéologie, nécessitait un solide enseignement de la morale, à tous les niveaux. Dès la Classe Enfantine un emploi du temps de 1901 (4) nous montre cette matière dispensée au cours de trois leçons hebdomadaires de vingt minutes chacune, y compris la politesse. A la même date, le contenu du Cahier de morale d'une élève du Cours Supérieur, force l'admiration par l'éventail de ses nombreuses leçons, allant du « Devoir de s'instruire » à la « Déclaration des Droits de l'homme », en passant par des sujets tels que « L'Âme et la Conscience » ou « Loi morale et loi écrite » (voir doc. F).

Dans son Cahier de préparation, Marie reprend au niveau des enfants, et toujours résumés sous forme de maximes, les grands principes étudiés à l'École Normale. Elle y traite essentiellement des devoirs à remplir, qu'ils soient envers soi-même, les autres, la Patrie ou encore envers Dieu. Ces derniers ne disparaîtront des programmes officiels qu'avec l'arrêté du 23 février 1923, pour y réparaître le temps de l'occupation, par arrêté du 6 décembre 1940.

L'enseignement d'une pareille morale allait de pair avec l'exigence d'une excellente conduite. A ce propos, Marie était intransigeante. Pas question pour les élèves, d'être impolis, arrogants ou tricheurs. Dans leur propre intérêt de futurs citoyens, elle croyait devoir les entraîner quotidiennement au respect, au courage, à la droiture, à la solidarité.

L'école, on le voit, devait former les esprits, mais elle devait aussi préparer les enfants à leur vie pratique d'adultes. L'ensemble des programmes avaient été établis dans ce but et l'élève sortant, qui tout au long de sa scolarité avait étudié solidement chacune des matières : calcul, français, sciences, histoire, géographie, économie domestique, pouvait prétendre posséder un bagage convenable pour affronter la vie. Il serait capable de bien gérer ses comptes en se méfiant des fraudeurs et des usuriers ; il saurait « *gouverner sa maison avec ordre et prévoyance* » (9), il saurait aussi rédiger la correspondance familiale et s'exprimer en société ; il saurait enfin la valeur du savoir et la nécessité de l'enrichir toute sa vie.

11

Dictée du 21 avril 1896
Le déserteur.

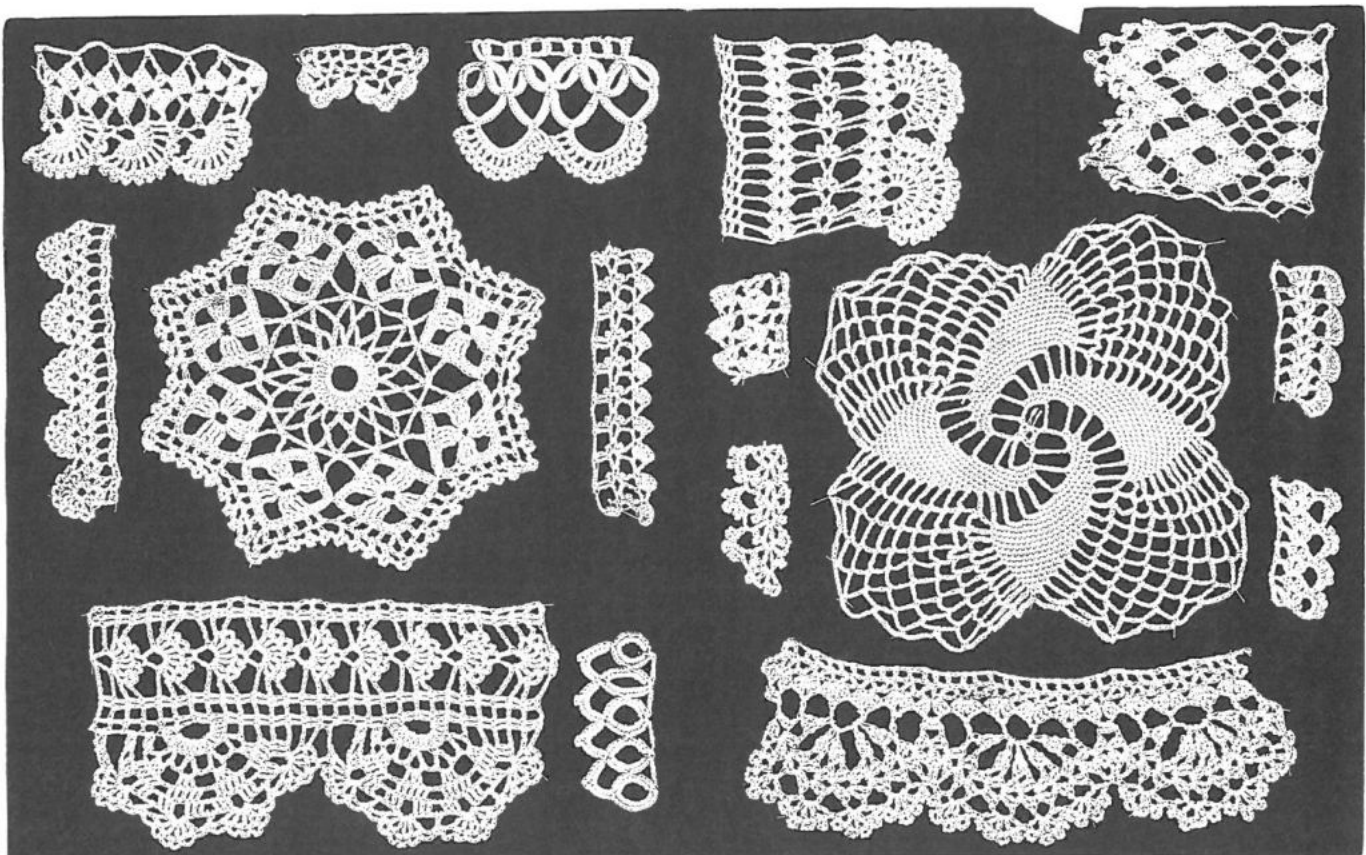
Un soir, dans un village de Normandie, un jeune homme, un soldat, échappé du camp, et ramené par la nostalgie au foyer paternel, frappe à la porte d'une cabane. - Qui est là? demanda la mère, recueillie en sursaut. - Currez, c'est moi, votre fils. - Vous mon fils? nous mentez! Mon enfant est à la frontière, il défend la patrie.

Passable 5

Prédiction du 25 avril 1896
Lazare Hoche

Le petit Lazare avait deux ans quand il perdit sa mère. Il fut recueilli par sa tante, une pauvre fruitière. Pour gagner quelques sous il se fit enfant chœur, à quatorze ans il entra comme palefrenier dans les écuries royales et il employait ses rares moments de loisir à lire et à s'instruire. À seize ans il s'engagea volontaire et devint bientôt caporal mais à cette époque les nobles seuls pouvaient devenir officiers. Heureusement la révolution française arriva, elle proclama l'égalité de tous les Français. Lazare Hoche conquit un à un tous les grades de l'armée et devint un brillant général.

Bion 8
M. Couzy



Modèles de dentelle au crochet, pour les élèves du cours supérieur.

A atteindre ce but, les instituteurs s'employaient sans réserve. Ils étaient profondément soucieux d'apporter à tous leurs élèves « *cet enseignement pleinement éducatif* » dont parlait Jules Ferry. Ils ne manquaient pas de les tenir au courant des grands événements de l'actualité, de les y associer dans la joie et dans la peine, selon les désirs de la hiérarchie. Ainsi, le 22 février 1902, l'Inspection Académique de la Drôme communiqua à tous les enseignants, une circulaire ministérielle du 19 février ⁽⁴⁾ relative à la célébration du *centenaire de la naissance de Victor Hugo* que la France entière fêtera le 26 février suivant. Outre les éloges à la mémoire du grand homme, le Ministre écrivait : « *Partout nos professeurs, nos instituteurs et nos institutrices parleront aux élèves assemblés de Victor Hugo, de sa vie, de son œuvre. Ils rappelleront ses titres à la reconnaissance et à l'admiration du pays. Ils liront et commenteront quelques belles pages de son œuvre, choisies parmi celles qui parlent le plus au cœur des enfants et qui sont les plus capables d'éveiller en eux des sentiments généreux et nobles* ». Et l'Inspecteur d'Académie de poursuivre : « *Il nous paraît inutile d'ajouter de longs commentaires à la circulaire éloquente de Monsieur le Ministre. Les professeurs, instituteurs et institutrices de la Drôme associeront de grand cœur les élèves de nos écoles à cette fête. Ils se diront qu'elle n'est pas seulement un acte de reconnaissance nationale, mais qu'elle peut devenir, dans leur classe, une haute leçon d'éducation civique...* ». Plutôt enthousiastes, tous s'exécutèrent, entraînant dans la joie et la reconnaissance, les petits Français en vacances pour un jour grandiosement exceptionnel.

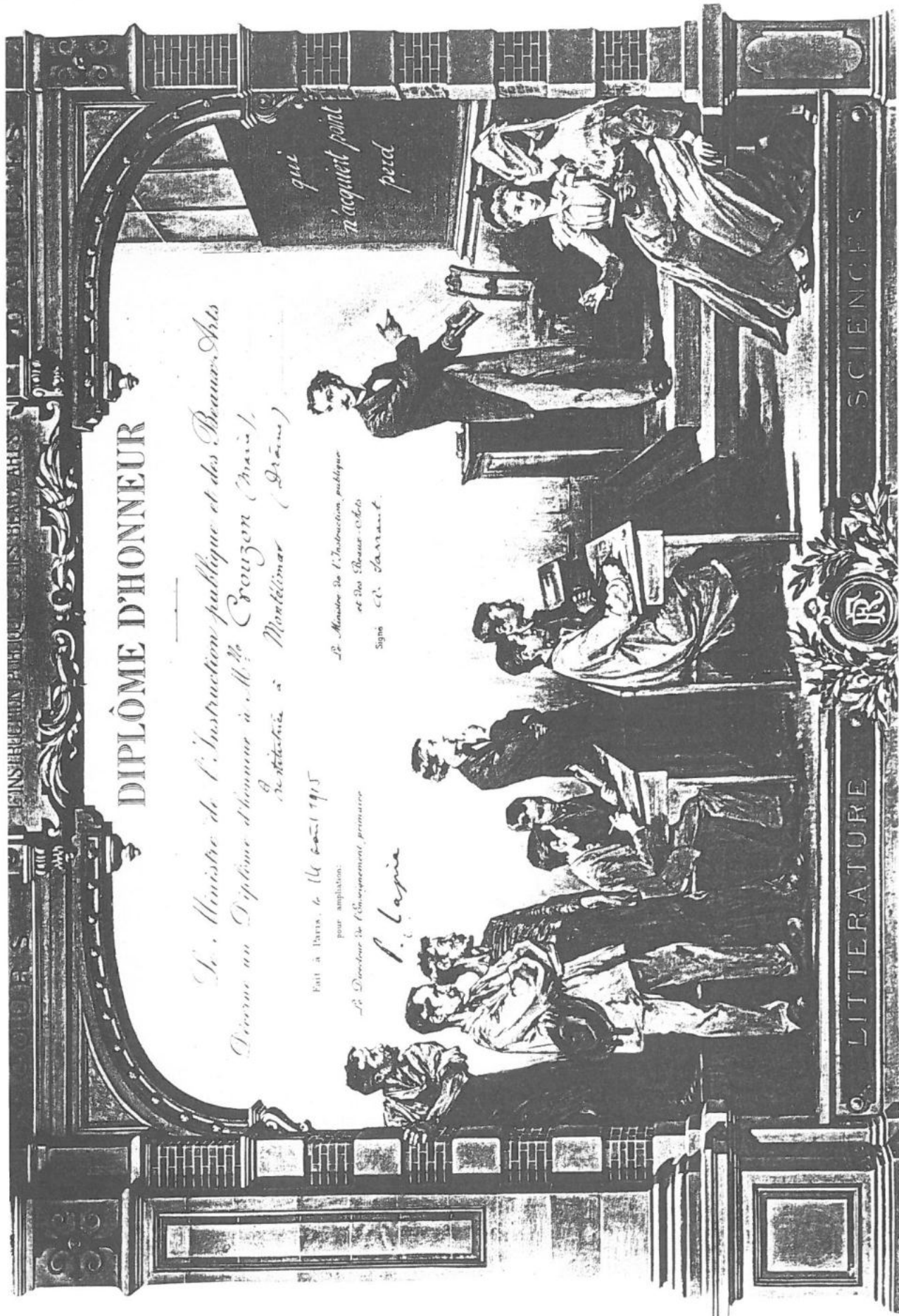
Comme souvent, à la joie succéda la peine. Le 26 mai suivant, l'Inspecteur Primaire, à son tour, communiqua une lettre du Ministre évoquant le *drame de la Martinique* ⁽¹⁰⁾. Il ordonnait l'ouverture de souscriptions dans toutes les écoles publiques du département ; les sommes recueillies devant être versées dans les perceptions. Le Préfet, en transmettant hiérarchiquement la lettre y ajoutait : « *Je ne doute pas que les instituteurs et institutrices de la Drôme, dont je connais l'esprit de dévouement et de solidarité, n'aient à cœur de seconder les efforts entrepris dans le pays pour venir en aide à nos malheureux compatriotes* ». Il avait raison de ne pas douter.

Les filles de M^{lle} Crouzon apprenaient encore la couture, le raccommodage si indispensable à l'époque, la broderie, la dentelle au crochet (doc. G). En 1897, les garçons de Marsanne, tout en participant aux travaux du jardin scolaire, s'initiaient au greffage sous la direction de leur maître, Paul Blanc, titulaire d'un brevet de greffage ⁽¹¹⁾. Face à de telles ambitions, la nécessité se fit sentir de créer un cours supérieur pour les enfants trop longtemps maintenus au Cours Moyen, dans l'attente de leur 13 ans. C'est le 13 janvier 1899 que l'Inspecteur Primaire de Montélimar signale la circulaire ministérielle du 21 décembre 1898 demandant « qu'il soit installé, partout où faire se pourra, un cours supérieur » ⁽⁴⁾. Marie répond favorablement, elle ouvre ce cours dans sa classe de cours moyen, avec trois élèves. L'année scolaire suivante elle signale la présence de huit élèves au C.S. ; le programme prévu est celui du C.M. augmenté de l'Enseignement ménager, de notions d'histoire et géographie, de géométrie ⁽⁴⁾.

A cette volonté d'enrichir au maximum les connaissances de tous les enfants de six à treize ans, de les conduire avec succès aux Certificat d'Etudes Primaires (84 % de réussite en 1900), les instituteurs ajoutaient celle de donner aux plus capables une possibilité de promotion sociale, celle d'aider les plus modestes d'entre eux à échapper à leurs pauvres conditions d'origine, en poursuivant leurs études au-delà de l'école primaire. En cela, l'enseignement primaire supérieur bien implanté dans notre département ⁽⁷⁾ offrait une bonne voie de réussite. Les maîtres s'engageaient alors personnellement auprès des parents, les persuadant de laisser leurs enfants s'orienter vers des activités nouvelles. Ils effectuaient eux-mêmes les démarches, constituaient les dossiers, donnaient gratuitement, généreusement, leur temps et leurs efforts aux cours de nombreuses heures d'études supplémentaires, pour conduire au succès les enfants du peuple. M^{lle} Crouzon était de ceux-là et bon nombre de ses élèves entrèrent à l'école supérieure de Nyons ou à celle de Montélimar. Certaines d'entre elles accédèrent ensuite à l'Ecole Normale de Valence. Ce fut le cas de ses deux sœurs, Berthe et Nelly. La première devenue Madame Genevès, décéda prématurément en 1918, à Montéleger où elle était chargée de classe d'application. Le long discours prononcé par l'Inspecteur d'Académie, le jour de ses obsèques, ne permet aucun doute sur sa remarquable valeur professionnelle et morale. La deuxième, Nelly, de 22 ans sa cadette et entièrement élevée par ses soins, deviendra Madame Raymond. Elle accomplira en qualité d'adjointe puis de directrice, toute sa carrière à Marsanne de 1901 à 1941, après une année de débuts à Omblèze. Elle sera la première femme élue Conseillère Municipale puis adjointe, de la commune dès 1945. Ce fut encore le cas de Mademoiselle Yvonne Arzac, une de ses dernières élèves, actuellement retraitée à Montélimar et dont le témoignage émouvant sera cité plus loin.

**

Bien au-delà de leur classe, persuadés de leur rôle d'éducateurs du peuple, ces mêmes instituteurs étendirent leur dévouement aux nombreuses œuvres auxiliaires de l'école. Œuvres culturelles, œuvres sociales, toujours gratuites, mais dont le compte rendu annuel était exigé par l'inspection primaire ⁽⁴⁾. Ce compte rendu faisait état des *bibliothèques scolaires, populaires et pédagogiques*, de la *Caisse des Ecoles, des Mutualités*. Il ignorait les *cours d'adultes et les Etudes surveillées* qui faisaient l'objet de rapports particuliers.



Diplôme d'honneur décerné à Marie Couzon pour son activité dans les cours d'adultes.

Les bibliothèques, activement convoitées par tous, demandèrent de nombreux efforts. A une époque vide de tout apport audio-visuel, elles étaient le complément indispensable à tout enseignement. De 160 en 1878, leur nombre passa à 500 en 1914, pour atteindre un total parfaitement satisfaisant en 1939 (7). Leur création, leur fonctionnement, leur enrichissement incombaient à la seule bonne volonté des maîtres. Les bibliothèques simplement scolaires ne posaient que peu de problèmes, mais lorsqu'elles étaient aussi bibliothèques populaires, les astreintes devenaient plus lourdes, dans la mesure où leurs services devaient être obligatoirement assurés hors des heures de cours. Les difficultés majeures le plus souvent étaient d'ordre budgétaire. Le financement dépendait en grande partie de dons privés et de subventions municipales. Ces dernières variaient au gré des communes, en fonction de leur richesse et de leur degré d'attachement à l'école laïque. Dans le cas particulier des bibliothèques populaires, le département de l'Etat, judicieusement sollicités, intervenaient parfois favorablement. Un échange de correspondance au cours de la période 1906-1913, entre l'Inspection Académique et l'instituteur de Marsanne, illustre cette situation (11). Elle nous apprend la carence de la commune, la suggestion par l'Inspecteur de demander une concession à l'Etat, l'attribution par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, par l'intermédiaire du sénateur Maurice Faure (12) d'une subvention de 30 francs. Cette somme, selon les listes d'achats de livres dressées par M^{lle} Crouzon à la même époque, permettait l'acquisition d'une bonne dizaine d'ouvrages. Elle représentait une aide bien encourageante pour la bibliothèque populaire de Marsanne, qui finit par compter 115 volumes en 1914.

Toujours dans le cadre des œuvres auxiliaires de l'école, des sociétés de Secours Mutuels furent créées dans l'intérêt des élèves. Propre à la circonscription de Montélimar, un arrêté du Ministère de l'Intérieur approuva le 16.10.1888, la création et les statuts (13) de la « Société de Secours Mutuels et de Retraite de l'arrondissement de Montélimar et du Canton de Bourdeaux ». Son président d'honneur était Emile Loubet alors président du Sénat, qu'on appelait « Premier Mutualiste de France ». L'Inspecteur Primaire entouré de deux directeurs, deux directrices et une institutrice en furent les membres fondateurs.

Son but était de venir en aide aux enfants en cas de maladie, de leur constituer un capital retraite inaliénable, d'établir pour chacun un livret personnel de retraite à capital réservé (13).

Dès 1899, elle compta 954 sociétaires. En 1925, leur total s'élevait à 2154 sans parler des 230 généreux membres honoraires. Allant sans cesse crescendo, cette importante machine tourna grâce à la bonne volonté de tous, depuis le Conseil d'Administration jusqu'à la plus modeste des écoles. Partout, le recrutement, la tenue à jour des livrets, le recouvrement annuel des cotisations, la constitution des dossiers furent assurés par les maîtres jusqu'en 1947, date à laquelle la Sécurité Sociale, née en octobre 1945, prit le relais. Relais des activités d'une association de précurseurs solidaires, résumées dans quelques tableaux périodiquement publiés à partir de 1899 (13). En qualité de membre actif du Conseil d'administration et pour « son dévouement à la Mutualité », le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale décerna à Marie, la « Mention Honorable » le 14.07.1908 puis la « Médaille de Bronze » le 9 août 1919.

Ses mérites et ceux de ses collègues s'étendirent aussi aux *Cours d'Adultes* qui se développèrent dans la Drôme à partir de 1863. Destinés à combattre l'analphabétisme, ils virent leur nombre grandir jusqu'à quatre cents au cours des trois premières années, s'effondrer entre 1886 et 1896 pour s'amplifier jusqu'à atteindre six cent quarante en 1900 (7). Dès son arrivée à Suze-la-Rousse, en octobre 1898, M^{lle} Crouzon se chargea du Cours d'Adultes en compagnie de ses adjointes M^{lles} Olivier et Culty. Un premier compte-rendu laconique précise que chaque semaine, depuis le 23 novembre 1898, deux cours de deux heures chacun accueillent 28 jeunes filles « venant avec plaisir ». Le programme apparaîtra, détaillé, dans le compte-rendu du 19 novembre 1899, accompagné d'une triste remarque relative à la subvention communale pour le chauffage et l'éclairage : « La commune ne donne absolument rien » (4). On travaillait donc dans le froid, à la lueur de la lampe à pétrole de la maîtresse.

Depuis Suze-la-Rousse jusqu'à Montélimar en 1921, Marie ne cessera d'assurer les Cours d'Adultes. Durant la guerre 1914-18 elle les verra évoluer conjointement avec l'Ouvroir des Institutrices montiliennes pour le « Secours aux soldats », puis pour « le Secours aux pauvres de la ville ». Ils disparaîtront petit à petit, entre les deux guerres mondiales vivement concurrencés, dit-on, par la multiplication impressionnante des salles de cinéma. Quelques récompenses marquèrent encore ces longues années de dévouement aux adultes. Deux lettres de félicitations et un « diplôme d'honneur » décerné par le Ministère de l'Instruction Publique en août 1915, et portant en exergue cette devise : « Qui n'acquiert point, perd » (doc. H).



Quand arriva la guerre de 1914-1918, la France dans la tourmente, eut besoin plus que jamais d'exalter l'idéal patriotique et la noblesse de la solidarité. L'école qui depuis longtemps enseignait ces grandes idées, fut activement mise à contribution. D'impératives circulaires exigèrent que les enfants soient initiés à l'exemple des héros (14), qu'ils participent à l'œuvre massive d'entraide nationale et l'imagerie scolaire, en abondance, apporta son puissant appui (14) à la propagande.

ACADEMIE
DE GRENOBLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
UNIVERSITÉ DE FRANCE

INSPECTION ACADEMIQUE

DE LA DROME

OBJET :

VERSEMENT DE L'OR

VALENCE, le 18 avril 1916.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie en résidence à Valence
à Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices
du département.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire des Notices concernant les versements de l'or que M. le Préfet du département de la Drôme adresse aux municipalités.

En me demandant de vous envoyer cet exemplaire, le représentant du Gouvernement m'a écrit ce qui suit :

" Depuis la guerre, les membres du Corps enseignant ont rempli leur rôle d'éducateurs dans le sens le plus large et le plus noble. C'est un honneur que je leur ai plusieurs fois rendu. Je ne doute pas qu'ils n'apportent un concours empressé pour créer un courant en faveur des versements de l'or. Avec l'autorité qui s'attache à leur caractère ils sauront, dans des conversations privées ou des causeries simples et persuasives, détruire l'erreur grossière consistant à croire que ces versements prolongent la guerre. Ils démontreront facilement que toute augmentation des forces de la France contribue, au contraire, à avancer la date de la paix victorieuse et, par suite, à ménager la vie des braves qui protègent le territoire....."

Je connais assez votre dévouement aux grands intérêts du Pays pour avoir l'assurance que vous apporterez à la propagande à laquelle on vous convie toute votre activité, toute votre autorité, toute votre force de persuasion. Ce que vous avez su dire à vos élèves, ce que vous avez, par ce moyen, pu obtenir indirectement de leurs familles à l'occasion de l'Emprunt de la Victoire, dites-le, sachez l'obtenir à propos de l'or.

La pièce d'un louis de vingt francs n'est pas au fond d'un tiroir, pas plus que celle d'un homme jeune et valide n'est à son foyer aujourd'hui. La mobilisation de l'or est une nécessité, comme la mobilisation des hommes.

Le Ministre de la Guerre achètera moins cher ce qu'il pourra payer avec de l'or; il se procurera plus de matériel de guerre et de munitions que s'il acquittait son achat par d'autres moyens. Une pièce d'or de plus dans les caisses de la Banque de France, ce sont des grenades de plus dans la main de nos soldats. Faites comprendre cela autour de vous, considérez comme un devoir impérieux de le répéter dans vos causeries avec les adultes, dans vos conversations avec les femmes et les hommes restés au village.

Félicitez l'élève qui vous déclarera avoir provoqué un versement; n'hésitez pas à servir d'intermédiaire, si vous en êtes priés, entre le possesseur d'un peu d'or et le percepteur. Faites-moi connaître en quelques mots rapides les résultats que vous espérez avoir favorisés, ceux surtout que vous êtes certains d'avoir provoqués. Je pourrai de la sorte répondre au désir de M. le Préfet et retrouver, en temps utile, la trace de vos succès dans cette nouvelle campagne à l'arrière.

Ayez du discernement à la fois et de la détermination, du tact, de la bonne humeur, de la persévérance. J'en sais plus d'une et plus d'un parmi vous qui sauront mettre en œuvre ces moyens d'action.

Tous vous voudrez pouvoir vous dire que vous avez contribué à grossir le trésor du pays. C'est aujourd'hui l'arme la plus redoutable. Trouvez de l'or. D'autres en feront de l'acier et nos soldats, les défenseurs héroïques d'un pays qui grandit chaque jour, grâce à eux, dans l'admiration du monde, arracheront enfin la victoire définitive, la victoire génératrice de prospérité matérielle et de légitime orgueil à un ennemi à qui désormais il est interdit de réaliser ses abominables desseins de spoliation universelle, mais qu'il faut rendre à jamais incapable de menacer encore la paix, le travail et la liberté de l'Europe.

L'Inspecteur d'Académie,

Henry MARTIN.

Les élèves assurèrent d'innombrables ventes de vignettes sur la voie publique, au profit des œuvres de charité ⁽⁴⁻¹⁴⁾ telles que l'aide à la Serbie ; ils puisèrent dans leurs tirelires et sollicitèrent la participation de leurs familles, notamment à l'occasion des campagnes menées lors des emprunts de la Défense Nationale et du « ramassage » de l'or ⁽⁴⁾ (doc. I).

Les maîtres obéissaient aux ordres, mais Marie m'avoua que de toute sa carrière, seules ces quêtes auprès des familles déjà tant meurtries par la guerre, lui avaient laissé de profonds regrets. On peut lire d'ailleurs une de ses réponses lors du deuxième emprunt de 1916 : « *Les élèves qui fréquentent l'école ne sont pas assez fortunés pour avoir pu acheter des titres de rente* » (doc. J).

Par contre, en compagnie de toutes ses collègues, elle n'avait pas de regret pour le *prélèvement de 2 % sur le traitement*, effectué volontairement au profit des familles de camarades victimes de la guerre ⁽⁴⁾ ; pas de regret des heures passées à l'ouvroir des institutrices pour le Secours du soldat ⁽⁴⁾ ; pas de regret non plus pour l'aide inconditionnelle apportée au service des réfugiés, des blessés ou des prisonniers. Ces actions secourables s'étendirent ensuite aux orphelins de guerre, aux pupilles de la nation, aux familles démunies. A Montélimar, l'assistance à ces dernières se poursuivit au-delà de 1918, grâce aux activités du Patronage des Ecoles de Filles créé en 1925 ⁽⁴⁾. M^{lle} Crouzon s'y dévoua longtemps encore, après son départ à la retraite, vivant ainsi le dernier acte de sa vie professionnelle avant de nous quitter, en octobre 1946.

**

Nelly, sa sœur, écrira plus tard : « *Marie était la droiture même, ... sa vie fut une vie d'abnégation* », alors que M^{lle} Yvonne Arzac, une de ses dernières élèves précédemment citée, exprime ainsi ses souvenirs : « *Nous aimions beaucoup nos maîtresses, mais éprouvions un grand respect pour elles. Mais une personne devient présente à mon esprit et me touche particulièrement car son enseignement dispensé avec autorité et bienveillance a marqué profondément toutes ses élèves : c'était à l'époque, notre Directrice, M^{lle} Crouzon. D'une grande droiture, mais assez sévère et surtout juste, elle a su nous inspirer l'amour du travail bien fait. Nos cahiers à l'écriture penchée, appliquée, ponctuation à la bonne place, révélaient avec netteté le guide incomparable que notre maîtresse était pour nous. En ce qui me concerne, elle m'a donné le goût d'exprimer mes impressions, mes sentiments, en m'aidant à un âge encore tendre, à construire correctement mes phrases, à creuser mes idées. J'aimais aussi ses leçons : géographie, histoire ; elle nous apprenait à connaître notre pays, à aimer notre République et maintenant, à l'époque de la célébration du Bicentenaire de la Révolution, je ressens encore l'enthousiasme qu'elle savait nous communiquer. Oui, elle a été pour nous un bel exemple...* » (Extrait d'une lettre du 20 juillet 1989).

Bien d'autres sans doute, parmi ceux qu'animait la foi des pionniers, méritèrent autant d'estime. Pour moi, Mademoiselle Crouzon demeurera cette femme remarquable, indépendante et digne, qui se mettait debout en entendant la Marseillaise retentir clandestinement sur les ondes de la B.B.C., et qui, pleine d'attention et de tendresse « enseignait » les fleurs et les petites bêtes, à mon enfant de deux ans, émerveillée.

M.-L. RAYMOND
La Pergola, Marsanne

NOTES

- (1) LOUBET Emile, né à Marsanne le 30 décembre 1838 à la ferme de la Terrasse, il fréquente l'école primaire du vieux bourg, avant d'aborder les études qui le conduiront au métier d'avocat, en passant par le collège de Crest, le petit séminaire de Valence et la Faculté de Droit de Paris. Désigné comme Maire provisoire de Montélimar le 29 septembre 1870, il devient régulièrement l'élu de cette ville, le 30 avril 1871 et le demeurera jusqu'en 1899. Républicain aux convictions assurées, il gravira tous les échelons d'une carrière politique qui le portera jusqu'à l'Elysée. D'abord Conseiller Général de Grignan 1871-1886, puis de Montélimar 1886-1899 ; deux fois Président du Conseil Général, il sera député de 1876 à 1885, puis sénateur. En 1892 il accepte la Présidence du Conseil ; redevient sénateur en 1894, assure la présidence du Sénat de 1896 à 1899, date de son entrée à l'Elysée. A la fin de son septennat, le 18 février 1906, le Président se retire complètement de la vie politique. Il finit ses jours dans ses diverses résidences drômoises, et meurt le 20 décembre 1929.
- (2) A.D.D. : cote T.12.3.
- (3) J. PLECHE : *Un siècle d'histoire de Valence au jour le jour*, A.D.D. : A.526.
- (4) Archives familiales M.-L. RAYMOND : *Cahiers de Marie Crouzon*, N^{os} 1-2-4.
- (5) Bulletin N^o 29 de 1906 : Association amicale des Membres de l'Enseignement primaire de la Drôme (Arch. fam. M.-L. RAYMOND).
- (6) Les Amicales d'enseignants existaient déjà en 1887 et une circulaire ministérielle demandait aux préfets de s'opposer à la formation de « Sociétés Autonomes et Amicales des Instituteurs » et à fortiori « d'un syndicat d'Instituteurs et d'Institutrices laïques associés pour l'organisation d'un Congrès d'Instituteurs ». En 1906, année du triomphe de la gauche radicale et socialiste, de multiples Amicales se transformèrent en Syndicats. Elles se heurtèrent au projet anti-syndicaliste de Clémenceau. Et malgré plusieurs tentatives d'adhésion à la C.G.T., suivies de révocations (1907) ou d'interdits ministériels (sept. 1912), la situation demeurera très fluctuante au moment de la guerre (d'après Jean Vial « Les Instituteurs »).

- (7) Pochette pédagogique N° 10 : « *Maîtres et écoliers drômois 1850-1914* », A.D.D. - C.D.D.P.
- (8) FURET et OZOUF : *Lire et écrire - Alphabétisation des Français, de Calvin à Jules Ferry*
- (9) Arch. Fam. M.-L. RAYMOND, Marsanne. *Cahiers de Nelly CROUZON* (Cours supérieur).
- (10) LA MARTINIQUE - Catastrophe de 1902. En avril 1902, dans la partie septentrionale de la Martinique, le volcan de la Montagne Pelée qui semblait depuis longtemps éteint, se réveilla brusquement. Le 8 mai, il couvrit de ses cendres brûlantes le nord de l'île et la ville de Saint-Pierre qui fut complètement anéantie. Cette dernière était la plus commerçante, la plus peuplée des cités martiniquaises. Elle comptait environ 30.000 habitants et le secours à l'échelle nationale, fut bien nécessaire à tous les malheureux sinistrés (d'après Nouveau Larousse illustré, 1905).
- (11) Archives scolaires de MARSANNE.
- (12) Maurice FAURE. 1850-1919. Né et mort à Saillans, il fut l'un des chefs du mouvement littéraire parisien et participe, avec Daudet et Paul Arène, à la création de La Cigale et de l'Association félibréenne. Elu député de la Drôme le 4 septembre 1885, puis le 22 septembre 1889, il devient vice-président de la Chambre, rapporteur du Budget de l'Instruction Publique de 1898 à 1901. Il siègera au Sénat à partir du 14 septembre 1902 et en assurera la vice-présidence en 1914. Il fut Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, dans le Cabinet Briand, du 30.11.1910 au 27.02.1911. (Sources : « Dictionnaire biographique illustré de l'Ardèche et de la Drôme », Dictionnaire des Parlementaires français de 1889 à 1940).
- (13) Arch. famil. M.-L. RAYMOND. Dossiers : « *Société scolaire de Secours mutuels et de Retraites de la Circonscription de Montélimar*).
- (14) Id. Dossier : *Guerre 1914-18. Images et affiches scolaires*.

Document J : images de propagande en faveur de l'emprunt distribuées aux élèves.



L'Exposition HUBERT ROBERT ET LA REVOLUTION au Musée de Valence

Dans le domaine des arts plastiques, la célébration du Bicentenaire de la Révolution a été marquée à Valence, au printemps dernier, par une manifestation à retentissement national : l'exposition *Hubert ROBERT et la REVOLUTION*. Il revenait au Musée de Valence, détenteur grâce au legs fait en 1835 par Julien-Victor VEYRENC, d'une centaine de dessins à la sanguine, d'organiser cette exposition ouverte du 3 avril au 28 mai 1989. L'existence d'un catalogue (un volume de 179 pages au format 21 x 22 cm) toujours disponible au Musée, nous incite, à la signaler même après coup.

*
**

Né en 1733, Hubert Robert avait bénéficié dès son jeune âge de la protection des Grands. A 22 ans il entrait, sans avoir concouru, à l'Académie de France à Rome, grâce au puissant appui du Duc de Choiseul. Lorsqu'il rentre en France, au terme d'un séjour romain d'une douzaine d'années, les dessins, les aquarelles, les tableaux qu'il a fait parvenir à divers amateurs ont étendu ses relations et établi sa renommée. Garde du Muséum, dessinateur des Jardins du Roi, il sera conduit par ces fonctions officielles à approcher la Cour. En 1789, Robert est donc un peintre célèbre recherché par les Fermiers généraux et les aristocrates pour ses paysages dont beaucoup ont pour sujet les ruines de la Rome antique.

Cependant dès le début de la Révolution, H. Robert sait s'adapter : les sujets changent, plusieurs de ses tableaux ont pour thème des allégories symbolisant les nouvelles idées, d'autres représentent les événements révolutionnaires : dès le 20 juillet 1789 il peint : « *La Bastille dans les premiers jours de sa démolition* ». Malgré ce ralliement, qui n'est sans doute que de prudence, la Terreur l'emprisonne le 23 octobre 1793, pour des motifs restés obscurs. Dans les geôles de Sainte-Pélagie, puis de Saint-Lazare, il continue à dessiner et à peindre. Ayant, par hasard dit-on, échappé à la mort, il est libéré après le 9 thermidor. Sous le Directoire, il ne tardera pas à se faire une clientèle dans la nouvelle société qui se met en place et il retrouvera ses fonctions dans le Conservatoire du Muséum National. Il vivra jusqu'en 1808.

*
**

A travers les 53 œuvres exposées à Valence on pouvait suivre les étapes de cette période de la vie d'Hubert Robert. Le catalogue les reproduit toutes, en noir ou en couleurs, avec, pour la plupart, une notice détaillée qui situe l'œuvre et en analyse le sujet et l'esthétique. Suivant en cela l'organisation de l'exposition, cette partie de l'ouvrage est divisée en 7 chapitres : De l'ancien régime à la Révolution ; Hubert Robert chroniqueur des événements révolutionnaires ; Les geôles de la Terreur ; Thèmes allégoriques liés à la Révolution ; Thèmes immuables : « Robert des ruines » ; Hubert Robert et les musées ; Epilogue.

*
**

Beaucoup des œuvres exposées au printemps ont regagné maintenant leur musée d'origine (nous en avons revu plusieurs dans les nouvelles salles du Musée Carnavalet aménagées, depuis l'été dernier, dans l'ancien hôtel de Saint-Fargeau). Les œuvres de la collection Julien Veyrenc ont retrouvé leur accrochage ; lecteurs d'*Etudes drômoises* qui ne les connaissez pas, profitez d'un après-midi d'hiver pour aller les découvrir au Musée. Vous y trouverez encore le catalogue de l'exposition de cette année ainsi que celui de l'exposition de novembre 1985 : *Les Hubert Robert de la collection Veyrenc au Musée de Valence*, par « le spécialiste » du peintre : Jean de CAYEUX.

E. BOISSIER

240.000 DROMOIS AUX QUATRE VENTS DE LA REVOLUTION 1790-1794

Editions Notre Temps 1989, Roger PIERRE et son groupe de Recherches et d'Etudes. Introduction de Jean NICOLAS, professeur à l'Université de Paris VII.

Il est très recommandé de lire d'abord le tome I de cet ouvrage très important consacré à la Révolution dans la Drôme, fruit de longues recherches. Notre bulletin n° 1-2/1987 avait présenté p. 53-54 ce tome I, en voie de réédition : « *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution* ».

Les auteurs du tome II ont utilisé les mêmes méthodes quant à la matière et la mise en forme. J. Nicolas leur reconnaît d'abord une « information sans faute ». L'effort était considérable, ces cinq années étant riches de mouvements et d'épisodes dramatiques, parfois tragiques, matière privilégiée il est vrai, pour des historiens fortement attachés à l'héritage révolutionnaire. Mais dans les 240 communes drômoises citées et plus ou moins longuement étudiées, (parfois de très petites localités) l'histoire, qui se faisait d'abord à Paris et dans quelques grandes villes, n'était pas toujours bien connue ni comprise.

Les Sociétés des Amis de la Constitution, puis les *Sociétés populaires*, parfois doublées de *Comités de surveillance*, les *Gardes nationales* communales, les *Bataillons militaires* ont animé l'opinion libérale, puis républicaine et montagnarde, mais à des degrés très différents selon les milieux urbains ou ruraux. Les coutumes et croyances ont survécu plus ou moins ouvertement aux transformations d'initiative montagnarde. Entre autres, « *la déchristianisation bien plus que la prison et la guillotine (un seul condamné à mort pour cause politique par le tribunal criminel de la Drôme en 1794) ébranla dans la Drôme le mouvement révolutionnaire en heurtant brutalement les croyances et les habitudes de populations attachées à leur foi et aux pratiques de la religion* » (p. 245).

Néanmoins, il y avait beaucoup de prêtres assermentés. Les réunions politiques furent souvent très animées. Les bataillons drômois aidèrent à la répression des insurrections fédéralistes et anti-républicaines dans l'Ardèche du Sud, le Gard, le Vaucluse, la Provence et vers Lyon. La Drôme resta un bastion républicain. La Convention déclara qu'elle avait « *bien mérité de la Patrie* ».

Tant de faits politiques, sociaux, culturels, militaires étaient difficiles à présenter. Pourtant l'ouvrage se lit sans effort excessif. La lecture est aidée par de nombreuses reproductions de textes et d'images d'époque, et par de très utiles tableaux et cartes-croquis. L'ensemble est réparti entre 15 chapitres à nombreux sous-titres. Cet ouvrage devrait satisfaire un public étendu et rester un ouvrage de référence. Nous attendons le volume suivant.

A. BERNARD

NOTES ET COMMUNIQUES

En ce début de septembre 1989 est diffusé le programme du colloque : « *Les Drômois acteurs de la Révolution* », qui se tiendra à Valence, Hôtel du Département, les 12, 13 et 14 octobre prochains. Nombreuses et diverses seront les communications. Plusieurs de leurs auteurs sont des collaborateurs de notre Revue. Nous aurons à y revenir.

1789, EN PASSANT PAR LA DROME

M. GARNIER, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale à Bourg-lès-Valence, a offert au secrétariat de documentation de l'A.U.E.D., un exemplaire d'un important recueil, composé de 9 dossiers : Le transfert des pouvoirs ; La Réforme administrative de la France ; Poids et mesures ; La Justice ; L'Impôt ; La Religion ; L'Etat Civil ; La Presse ; La Vie quotidienne.

Cet ouvrage collectif a été réalisé, avec l'encouragement et l'aide de M. le Maire de Bourg-lès-Valence, par une nombreuse équipe dont, avec M. GARNIER, les Directrices des services d'Archives de la Drôme et de Bourg-lès-Valence, le responsable du Service éducatif des Archives Départementales, plus de vingt professeurs et instituteurs, et des conseillers pédagogiques.

Il s'agit bien de la Drôme, et non seulement des circonscriptions scolaires de Bourg-lès-Valence et Valence, et de l'histoire nationale en rapport avec l'histoire drômoise.

L'objet est nettement d'aider les *enseignants* à mieux faire connaître la Révolution à des élèves jeunes (mais d'autres pourraient s'y intéresser vivement).

L'instrument pédagogique est essentiellement le document d'époque, texte ou image. Des cartes-croquis, des analyses aident à la lecture.

L'ordre suivi est un classement par *thèmes*. Le nombre des planches (bien suivre la numérotation) est inégal, selon les dossiers. Les auteurs ont voulu, pour des enfants du primaire et du premier cycle secondaire que la *vie quotidienne* soit bien plus largement décrite que, par exemple, l'administration ; le résultat est excellent.

Pour la modeste somme de 50 F — un chèque joint à votre commande — vous pouvez demander l'envoi à la Bibliothèque Médiathèque pédagogique, Ecole Barthelon, Quai Thannaron, 26500 BOURG-LES-VALENCE.

A. BERNARD

NOTES ET COMMUNIQUES

Nos amis et collègues de l'Ardèche font depuis plusieurs années un travail très estimable sur l'histoire de la Révolution en Vivarais, devenu l'Ardèche. M. Debard avait, dans notre n° 1-1989, présenté une Histoire de *Bourg-Saint-Andéol*, bastion sans-culotte, de J. Beau, J.-L. Issartel, R. Gaspin.

La Revue « *Mémoire d'Ardèche et Temps présent* », Archives de l'Ardèche, place A. Malraux, Privas 07000) a publié récemment « *La Révolution en Ardèche : actes des colloques de Villeneuve-de-Berg et Annonay*, de septembre 1988, avec une introduction de notre collaborateur M. Boulle, un infatigable chercheur et professeur. Cette Revue dès 1987 — Nos 13 et 14 — avait publié une histoire de l'Ardèche en 1789.

En mai 1989, la 2^e *Lettre du Bicentenaire*, du Comité départemental, publie un Tableau des manifestations prévues pour cette année, et une utile *bibliographie*, de M. Boulle.

Le n° 45 de 1989 de la « *Revue des enfants et amis de Villeneuve-de-Berg* » dont M. Boulle est le secrétaire, publie un dossier « *XVIII^e siècle, Révolution, Empire* ». S'adresser à M. Boulle, Chantelausa, 07170 Villeneuve-de-Berg.

LIVRES REÇUS

Bernard DELPAL, docteur en histoire, maître de conférences à l'Université Jean Moulin à Lyon, vient de publier « *Entre paroisse et commune : les catholiques de la Drôme au milieu du XIX^e siècle* ».

Cette étude est « moins l'histoire d'un diocèse que celle d'une « chrétienté » toute entière dans ses structures et ses croyances, ses assurances et ses inquiétudes, ses rigidités et ses espérances » au cours « de deux décennies (1840-1857) troublées par une révolution (1848) et un coup d'état » (Philippe BOUTRY, préface).

Edité par le Centre André Latreille et les éditions Peuple Libre, ce fort volume de près de 300 pages se termine par un cahier de 27 cartes et par un index des noms propres. Son prix est de 240 F.

**

Avec l'appui du Conseil Général de la Drôme et celui de la Direction des Archives Départementales, l'association « Histoire et Archives drômoises » vient d'éditer « *Les Confréries de Pénitents, Dauphiné-Provence* », *Actes du colloque de Buis-les-Baronnies (octobre 1982)*.

S'ouvrant par une préface de Michel VOVELLE, ce volume de 293 pages rassemble les communications des quatorze intervenants et une transcription des débats qui ont clôturé le colloque. Il est en vente, notamment, aux Archives Départementales, rue de la Manutention à Valence, au prix de 220 F (frais de port : 25 F).

**

Notre collègue Jean-Noël COURIOL, docteur de l'Université scientifique de Grenoble, professeur d'histoire à Crest et membre très actif de notre association, vient de publier le premier cahier (25 pages au format 21 x 30 cm) d'une « *Histoire du département de la Drôme : LA PREHISTOIRE* ».

Introduction à la connaissance de la Drôme préhistorique, cet ouvrage est un instrument d'initiation et un guide pratique contenant une bibliographie, plusieurs cartes et la liste des principaux sites et des musées.

**

J.-N. COURIOL pour le texte, Claude HUOT et Sébastien HUOT pour le texte et les plans, Bernard COSTE pour les photographies viennent de faire paraître une très belle plaquette de 48 pages (format 21 x 25 cm) : *LA TOUR DE CREST*. Etude historique et architecturale cet ouvrage est le guide indispensable pour une visite « intelligente » du célèbre monument. C'est aussi un livre à conserver pour la beauté des photographies, l'élégance et la précision des dessins et plans, et le caractère à la fois esthétique et pratique de la mise en page.

NOTES ET COMMUNIQUES

La revue 1989 des « *Recherches donzéroises* » publie le texte, commenté, de la réponse de Donzère au questionnaire de la Commission intermédiaire, et un article de M^{lle} Peloux sur les biens nationaux dans cette communauté, ceux du clergé, puis ceux des émigrés et condamnés à mort.

Cette revue des « *Amis du vieux Donzère* » fait du bon travail. On peut s'adresser à M^{lle} Peloux, 43, les Cigales, à Donzère.

NUMEROS DISPONIBLES DE LA REVUE AU 1/09/1989

A. **Les membres enseignants** drômois en activité peuvent les demander au CDDP, 36, avenue de l'Ecole Normale, Valence, pour les années 1976 et suivantes, sous réserve d'épuisement des stocks, et à condition de joindre un chèque libellé à « AUED VALENCE » - CCP n° 5744-20 T Lyon, correspondant au montant des numéros demandés.

B. **Tous les autres lecteurs de la Revue** doivent les demander à M. CHAFFAL, 41, rue Chorier, 26000 Valence, qui, sauf épuisement des stocks, les enverra sous plis clos, et facture jointe à l'adresse d'expédition : prix des numéros + frais d'envoi. Veuillez régler à réception, en rappelant le décompte, par chèque postal ou bancaire adressé à M. DUVAL, trésorier, 8, allée des Frégates, 26500 Bourg-lès-Valence, le libellé étant obligatoirement « AUED VALENCE ».

			au CDDP	chez M. Chaffal	PRIX
1976	2	Tournon - Rompon	14	10	6 F
1977	1	Valence et ses eaux	21	17	6 F
1978	3	La Valloire	4	14	5 F
	4	La Valloire - Livron	3	1	8 F
1979	4	Le Royans II	40	94	10 F
1980	1/2	Vassieux - Saint Uze	4	3	10 F
	3	De Mirabel à Livron	34	65	10 F
	4	La Basse Drôme	42	104	10 F
1981	1	La Basse Drôme - Pays humides - Saou	19	104	10 F
	2	Le Pays de Bourdeaux I	18	96	12 F
	3/4	Le Pays de Bourdeaux II	41	94	20 F
1982	1	Saint Uze - Dieulefit - Le Rhône en 1981	212	29	14 F
	2	Romans et son pays I	141	28	12 F
	3/4	Romans et son pays II	150	21	20 F
1983	1/2	Plaines agricoles	245	25	20 F
	3	L'Enclave de Valréas I	140	8	20 F
	4	L'Enclave de Valréas II	185	8	22 F
1984	1	Recherches archéologiques - L'art Roman Diois	220	34	20 F
	2	Le Coiron - Villeneuve de Berg	134	18	22 F
	3/4	Villeneuve de Berg - Jastres	120	31	30 F
1985	1	Antoine Court (Protestant) - La Drôme à la veille de 1789	252	27	25 F
	2	De Dieulefit à Nyons - l'Eygues	290	19	30 F
	3/4	Histoire de Nyons et son canton - Le Pègue		stock important	35 F
1986	1/2	Le Nyonsais (suite) - Les arbres remarquables dans la Drôme		stock important	35 F
	3	De Châtillon-en-Diois à Lus la Croix Haute		stock important	35 F
	4	De Châtillon à Lus - Arbres remarquables		stock important	35 F
1987	1/2	Canton de Châtillon (suite) - Arbres remarquables (suite)		stock important	45 F
	3	Le Bassin de l'Oule (1) - Arbres remarquables		stock important	35 F
	4	Le Bassin de l'Oule (2) - Arbres remarquables		stock important	45 F
1988	1	Le Bassin de l'Oule (3) - Arbres remarquables		stock important	35 F
	2/3	La région de Saint-Donat - Arbres remarquables		stock important	45 F
	4	La région de Saint-Donat - Arbres remarquables		stock important	30 F
1989	1	Bourgs castraux - Intempéries - Arbres remarquables		stock important	50 F
1989	2-3	Piedmont occidental du Vercors - Donjons romans		stock important	60 F
Numéros spéciaux		Regards sur le Vercors Drômois		stock important	60 F
		Architecture religieuse dans la Drôme		stock important	80 F
		Romans au XIX ^e siècle	50	25	10 F
		Crussol		stock important	10 F
		L'Enseignement et la Révolution dans la Drôme		stock important	40 F
		Tables analytiques 1971-1977	50	50	1 F
		Tables analytiques 1978-1984		stock important	5 F

